

Préavis au Conseil communal

Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2015

Municipalité

M. Jean-Pierre Sueur, Syndic

No 03/2016

Préavis adopté par la Municipalité le 29 février 2016

En application des dispositions de l'art. 89 du Règlement du Conseil communal du 19 mai 2015, nous avons l'avantage de vous présenter le Rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2015.

Table des matières

ADMINISTRATION GENERALE - URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE	3
<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>	<i>3</i>
<i>CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2015</i>	<i>6</i>
<i>PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DECEMBRE 2015</i>	<i>7</i>
<i>OUTILS DE COMMUNICATION</i>	<i>11</i>
<i>ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES.....</i>	<i>15</i>
<i>URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE - POLICE DES CONSTRUCTIONS</i>	<i>16</i>
FINANCES – INFORMATIQUE	29
<i>FINANCES</i>	<i>29</i>
<i>INFORMATIQUE</i>	<i>33</i>
BATIMENTS	36
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES	45
ESPACES VERTS ET DECHETS	54
<i>ESPACES VERTS</i>	<i>54</i>
<i>DECHETS.....</i>	<i>56</i>
<i>FORETS COMMUNALES 2015.....</i>	<i>58</i>
POPULATION, POLICE ET ECOLES	61
<i>POLICE CANTONALE</i>	<i>61</i>
<i>POLICE ADMINISTRATIVE.....</i>	<i>61</i>
<i>SECURITE PUBLIQUE HYGIENE</i>	<i>67</i>
<i>SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION</i>	<i>67</i>
<i>INSTRUCTION PUBLIQUE.....</i>	<i>76</i>
<i>FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE.....</i>	<i>84</i>
<i>CULTES</i>	<i>85</i>
<i>SOCIETES LOCALES</i>	<i>86</i>
AFFAIRES SOCIALES ET SECURITE CIVILE.....	87
<i>AFFAIRES SOCIALES</i>	<i>87</i>
<i>SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....</i>	<i>95</i>
<i>SECURITE CIVILE.....</i>	<i>98</i>
<i>GLOSSAIRE</i>	<i>102</i>

ADMINISTRATION GENERALE - URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Municipal responsable : M. Jean-Pierre SUEUR

ADMINISTRATION GENERALE

La Municipalité a tenu 41 séances plénières, représentant 198 pages A4 de procès-verbaux, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère pour l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, CISTEP, Epura SA, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, JUTAVAQ, Triage Mèbre-Talent, CIGM, ORPC, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SAF, SDNL, PALM, TL, AVCD, Fonds culturel

lausannois, APVRL, Service dentaire, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires.

Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, un membre de la Municipalité présente ses vœux aux personnes domiciliées sur le territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^{ème} ou 100^{ème} anniversaire, leurs 50^{ème}, 60^{ème}, voire 70^{ème} anniversaires de mariage.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'organiser ou de participer aux rencontres suivantes :

- le mercredi 11 février, réception des nouveaux habitants à la grande salle du Petit-Mont ;
- le vendredi 24 avril, réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1997 au Bouldrome ;
- le mercredi 17 juin, 32^{ème} édition de la Journée des Aînés sur le Lac Léman ;
- Participation à la 106^{ème} Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 6 juin à Avenches ;
- Réunion des anciens Syndics, Municipaux et Secrétaires à l'Auberge communale, le 28 août.

Le Mont, une ville

Lancé en 2014, le projet Le Mont, une ville s'est poursuivi en 2015. Grâce à l'appui de la société externe qui a œuvré dans le cadre de ce projet, à la professionnalisation du Secrétariat municipal et aux nouvelles compétences acquises au sein de l'administration, les principaux objectifs ont été atteints, à savoir notamment la mise en place d'une délégation de compétences efficiente entre la Municipalité et les services et la poursuite des réflexions sur l'implémentation d'une politique du personnel moderne et professionnelle, qui s'est traduite

entre autre par l'engagement d'une nouvelle cheffe de service. Les organes de direction politique (Municipalité) et administratif (chefs de service), ainsi que l'ensemble des collaborateurs, doivent désormais veiller à maintenir le cap qui a été défini de manière à ce que soient intégrées durablement les nouvelles pratiques que nécessite la gestion d'une collectivité qui atteindra probablement, dans les prochaines années, les 10'000 habitants. Ce sera un des enjeux majeurs de la législature à venir pour l'Administration communale.

Restructuration du Service des ressources humaines

Dans le courant de l'année 2014 et suite à un mandat confié à l'externe, un certain nombre de dossiers inhérents aux ressources humaines (entretiens d'évaluation, recrutements, etc.) ont été formalisés de manière à tendre vers une plus grande professionnalisation des processus. Afin de maintenir la ligne voulue dans ces domaines, la Municipalité a décidé de renforcer le Service des ressources humaines par l'engagement d'un-e responsable à 80 %, avec statut de chef de service, dont la mission sera d'assurer seul-e la gestion du service sous la

Association du personnel

Dans le cadre des réflexions qu'elle mène en vue d'une modernisation de sa politique du personnel, la Municipalité a souhaité donner l'impulsion pour la création d'une association du personnel. Cette idée ayant été accueillie favorablement, certains collaborateurs ont entrepris de s'investir dans ce projet. L'Association a donc officiellement été créée en date du 7 mai 2015 par l'approbation de ses Statuts. Son rôle est celui d'un organe consultatif pour toutes les questions relatives aux rapports de travail entre la Municipalité et les collaborateurs. Chacun d'eux est libre d'y

Plan des projets en cours

Dans un souci de planification à moyen et long terme, la Municipalité a souhaité disposer d'un plan des projets en cours dans les services, qui aille au-delà de la "simple" planification financière. En effet, tous les projets sur lesquels les services sont amenés à travailler n'engagent pas forcément des dépenses importantes, mais assurément du temps. Il est donc apparu très important aux yeux de la Municipalité de disposer d'un outil de pilotage qui puisse faire

Elections communales 2016

Dans la perspective des élections communales de février 2016, le Secrétariat municipal s'est activé dès l'automne pour débiter les préparatifs en vue de cette échéance, eu égard à la nouvelle donne que représente l'introduction du système proportionnel pour l'élection du Conseil communal et donc l'arrivée des partis politiques. Un important travail

responsabilité du Syndic et du Secrétaire municipal, qu'il s'agisse de l'administratif courant, de la formalisation des procédures ou de la gestion de projets. A cette fin, le processus de recrutement a été lancé à l'automne 2015 et une nouvelle responsable du service, titulaire d'un Brevet fédéral de spécialiste en ressources humaines, a été engagée pour le 1^{er} janvier 2016. Cette restructuration a eu pour conséquence la suppression du poste de collaboratrice administrative à 50 % au sein du service.

adhérer ou non. Le premier dossier dans lequel l'Association a été directement impliquée consiste en la révision des Statuts du personnel communal datant de 1999, dossier qui devrait aboutir à un nouveau règlement du personnel au 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, des représentants du Comité de l'Association ont été intégrés au groupe de travail, également composé d'une délégation de la Municipalité, chargé d'émettre des propositions pour l'établissement du nouveau règlement, de la nouvelle grille salariale et de la politique de rémunération qui l'accompagnera.

état des projets en cours et à venir, de manière à évaluer non seulement leurs incidences financières, mais également de les prioriser en fonction des ressources financières et humaines à disposition. Sous la supervision du Secrétaire municipal, les chefs de service s'attèlent donc à mettre à jour ce planning de manière trimestrielle et à en rendre compte à la Municipalité.

d'information et de coordination a été effectué auprès des partis ou groupements politiques désireux de déposer des listes à l'occasion de ces élections. Une édition spéciale du Journal communal, préparée fin 2015, a également été conçue dans le but de présenter les programmes des partis politiques ainsi que leurs candidats.

Archives communales

Les archives contemporaines du Conseil communal, de la Municipalité, du Secrétariat municipal, de la Police administrative et du Service communal de la population ont été évaluées, inventoriées et conditionnées avec notre partenaire Docuteam. Les éléments ont été saisis dans une application spécifique d'archivistique selon les normes internationales en vigueur. Les archives historiques sont en cours de conditionnement. Suivra la saisie de l'inventaire. Le déplacement du matériel dans les nouveaux locaux aura lieu durant le 1^{er} semestre 2016. La suite des travaux se poursuivra avec le même processus et ceci pour les archives des Services techniques et des finances. La structuration de nos archives a donc permis d'organiser de manière pérenne

notre masse documentaire et de travailler ainsi sur le long terme. Notons que la structure de classement est basée sur le plan GID (gestion informatisée des documents) mise en place en 2014 et instituée de manière formelle par la Municipalité par l'adoption d'un règlement interne et la signature d'une déclaration par chaque collaborateur travaillant avec cet outil par laquelle il s'oblige à respecter les règles instituées. Les locaux temporairement occupés par les archives sont donc maintenant à disposition pour d'autres usages liés à la gestion des bâtiments et des stocks. Enfin, les inventaires seront à terme consultables sur internet dans les limites des dispositions légales. Pour en savoir plus, rendez-vous sur les sites suivants :

www.archivescommunales-vd.ch soit, le portail des communes partenaires à cette plateforme professionnelle pour les archives contemporaines ;

www.panorama.vd.ch, soit le portail de l'Etat pour les archives historiques conservées aux Archives cantonales (ACV).



CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2015

Préavis No 01	Règlement du Conseil communal
Préavis No 02	Chemin Doucy
Préavis No 03	Centre sportif de Malley
Préavis No 04	Rapport de la Municipalité sur la gestion 2014
Préavis No 05	Comptes communaux de l'exercice 2014
Préavis No 06	Achat de machines d'entretien pour le site scolaire du Mottier
Préavis No 07	Arrêté d'imposition 2016
Préavis No 08	Demande de crédit de CHF 150'000.-- pour la réalisation de l'étude préliminaire de la route de contournement RC 451 du Mont-sur-Lausanne
Préavis No 09	Installation de capteurs photovoltaïques sur la toiture du Collège du Mottier D
Préavis No 10	Collecteurs secteur « Etavez »
Préavis No 11	Rénovation du Mottier B Demande de crédit d'études de CHF 362'200.--
Préavis No 12	Rénovation du centre sportif du Mottier E et F (piscine et salle de gym) Demande de crédit d'ouvrage de CHF 4'435'000.--
Préavis No 13	Budget 2016
Préavis No 14	Accueil préscolaire dans la Commune du Mont-sur-Lausanne Aide au démarrage pour la structure d'accueil privée Matt & Matic

PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DECEMBRE 2015

SECRETARIAT MUNICIPAL	FONCTION	TAUX D'ACTIVITE	ENTREE EN FONCTION	DEPART DURANT L'ANNEE
VARRIN Sébastien	Secrétaire municipal	100 %	01.01.2015	
FREYMOND Josika	Secrétaire municipale adjointe	100 %	01.04.2000	
ISAAZ Sophie	Employée de commerce	50 %	01.05.2007	31.12.2015
	Equivalents temps plein	2.0		
FINANCES ET INFORMATIQUE				
VIAL Laurent	Chef de service	100 %	01.07.2002	
AUDERSET OLIVEIRA Cindy	Employée de commerce	50 %	01.07.2006	
GINDROZ Martine	Employée de commerce	40 %	01.05.2007	
	Equivalents temps plein	1.9		
RESSOURCES HUMAINES				
SAILLEN Nathalie	Assistante RH	50 %	01.09.2014	31.12.2015
KAMBERI Anyla	Apprentie employée de commerce	100 %	13.08.2012	19.07.2015
SCIBOZ Noélie	Apprentie employée de commerce	100 %	13.08.2012	12.08.2015
PERRUCHOUD Lara	Apprentie employée de commerce	100 %	01.08.2015	
	Equivalents temps plein	1.0		
SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION				
HIRT Gérard	Chef de service	100 %	01.07.2011	
BORDIU Isabelle	Employée de commerce	100 %	07.05.2012	
BUGNON Carole	Employée de commerce	40 %	01.04.2004	
DE COPPET Morgane	Employée de commerce	100 %	01.10.2014	30.06.2015
KAMBERI Anyla	Employée de commerce	100 %	20.07.2015	
	Equivalents temps plein	3.4		
BÂTIMENTS				
TURIEL Antonio	Chef de service	20 %	01.09.2013	
VOUMARD Francis	Adjoint au chef service	85 %	01.03.2010	
SPINAZZA Valter	1 ^{er} Chef agent d'exploitation	100 %	01.07.1989	
BENZ Janine	Employée de commerce	10 %	01.02.1989	
WALTHER Philippe	Chef agent d'exploitation	100 %	01.12.1990	
BAUDAT Thomas	Apprenti agent d'exploitation	100 %	26.08.2013	
BLANC Basilisa	Agente d'exploitation	25 %	25.08.2003	
COELHO SILVESTRE José	Intendant	30 %	01.08.2012	
GINDROZ Georgette	Agente d'exploitation	25 %	01.04.1971	
GLIOTTONE Mario	Agent d'exploitation	100 %	01.12.1989	

GONCALVES ANACLETO Fernando	Agent d'exploitation	11 %	15.10.2015	
GUGERLI Robin	Agent d'exploitation	100 %	24.04.2006	
JANIN Francine	Agente d'exploitation	57 %	01.08.2004	
KOT Marcin	Agent d'exploitation	100 %	01.11.2015	
MARTINEZ Mikael	Agent d'exploitation	100 %	01.07.2014	
MEZENEN Didier	Intendant	27 %	01.07.2012	
RAMUZ Louis	Agent d'exploitation	10 %	01.04.2014	
SANDINI Fausto	Chef agent d'exploitation	100 %	01.01.2001	
SEABRA Antonio	Agent d'exploitation	100 %	01.11.2005	
STOJANOVIC Miladin	Agent d'exploitation	100 %	01.11.2014	
TAVARES CARVALHO Alice	Agente d'exploitation	45 %	01.04.2008	
VAQUERO Anne-Marie	Agente d'exploitation	100 %	01.01.1991	
VICENTE DE OLIVEIRA Alda	Agente d'exploitation	11 %	01.08.2001	
	Equivalents temps plein	14.56		
URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE				
TURIEL Antonio	Chef de service	80 %	01.09.2013	
VOUMARD Francis	Adjoint au chef service	15 %	01.03.2010	
BENZ Janine	Employée de commerce	55 %	01.02.1989	
	Equivalents temps plein	1.50		
ESPACES VERTS ET DECHETS				
PORCHET Vincent	Chef de service	20 %	01.06.2002	
NICOLAS Jean-Robert	Adjoint au chef de service	20 %	01.12.2004	
BOURQUIN Michel	Chef d'équipe	100 %	01.08.2003	
CHAILLET Steve	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	01.02.1994	
FORNEY Philippe	Employé	100 %	01.06.2001	
PACCAUD Sylvain	Employé	100 %	01.03.2008	
MOMBELLI Jean-Pierre	Employé	40 %	01.06.2008	
	Equivalents temps plein	4.80		
DÉCHÈTERIE				
MOMBELLI Jean-Pierre	Responsable déchèterie	60 %	01.06.2008	
CHABLOZ Florent	Employé	80 %	01.11.2013	
	Equivalents temps plein	1.40		
TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES				
PORCHET Vincent	Chef de service	80 %	01.06.2002	
NICOLAS Jean-Robert	Adjoint au chef de service	80 %	01.12.2004	
TSCHERRIG Daniel	Technicien dessinateur	50 %	19.05.2014	31.05.2015

BENZ Janine	Employée principale de secrétariat	35 %	01.02.1989	
PITTET André	Chef d'équipe Voirie	100 %	01.10.1991	
AUGSBURGER Yvan	Employé	100 %	01.08.2008	
BADOUX Nikola	Employé	100 %	18.11.2013	
BORGES José	Employé	100 %	01.04.2001	
CARDOSO Domingos	Employé	100 %	01.06.2005	
DOS SANTOS ALEIXO Alfredo	Employé	100 %	01.11.2014	
LIARDET Raphaël	Employé	100 %	01.10.2012	
MORAZ Lianel	Employé	100 %	01.04.2015	
RUCH Florian	Employé	100 %	01.05.2006	
	Equivalents temps plein	10.95		
POLICE ADMINISTRATIVE				
LEDER Roland	Chef de service	100 %	01.11.1997	
KIVUILA Jean-Claude	Assistant de Sécurité publique	100 %	15.11.2000	
PILLOT Joëlle	Employée de commerce	100 %	01.01.2014	
	Equivalents temps plein	3.00		
MÉDIATHÈQUE				
REYNOLDS Murielle	Bibliothécaire	75 %	01.06.2009	
DURMAZ Emine	Collaboratrice	30 %	01.10.2013	
SAPIN-JEANMONOD Doris	Agente en information documentaire	70 %	15.08.2015	
VUADENS Fanny	Assistante de bibliothèque	100 %	01.08.2009	31.07.2015
	Equivalents temps plein	1.75		
PERSONNEL AUXILIAIRE				
CHARLES Michel	Patrouilleur scolaire	23 %	01.09.2006	
BONFILS Loïc	Surveillant de baignade	1 %	01.02.2014	
BREGNARD Christelle	Surveillante de baignade	16 %	01.01.2013	
GAUSSEN Laure	Surveillante de baignade	4 %	03.10.2014	
IMSENG Catherine	Organiste	30 %	01.01.2001	
NIKLAS Véronique	Contrôleuse des champignons	9 %	01.10.2002	
EGGERTSWYLER Barbara	Réfectoire scolaire	11 %	24.08.2009	
PARIETTI-HENNY Josiane	Réfectoire scolaire	19 %	20.09.2012	
ROSAT Marie-Noëlle	Réfectoire scolaire	19 %	29.08.2014	
STELLRECHT Edith	Réfectoire scolaire	19 %	25.08.2014	
PARRAT René	Archiviste	20 %	01.01.2011	
MATTHEY Jean-Michel	Gestion des panneaux "Bienvenue"	2 %	01.02.2011	28.02.2015
COELHO SILVESTRE José	Auxiliaire déchèterie de la Viane	14 %	01.08.2012	
JAYET Gaston	Auxiliaire déchèterie de la Viane	16 %	18.11.2013	

RAMUZ Louis	Marguillier	15 %	01.04.2014	
	Equivalents temps plein	2.09		
DEVOIRS SURVEILLES				
BESSON Marie-Claude	Surveillante	4 %	24.08.2009	
DELISLE Juliette	Surveillante	4 %	23.09.2014	31.03.2015
RODUIT Nolwenn	Surveillante	1 %	01.09.2015	
VOHY Benjamin	Surveillant	7 %	13.11.2014	
	Equivalents temps plein	0.12		
ACCUEIL DE JOUR				
CADUFF Maia ¹	Coordinatrice EFAJE	50 %	01.09.2008	
	Equivalents temps plein	0.50		
SDNL²				
ANDRIOTIS Loukas	Chef de projet	100 %	01.04.2011	
BAUDET Jacques	Chef de projet	100 %	01.11.2008	30.11.2015
CASTELLETTI Aaron	Urbaniste	100 %	01.08.2015	
MAILLEFER Thérèse	Assistante administrative	60 %	01.10.2015	
	Equivalents temps plein	2.60		

Nombre de collaborateurs avec contrat à durée indéterminée :	53 (soit 45.15 ETP)
Nombre de collaborateurs avec contrat à durée déterminée :	3 (soit 1.81 ETP)
Nombre d'apprentis(es) :	2 (soit 2.00 ETP)
Nombre de collaborateurs auxiliaires :	17 (soit 2.61 ETP)
Nombre total de collaborateurs :	75 (soit 51.57 ETP)
	45 hommes
	30 femmes
Poste vacant au 31.12.2015 :	1 (soit 0.8 ETP)
Départs en 2015 :	9
Arrivées en 2015 :	9
Durée moyenne d'engagement :	8.26 ans

¹ Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maia Caduff, coordinatrice chargée des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune qui refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE.

² Selon la convention du 01.01.2008, la Commune du Mont-sur-Lausanne a été désignée « Commune boursière » pour le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL). Dès lors, dans le cadre de la gestion financière de ce projet, le personnel est engagé par notre commune.

OUTILS DE COMMUNICATION

Dans une commune en forte croissance comme la nôtre, les priorités de la Municipalité visent à favoriser l'intégration des nouveaux habitants ainsi que les échanges entre nouveaux et anciens habitants. En matière de communication communale, il s'agit de mieux faire connaître la diversité des infrastructures et

des prestations communales disponibles d'une part et d'autre part de permettre à nos sociétés locales de se faire connaître et de partager leurs activités.

Les deux principaux outils actuellement à disposition sont notre journal « Aux 4 Coins du Mont » et le site Internet communal.

Journal communal Aux 4 Coins du Mont

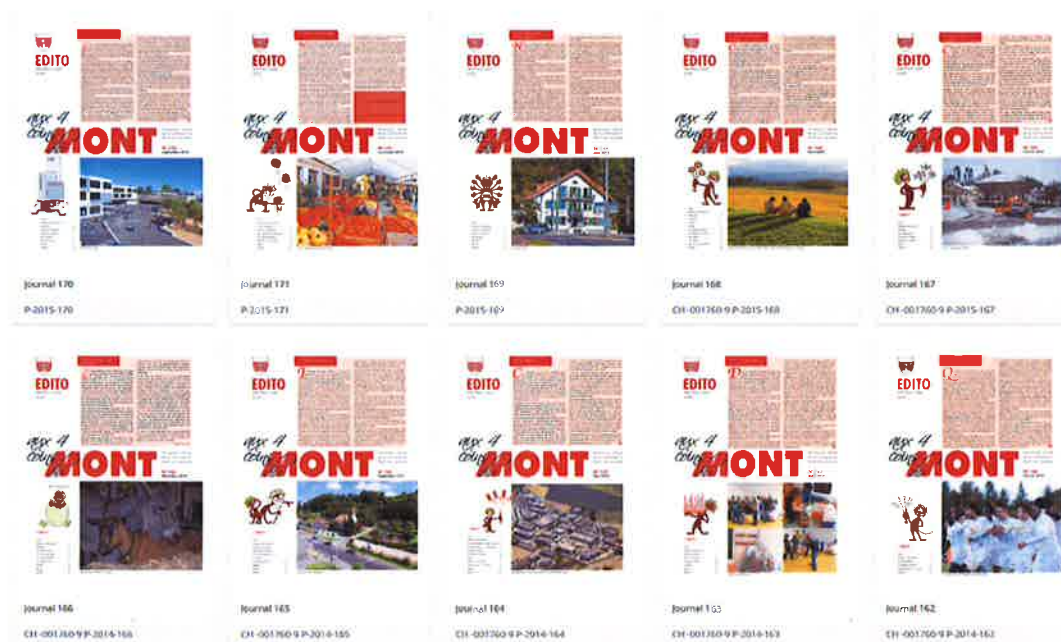
Paru pour la première fois en avril 1974, remanié avec une nouvelle présentation et numérotation, ainsi qu'une parution de 6 numéros par an, en janvier 1987, le journal « Aux 4 Coins du Mont » a pris sa forme actuelle et une parution de 5 numéros par an depuis le numéro 159 de juin 2013.

L'organisation générale est la suivante :

- Contact : Secrétariat municipal
- Rédaction : Equipe rédactionnelle bénévole
- Accompagnement éditorial et coordination générale : mandataire externe
- Maquette et dessin : mandataire externe
- Impression : mandataire externe

En 2015, le tirage est passé de 3'400 exemplaires en début d'année à 3'600 exemplaires en fin d'année. Comme l'année précédente, vu l'abondance des articles, une édition de 20 pages a à nouveau été nécessaire en novembre.

Les derniers numéros du journal figurent, dès leur distribution par la poste, sur notre site internet communal (-> Logo dans la marge de gauche de la page principale). Tous les anciens numéros ont été numérisés et sont accessibles à tous les intéressés sur le site des archives communales vaudoises. Un lien figure également sur notre site communal.



Une belle diversité d'informations. Le site des archives communales vaudoises permet d'avoir la vue d'ensemble et d'accéder à tous les anciens numéros jusqu'au premier datant d'avril 1974.

Equipe rédactionnelle bénévole

Durant l'année 2015, l'équipe rédactionnelle était composée des personnes suivantes :

Mmes Anna Chappuis, Brigitte Demierre (dès juin), Josika Freymond, Agathe Gummy, Nadège Longchamp (jusqu'en octobre), Laurence Muller Achari, Jaël M. N. Kahumbu (dès janvier) et MM. Stéphane Allaz, Michel Amaudruz, Alexandre Cevey, Guy Delacrétaiz, Jean-Marie Piemontesi, Jean-Pierre Sueur. La composition de l'équipe rédactionnelle n'est pas fermée et toute personne intéressée à la vie de la Commune et aimant rédiger est la bienvenue.

Le rôle de l'équipe rédactionnelle est essentiel pour assurer le lien avec la population montaine et les sociétés locales. Tous les lecteurs et lectrices ont pu, à nouveau, constater l'engagement admirable de toute l'équipe en 2015.

Objectifs du journal

Durant l'année 2015, l'équipe rédactionnelle a gardé la ligne et s'est tenue aux objectifs généraux fixés par la Municipalité, à savoir, le journal « Aux 4 Coins du Mont » doit :

- rester un journal du Mont édité par nos soins, avec le conseil de spécialistes de la rédaction et de la mise en page
- être fédérateur et prioritairement destiné aux communications de la Municipalité, du Conseil communal et des services communaux, ainsi qu'aux informations concernant la vie de la Commune, aux informations des sociétés locales et aux informations sur la Commune et les prestations diverses qu'on y trouve
- rester un journal sans publicité
- avoir une nouvelle présentation attractive, vivante, aérée, ...
- proposer de la couleur sur toutes les pages afin d'offrir plus d'attractivité et mettre en valeur articles et photos.

Pour chaque numéro, l'équipe rédactionnelle se réunit à deux reprises. La première pour définir le contenu du numéro à venir et la deuxième pour discuter du projet et apporter les corrections et propositions d'améliorations. Entre temps, les unes et les uns selon leurs affinités s'attaquent à un article ou interview. Le Secrétariat municipal reste le point de contact pour tout ce qui a trait au journal et en particulier pour la réception des articles et photos.

A signaler également, parmi les sociétés locales, les Paysannes vaudoises du Mont, qui tiennent une rubrique régulière et proposent pour chaque numéro une appétissante recette qu'elles ont spécialement mise en forme, testée et photographiée pour le Journal.

La place et la visibilité des sociétés locales et des manifestations culturelles restent parmi les points importants du journal. Tout en respectant la ligne rédactionnelle et la présentation du journal, l'équipe de rédaction cherche des formules originales pour présenter et mettre en valeur leurs activités.

La combinaison entre, d'une part, la présence au sein du Journal d'un article court, allant à l'important et l'essentiel pour tous, si possible avec une photo, et, d'autre part, un bref rappel en dernière page dans l'agenda, fait partie de la stratégie adoptée pour la mise en valeur des activités dans le journal. En renforçant l'animation, soulignant les informations et réflexions des rédacteurs, le « Castagnet » joue un rôle important pour égayer les articles et attirer l'œil du lecteur pressé.

Notre accompagnateur rédactionnel se tient à disposition des sociétés locales qui le souhaitent pour les soutenir, adapter et mettre en valeur leur contribution.

Il n'est pas prévu de publicité directe dans le journal, mais l'équipe rédactionnelle et la Municipalité souhaitent, sans tomber dans ce travers, faire connaître les services et les

entreprises présentes sur notre Commune, en éclairant autant que possible les personnes qui s'y engagent.

La vie montaine

L'Echo des Bois

Après un départ sous le plus bel soleil sous un ciel bleu, le programme est riche de la vie de la commune, de la vie de la vallée, de la vie de la montagne, de la vie de la vallée, de la vie de la montagne, de la vie de la vallée, de la vie de la montagne...

Théâtre : « Chat et souris »

Le Théâtre de l'Écluse présente le spectacle « Chat et souris »...

Chat et souris

Le spectacle « Chat et souris » est une œuvre de théâtre...

Nos artisans

ST by Steph, traiteur et table d'hôtes au Mont

Quand à son service traiteur, Steph se retrouve à organiser des événements sur son terrain de jeu...

Jean-Yves et Fil-SA

Ammonium, l'équipe de Jean-Yves et Fil-SA...

Présenter et mettre en valeur les sociétés locales et leurs activités

Pas de publicité, mais tout de même présenter des entreprises montaines et les personnes qui s'y engagent.

La Municipalité tient aussi particulièrement à la mission fédératrice du Journal « Aux 4 Coins du Mont » et n'intégrera pas de rubrique de type « Courrier des lecteurs ». Le rythme de parution du journal n'est pas assez soutenu pour permettre ce genre de rubrique et les répliques nécessaires. D'autres publications quotidiennes sont mieux adaptées pour cela.

satisfaction sur la nouvelle mouture du journal communal. Il s'avère que pour obtenir une image représentative des avis et pas seulement l'expression d'un petit groupement de dent de moment ou d'un élan électoraliste, une étude solide, effectuée par un bureau tel Institut Link ou M.I.S. Trend, s'avérait nécessaire. Les offres pour une telle étude, les préparatifs ainsi que son accompagnement dépassaient les CHF 25'000.--. Etant donné ces coûts élevés et une objectivité qui restera relative, la Municipalité a estimé que compte tenu de tous les échos positifs reçus et de l'absence de critiques solides et étayées, une telle étude n'était pas pertinente. L'existence du groupe d'accompagnement rédactionnel, ouvert aux intéressés désirant s'engager, étant aussi un gage important du bon ancrage du Journal aux besoins de la population. Le Président de la Commission de gestion a été tenu au courant par le Municipal responsable de cette situation et de la position de la Municipalité.

De manière générale, la nouvelle présentation du journal se précise, s'affine et s'améliore au fil des numéros. Elle plait bien à la population montaine. La grande majorité des échos reçus par la Municipalité sont bons, même si de temps en temps un choix, un malentendu ou un petit couac peut créer une petite déception. Plusieurs autres communes, intéressées par la qualité de notre journal, nous ont contactés pour connaître notre mode de faire. A la demande de la Commission de gestion, la Municipalité a étudié la possibilité de la réalisation d'un sondage d'opinion et de

Site internet

Le Secrétariat municipal a continué en 2015 à tenir à jour et à compléter les informations contenues sur notre site Internet communal, conçu et mis en place dans sa forme actuelle en 2011.

Les préavis de la Municipalité, les convocations du Conseil communal, les extraits des décisions et, une fois adoptés, les PV des séances du Conseil communal sont notamment mis à disposition du public sous la rubrique « Autorités ». Tous les plans et règlements officiels concernant l'aménagement du territoire sont également disponibles.

Les rubriques « Pilier public », « Dernières actualités », « Calendrier des manifestations » et « Aux 4 Coins du Mont » sont également tenues à jour.

Les membres du Conseil communal disposent d'un accès réservé à une zone « Intranet » du site communal, qui leur permet de télécharger des informations supplémentaires liées aux activités du Conseil.

La quantité d'informations disponibles sur notre site communal actuel en fait déjà un outil

précieux pour notre population. La Municipalité souhaite cependant faire un pas de plus et renouveler notre site Internet afin d'en faire un vrai support d'information et de E-Administration au service des montaines et montains. Le Secrétariat municipal en collaboration avec le service informatique et l'appui d'une société externe, a établi un cahier des charges et un appel d'offre a été lancé dans ce sens. Une société ayant déjà réalisé plusieurs sites communaux de qualité a été retenue pour développer et mettre en place la base informatique de notre nouveau site Internet. Les premières réunions de travail ont débuté en janvier 2016.

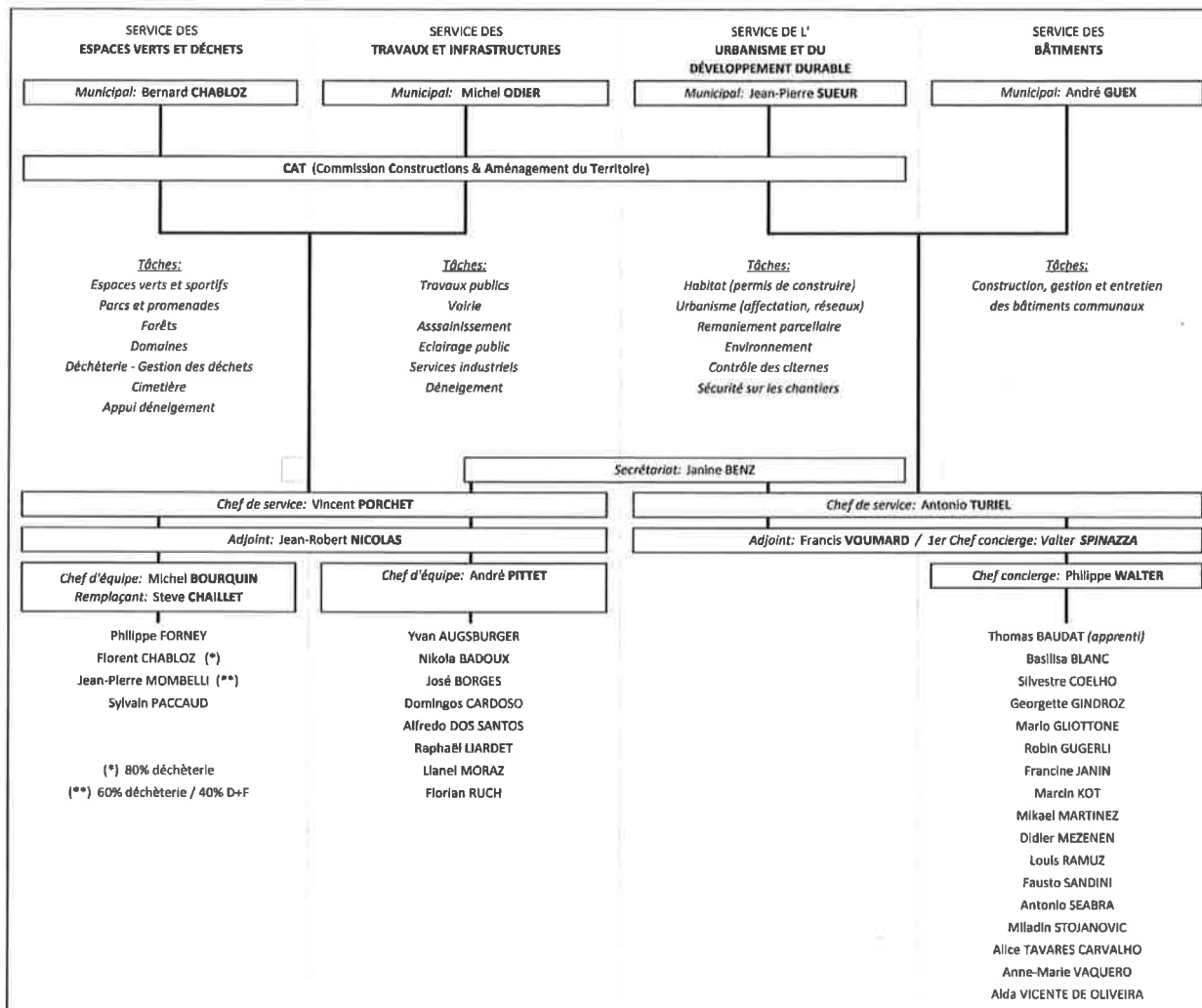
Bien entendu, le gros du travail, qui se situe au niveau de la rédaction, de l'introduction, du suivi et de la mise à jour des informations sur le site, dépendra de tous les services communaux sous la responsabilité et la coordination du Secrétariat municipal. L'objectif est une mise on-line d'ici fin 2016 au plus tard.



ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES

ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES (au 31.12.2015)

2015



Début 2015, le Service communal de l'aménagement du territoire est devenu le Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD). La logique de présentation des thèmes et activités traités au cours de l'année

2015 reprend celle des échelles géographiques de réflexion et d'intervention territoriales, à savoir qu'elle va du niveau régional au niveau local.

SDNL – Schéma directeur du Nord lausannois



La Commune du Mont-sur-Lausanne est partenaire depuis plus de dix ans du SDNL, outil de mise en œuvre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Politiquement, elle en assure la Présidence via le GROPI (Groupe de pilotage politique). Celui-ci s'est rencontré à 4 reprises en 2015 (26 mars, 25 juin, 24 septembre et 12 novembre). Il réunit les responsables politiques des 12 Communes partenaires, à savoir : Boussens, Breigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens.

Du point de vue technique, notre Commune participe également activement à la CPT (Cellule de pilotage technique), en collaboration avec les communes précitées. Ce groupe s'est réuni à 8 reprises en 2015 (11 février, 11 mars, 13 mai, 17 juin, 9 septembre, 14 octobre, 18 novembre et 16 décembre). Son rôle est de suivre les études et les projets du SDNL et d'échanger avec les autres communes sur des thématiques territoriales.

Pour répondre à ses objectifs, le bureau du SDNL a instauré des commissions du « Développement régional du Nord lausannois » au sein des Conseils communaux de toutes les communes du Nord lausannois. Ces commissions ont pour objectif d'être tenues ou de se tenir informées au sujet des dossiers d'aménagement du territoire gérés par le SDNL et l'agglomération Lausanne Morges.

Dans ce cadre, deux études ont abouti en 2015, à savoir :

- **Dimensionnement des réserves de zones à bâtir du Nord lausannois, Phase 2 – Analyse des réserves existantes et planifiées, novembre 2015.**
- **Etude prévisionnelle du logement dans le Nord lausannois, octobre 2015.**

En parallèle, plusieurs séances ont été consacrées à la mise en place des fiches de mesures pour le PALM 2016 de même qu'une réflexion approfondie sur le potentiel d'accueil du SDNL en relation avec la mise en œuvre de la nouvelle LAT.

Fin 2015, une étude sur la mobilité douce dans le périmètre du SDNL a été lancée.

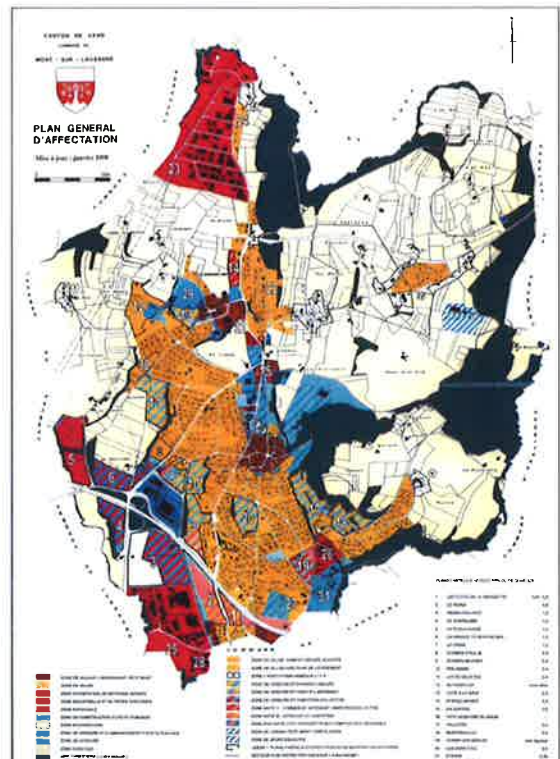
Pour aller plus loin : www.sdn.ch.

PDTCom - Planification et développement territorial communal

Ce domaine regroupe toutes les activités ayant une incidence sur l'aménagement, le développement et la gestion du territoire communal. Il s'agit essentiellement d'études thématiques stratégiques, de concepts de développement ou encore de programmation territoriale, qui peuvent s'inscrire ou non dans un cadre réglementaire.

Base de tout travail de planification, le plan général d'affectation (PGA) est devenu exécutoire le 6 août 1993. Ce document officiel qui recueille toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précisant les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de ces zones, se présente sous la forme d'un règlement et d'un plan illustrant toutes les zones. Il s'agit là d'un plan qui règle le statut du sol, ayant force obligatoire pour chacun, déterminant le mode, le lieu et la mesure de l'utilisation du sol.

Son élaboration a nécessité la mise en œuvre d'un remaniement parcellaire à péréquation réelle. La planification a ainsi été réalisée indépendamment des aspects fonciers. Il en résulte une cohérence évitant le mitage du territoire et garantissant à long terme le maintien d'une zone agricole.



PDL Coppoz/Praz-Prévôt



Le périmètre du PDL (Plan directeur localisé) se situe entre le hameau de Coppoz et le village du Petit-Mont. S'étendant de part et d'autre de la Route de Lausanne, il est délimité à l'est par la lisière de la forêt et la falaise de l'esplanade du Châtaignier et à l'ouest par la zone villas et le Collège du Mottier.

Le développement du centre de la Commune a nécessité l'élaboration de ce PDL afin de préparer la résolution des différents problèmes légaux et fonciers dans le secteur. En effet, actuellement, aucun aménagement, ni bâtiment nouveau ne peut être réalisé dans l'ensemble dans ce périmètre. De nombreuses constructions ne sont pas conformes au PGA et ont de ce fait un statut précaire. Ce périmètre se compose d'un patchwork de quartiers bâtis mixtes, de zones de verdure et d'utilité publique partiellement bâties et de zones à bâtir encore libres. Ce PDL permet ainsi de donner un sens global au développement du centre de la Commune et de coordonner les divers plans d'affectation qui seront élaborés au gré des besoins.

Cet outil a permis à la Municipalité d'imaginer le développement souhaité d'un périmètre déterminé du territoire communal en formalisant sa vision et sa conception du développement pour tout secteur où des besoins d'organisation spatiale ou des manques dans la réglementation existent. Il dessine une « idée d'aménagement » réaliste et réalisable. Il

n'a pas pour vocation de régler toutes les problématiques en détail, mais de les identifier afin que celles-ci le soient par la suite, lors de la phase de réalisation, par plans de quartiers.

Ce plan directeur initié en 2008 a été adopté par le Conseil communal le 6 octobre 2014. Il est approuvé par le Conseil d'Etat le 25 mars 2015.

Stratégie communale en matière de SDA

En 1992, le Conseil fédéral a adopté le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA). Celui-ci a pour but de protéger les meilleures terres agricoles afin d'éviter leur construction et d'assurer à long terme l'approvisionnement du pays. Une surface totale minimale d'assolement a été définie afin d'assurer une base d'approvisionnement suffisante, comme l'exige le plan alimentaire national, dans l'hypothèse où le ravitaillement serait perturbé. Pour le Canton, celle-ci devrait être de 75'800 hectares (Etat du SDA en 2015, 75'975 ha).



La mesure F12 du Plan directeur cantonal (PDCn) pose comme principe que « le Canton et les communes protègent durablement les meilleures terres cultivables afin de les maintenir libres de constructions ». Leur protection est assurée par la prise en compte des SDA dans les plans d'aménagement du territoire. La préservation des SDA est un intérêt public « majeur » et « toute emprise doit être en principe entièrement compensée ». La Commune du Mont-sur-Lausanne a élaboré, entre fin 2014 et début 2015, sa stratégie en matière de SDA, conformément à la mesure F12 du PDCn susmentionnée.

La Commune compte actuellement 396 ha de SDA pour une superficie totale de 980 ha, ce qui représente 40 % de son territoire.

Suite au rapport d'examen préalable du SDT du 25 avril 2015, la stratégie élaborée par le SUDD tend à démontrer qu'à ce jour, la Commune n'est pratiquement pas concernée par la problématique de compensations dues à des emprises de projets de construction sur les SDA.

Cette deuxième version circonstanciée sera approuvée par la Municipalité début 2016 avant d'être validée par le SDT dans le prolongement.

Bilan des zones à bâtir

La nouvelle LAT est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Dans ce cadre, le Canton a demandé aux communes de contribuer à la 4^{ème} révision du PDCn en établissant un bilan des réserves de zones à bâtir sur leur territoire. Pour ce faire, la Commune en a été officiellement informée par courrier le 4 juin avec un délai au 31 octobre pour établir ce bilan. A titre d'aide, le Canton a mis à disposition un guichet cartographique

uniquement disponible en ligne. Le but de l'opération est de savoir si la Commune est surdimensionnée ou non en termes de réserves de zones à bâtir hors périmètre de centre.

Un premier résultat de l'analyse fait apparaître un certain surdimensionnement. Celui-ci a été transmis au SDT pour vérification et discussions des éventuelles divergences.

Le surdimensionnement observé est dû à la présence de terrains à bâtir inclus dans le remaniement parcellaire, hors du périmètre de centre de l'agglomération. Si l'on devait procéder à leur dézonage au stade d'aménagement actuel du remaniement, cela reviendrait à compromettre l'aboutissement de cette opération et à remettre en cause l'ensemble du PGA. Avec l'appui politique du SDNL, le Canton a compris, de manière

Zones à trafic modéré

La Commune du Mont-sur-Lausanne ne dispose actuellement que de quelques zones à trafic modéré (zone 30), alors même que la hiérarchie du réseau est bien affirmée et que plusieurs quartiers homogènes s'y prêteraient assez bien.

Compte tenu de la densification du tissu urbain, de la volonté de promouvoir la qualité de vie dans les quartiers et d'une mobilité plus orientée vers les modes doux (piétons, vélos), il est de plus en plus important de définir une stratégie de mise en œuvre de zones à trafic modéré sur l'intégralité de la Commune.

Pour ce faire, le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA a été mandaté pour l'élaboration d'une étude dont les objectifs étaient les suivants :

- mettre en évidence les périmètres du territoire communal qui se prêteraient à une modération du trafic automobile;

PQ – Plans de quartiers

Le plan général d'affectation (PGA) définit certains secteurs à développer par plans de quartier (PQ). Un PQ est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

concertée avec la Commune, les enjeux en présence et a modifié la limite du périmètre de centre.

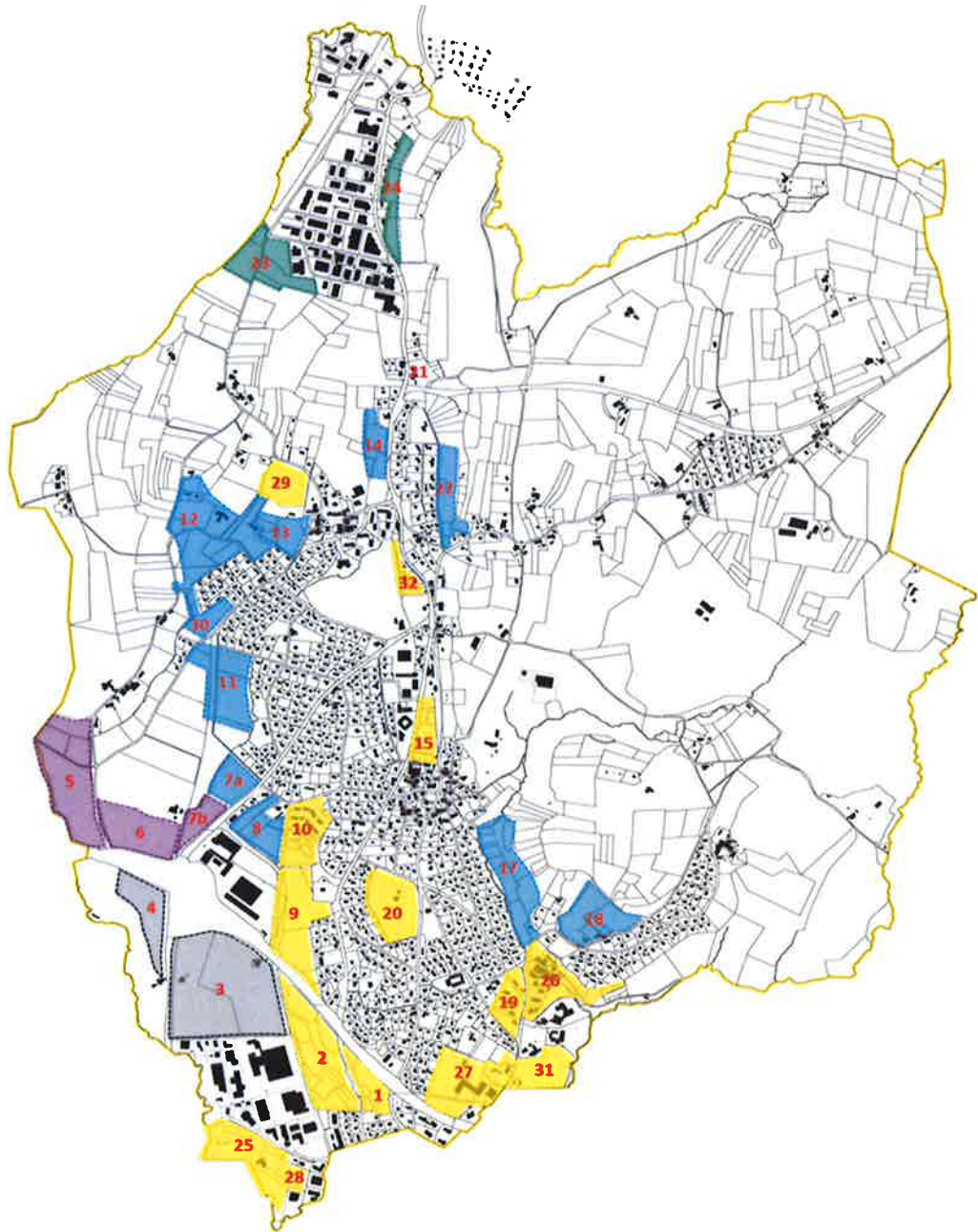
La quasi-totalité des terrains à bâtir du périmètre des améliorations foncières est désormais incluse dans ce dernier, ce qui permet à la Commune de ne plus présenter de surdimensionnement. Les nouvelles limites du périmètre compact ont été officialisées par la Cheffe du Département le 5 octobre 2015.

- définir les types de réglementation à mettre en œuvre (zones 30, zones de rencontre, etc.) et les aménagements nécessaires (portes d'entrée, éléments modérateurs, etc.);
- évaluer les coûts de réalisation et dégager les priorités de réalisation.






Le rapport final du bureau Transitec de septembre 2014 définit une stratégie claire de mise en œuvre par « secteurs ». Il a été approuvé par la Municipalité le 13 avril 2015. Le principe de réalisation de zones à limitation de vitesse est ainsi validé et pour le concrétiser, une étude test sur le secteur Grand-Mont a été confiée au Service des Travaux et infrastructures. Celle-ci conditionnera la mise en œuvre ultérieure du solde des secteurs.

Les PQ sont à la fois caractérisés par leur degré de mise en œuvre (planification, construction et gestion) et le périmètre dans lequel ils sont localisés (Périmètre AF), périmètre compact de l'agglomération (PALM) et site stratégique de l'agglomération (pôle).

Localisation des PQ et des principaux secteurs à bâtir



Echelle 1:13'000

- | | | | |
|---|---|---|-------------------|
|  | Périmètre AF + compact |  | Périmètre compact |
|  | Périmètre AF + Site stratégique B + compact |  | Périmètre AF |
|  | Périmètre site stratégique B | | |

PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES SELON PLANIFICATION TERRITORIALE

PLANIFICATION								
Disponibilité	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2025-35	3	Rionzi d'En-Haut	Mixte	13	280	700	1500	Site stratégique B
	4	Le Châtelard	Activités	4	/	/	500	
Total				17	280	700	2000	
2025-30	5	La Pliauliausaz	Mixte	8	125	300	700	Site stratégique B et remaniement parcellaire
	6	La Grange de Montricher	Mixte	5	100	250	800	
	7b	La Croix	Activités	2	/	/	300	
	7a	La Croix Nord	Habitat	2	35	100	/	Remaniement parcellaire
	8	Champs d'Aullie	Habitat	3	80	200	/	
	11	Les Echelettes	Mixte	6	140	400	/	
	13	Côte-à-la-Gruz	Habitat	2	40	100	/	
	14	Etavez Devant	Mixte	2	25	80	75	
	17	Valleyre	Habitat	5	85	300	/	
	18	Montenailles	Habitat	4	90	300	/	
	30	Pernessy	Habitat	1	25	80	/	
	12	Ferrajoz - Millière	Villas	7	80	280	/	
	22	Bois de l'Hôpital	Villas	3	30	100	/	
	23	Budron	Activités	2	/	/	150	
24	Budron	Villas	1	7	20	/		
Total				51	862	2510	2025	
2020	16	Pra z-Prévôt	Mixte	2	50	150	30	Compact
2020	26	La Clochette	Mixte	4	130	300	50	
?	21	Etavez						
Total				6	180	450	80	
Total général				73	1322	3660	4105	

CONSTRUCTION								
Disponibilité	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2016-18	31	Pré Fleuri	Habitat	3	80	230	/	Compact
2016-17	2	Rionzi 2	Mixte	3	97	250	100	
2016-17	25	Bugnon	Mixte	4	320	800	100	
2016-17	20	Les Morettes	Habitat	4	130	330	/	
2016	1	Les Côtes de la Grangette	Mixte	1	88	220	30	
Total				15	715	1830	230	
TOTAL GENERAL (planification + construction)				88	2037	5490	4335	

GESTION								
Disponibilité	N°	Nom	Affectation	Surface (ha)	Logements possibles	Habitants potentiels	Emplois potentiels	Périmètre
2008	19	Champ des Merles	Mixte	2	35	100	50	Compact
2010	28	Maillefer	Mixte	1	52	130	20	
2010	32	Sous-la-Culiaironne	Habitat	1	80	180	/	
2010	2	Rionzi 1	Mixte	3	240	600	50	
2011	10	Pré-Marin	Habitat	2	42	120	/	
2011	29	Paix du Soir	Habitat	4	30	50	/	
2015	9	Champs-Meunier	Habitat	5	150	400	/	
2015	27	Grangette	Habitat/école	4	25	70	50	
Total				20	654	1650	170	

En 2015, le degré de mise en œuvre des PQ, par périmètre, est synthétisé ci-après.

PQ sis dans le périmètre compact du PALM

La mise en œuvre des PQ dans ce périmètre s'est poursuivie selon la planification établie par les maîtres d'ouvrage des PQ concernés. Par PQ, les principaux faits suivants peuvent être relevés :

PQ	Faits / événements
Praz-Prévôt	<ul style="list-style-type: none"> Février 2015 : tous les propriétaires ont donné leur accord pour le lancement de l'étude. Le bureau GEA a demandé des offres à des bureaux spécialisés, ce qui a abouti à l'établissement d'une convention pour le financement du PQ. Les bureaux spécialisés sont Transitec pour la mobilité, BBHN pour l'avant-projet des équipements et CSD pour le concept énergétique. Une deuxième séance avec les propriétaires a été organisée le 1^{er} juillet 2015 afin de présenter le premier concept d'aménagement, intégrant une proposition de répartition des droits à bâtir. Le 2 décembre 2015, l'état d'avancement de l'étude du PQ a été présenté à la CCU. De cette séance, il est notamment ressorti qu'une attention particulière devait être portée à la notion de « parc urbain » et de « traitement des espaces publics » aux alentours du périmètre du PQ.
La Clochatte	<ul style="list-style-type: none"> Le retour d'examen préalable a lieu le 8 avril 2015, dont la principale demande est de sortir deux parcelles du périmètre en raison de localisation hors du périmètre compact. Lors de sa séance du 6 juillet, la Municipalité décide de retirer lesdites parcelles de l'étude. Le 14 octobre, le propriétaire des parcelles recourt contre cette décision. Fin 2015, l'affaire est toujours en cours auprès de la CDAP.
Pré Fleuri	<ul style="list-style-type: none"> Les permis de construire ont été octroyés en 2015, avec la levée de trois oppositions. L'ouverture du chantier est prévue pour début 2016.

Les Morettes	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité de gestion du quartier s'est constitué en octobre 2015. La Commune en est membre. • Fin 2015, seuls les bâtiments du sud du quartier sont en service. Ceux de la partie nord, qui sont au bénéfice d'un permis de construire, n'ont pas encore été mis en chantier. L'ouverture de celui-ci devrait intervenir dans le courant 2016.
Rionzi – étape 2	<ul style="list-style-type: none"> • En 2015, le projet « Parallèle 2 » est devenu « Tribu » et prêt à être mis en service début 2016. • La construction du projet Parallèle 1 a débuté à mi-2015. Sa livraison est prévue pour mi-2016.

Le solde des PQ n'a fait l'objet d'aucun événement particulier.

PQ sis dans le périmètre AF

Par défaut de coordination des procédures améliorations foncières (AF) et aménagement du territoire (AT), le PQ Montenailles a dû faire l'objet à nouveau de toute la procédure légale. A cet effet, la nouvelle enquête publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 février 2013. A son issue, 8 oppositions ont été enregistrées. Elles ont été levées, cette fois en coordination avec la Commission de classification (CCL), lors de l'adoption du PQ par le Conseil communal le 30 juin 2014.

Selon la procédure en vigueur, il est approuvé préalablement par la Cheffe du Département le 13 novembre 2014, avec levée des oppositions. A la fin de la période de recours contre ces décisions, on enregistre encore trois recours. A fin 2015, le traitement des recours est toujours en cours auprès de la CDAP. Le PQ Ferrajoz est légalisé. Après traitement des oppositions et des recours, les 10 autres PQ ont été adoptés en 2006.

PQ sis dans le site stratégique B de l'agglomération

Le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges est un périmètre stratégique en raison de son fort potentiel d'urbanisation et de son excellente accessibilité. La Commune du Mont-sur-Lausanne est concernée par le site stratégique B, nommé « Blécherette - Le Rionzi ».

Les PQ du Châtelard et du Rionzi d'En Haut sont inclus dans le site, de même que trois autres également compris dans le périmètre AF, à savoir La Pliauliausaz, la Grange de Montricher et La Croix.

En 2015, aucun fait, ni évolution n'ont été constatés.

Syndicat d'améliorations foncières

Simultanément à la mise à l'enquête du PQ Montenailles, le Syndicat AF a mis à l'enquête publique son nouvel état. Cette procédure s'est déroulée du 13 janvier au 13 février 2013.

La Commune du Mont-sur-Lausanne était concernée par un certain nombre d'objets. La Commission de classification (CCL) a répondu

point par point aux diverses remarques émises. Parmi les multiples thèmes traités, trois posent encore problème et ont fait l'objet d'un recours ; à savoir les emprises nécessaires à la RC 451 (route de contournement) et celles pour la réalisation des cheminements piétonniers du Chemin de la Viane et du Jorat.

Avec l'appui du SDNL, le Service de l'urbanisme communal a pu négocier les modalités de mise en œuvre du projet de route de contournement avec le Canton. Les garanties suffisantes pour l'avancement du projet ayant été données, la Commune a retiré son recours. Dans le

Développement durable

La Commune s'engage progressivement et de manière conséquente et concrète sur la voie du développement durable. Dans ce domaine, les principaux faits ci-dessous peuvent être signalés.

Association "Jorat, une terre à vivre au quotidien" (JUTAVAQ)

Pour rappel, l'assemblée constitutive de cette association s'est tenue le 9 mai 2012.

La mise en œuvre de cette association vise à assurer la valorisation du patrimoine forestier joratois, la représentation et la défense des intérêts des communes territoriales comme des propriétaires privés et publics de forêts et terrains agricole situés sur le territoire joratois. Elle en fera la promotion et soutiendra les projets de développement durable.

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne est représentée au sein du comité par le Municipal Bernard Chabloz.



Le massif forestier du Jorat représente la plus grande forêt d'un seul tenant sur le Plateau suisse. Il se trouve sur le territoire de 11 communes (Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Montpreveyres, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Ropraz et Savigny). 8 autres communes et l'Etat de Vaud sont également propriétaires de parcelles forestières.

L'un des buts de l'association est d'étudier la faisabilité d'un **parc naturel périurbain (PNP)** au cœur de cette forêt. A cet effet, la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud (DGE) a donné mandat pour une étude socio-économique afin d'évaluer dans quelle mesure l'implantation d'un parc naturel périurbain est compatible avec les différents usages de la forêt du Jorat.

Au mois de septembre 2014, le dossier d'étude a été présenté à chaque municipalité des communes concernées qui ont donné leur accord pour le dépôt du dossier de candidature pour la création d'un PNP auprès de la Confédération.

Le dossier de candidature a été déposé en 2015. Il a été accueilli favorablement par la Confédération en approuvant le programme 2016-2019. Pour assurer sa mise en œuvre un chef de projet sera engagé en 2016, dès la signature de la convention-programme par tous les partenaires

« Cité de l'énergie »



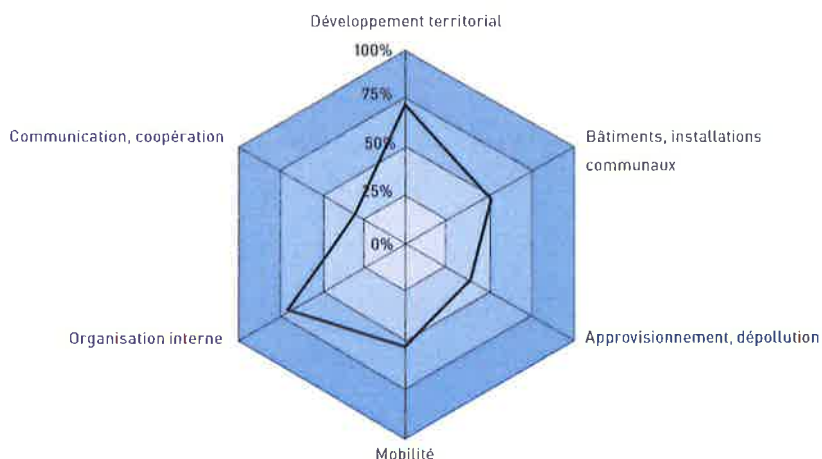
Le Mont-sur-Lausanne
Cap vers la société à 2000 watts

La Commune s'est engagée dans le processus « Cité de l'énergie » en adhérant à l'Association du même nom le 20 décembre 2011.

Par ce biais, elle peut ainsi activement participer au programme fédéral Suisse Energie pour les communes et bénéficier de nombreuses prestations et aides à la mise en œuvre. Dans ce cadre, la Commune a notamment pu réaliser son Concept énergétique communal en 2012.

Le 23 septembre 2014, elle a reçu le label « Cité de l'énergie », diplôme national venant récompenser ses efforts en matière environnementale, climatique et énergétique.

La labellisation est effectuée à partir d'un catalogue standardisé de 79 mesures, réparties dans 6 domaines (cf. figure ci-dessous). Grâce à ce processus, notre Commune a pu identifier les forces et faiblesses de sa politique énergétique, se comparer à d'autres communes, se fixer des objectifs d'amélioration continue, mettre en œuvre les actions adéquates et suivre ses résultats (monitoring).



Ce label n'est donc pas un prix comme les autres. C'est une démarche volontaire axée sur la durée et une méthode pour piloter la politique énergétique et environnementale du territoire communal. On peut l'obtenir lorsqu'on a mis en œuvre plus de 50% de son potentiel de réalisation. Et nous sommes actuellement à 54% ! Le graphique « radar » ci-dessus illustre les résultats de cette évaluation pour 2014.

Pour mettre en œuvre les exigences liées à ce label, et plus globalement les dimensions du développement durable, une Commission communale Société à 2000 watts a été instituée.

Commission « Société à 2000 watts »

La Commission a tenu 5 séances en 2015 : 6 février, 25 avril, 3 juillet, 11 septembre et 13 novembre.

Elle se compose de cinq membres issus de la Municipalité, du Conseil communal et de l'administration, à savoir : MM. Michel Odier, Président, Municipal, Philippe Vaucher, Membre, Conseiller communal, Pierre Thuillard, Membre, Conseiller communal, Michel Recordon, Urbaniste FSU/SIA et Antonio Turiel, Secrétaire, Urbaniste communal.



SuisseEnergie pour les Communes

C'est une Commission consultative destinée, d'une part, à mettre en œuvre le Concept énergétique communal et, d'autre part, à préavisier sur tout aspect relatif au développement durable. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- poursuivre les objectifs de la « société à 2000 watts » sur l'ensemble du territoire communal ;
- mettre en œuvre le Concept énergétique communal et le Plan de communication y relatif ;
- obtenir et maintenir le label « Cité de l'Énergie » avec une augmentation annuelle des points ;
- promouvoir l'exemplarité dans toute action de compétence communale ;
- informer, sensibiliser et conseiller la Municipalité, l'administration communale, le personnel d'exploitation et la population sur les différents thèmes liés à la gestion de l'énergie et du développement durable.



En 2015, la Commission a principalement axé ses efforts sur l'élaboration d'un système d'indicateurs couvrant l'ensemble du territoire communal. Celui-ci sera opérationnel début 2016. Il doit lui permettre d'avoir une connaissance fine de la situation du territoire et de suivre son évolution afin de pouvoir contrôler l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le Concept énergétique communal. En complément, les actions suivantes ont été conduites :

- participation à l'action de Suisse Energie « Bike4Car » ;
- rédaction de cinq articles dans le journal communal «Aux 4 Coins du Mont» ;
- Lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un éventuel système de subventions communales à l'attention des particuliers.

Police des constructions

Selon l'article 103 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé. Dans ce cadre, le domaine de la Police des constructions permet de vérifier la conformité des demandes et projets au Règlement communal des constructions et de l'aménagement du territoire (RCCAT) et du Plan général d'affectation (PGA) ainsi qu'aux diverses lois et directives cantonales et/ou fédérales.

Après analyse, chaque dossier fait l'objet d'une détermination du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD), présentée et discutée à la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT) pour décision de la Municipalité. La **statistique** ci-après reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. Certains décalages importants interviennent entre permis de construire et réalisation.

Demandes de permis de construire en 2015		
Bâtiments locatifs	1	
Villas à 1 logement	1	
Villas à 2 logements	1	
Bâtiments industriels	0	
Transformations	16	
Annexes et divers	18	
Travaux publics	1	
Démolitions	0	
TOTAL	38	

Permis de construire octroyés en 2015		
Bâtiments locatifs	2	= 28 logements
Villas à 1 logement	2	= 2 logements
Villas à 2 logements	3	= 6 logements
Bâtiments industriels	0	
Transformations	26	= 0 logement
Annexes et divers	28	
Citernes	1	
Démolitions	0	
TOTAL	62	= 36 logements
Permis délivrés en 2011	97	= 205 logements
Permis délivrés en 2012	90	= 53 logements
Permis délivrés en 2013	101	= 174 logements
Permis délivrés en 2014	72	= 20 logements
Permis délivrés en 2015	62	= 36 logements

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2015		
Bâtiments locatifs	1	= 60 logements
Villas à 1 logement	2	= 2 logement
Villas à 2 logements	3	= 6 logement
Bâtiments industriels	2	= 0 logement
Transformations	4	= 1 logement
Annexes et divers	18	= 0 logement
Citernes	0	
TOTAL	30	= 69 logements
Permis délivrés en 2011	24	= 64 logements
Permis délivrés en 2012	28	= 34 logements
Permis délivrés en 2013	31	= 312 logements
Permis délivrés en 2014	21	= 197 logements
Permis délivrés en 2015	30	= 69 logements

Procédures contentieuses

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes ainsi que la négociation ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. En 2015, sur près de 70 cas analysés,

13 oppositions et/ou contentieux ont été enregistrés. Tous les cas ont pu être réglés dans le cadre du processus ordinaire des autorisations de construire.

Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT)

La Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT) est une délégation municipale composée des responsables politiques de l'urbanisme, des domaines et forêts, des travaux, assistée des techniciens communaux (urbaniste et ingénieur). Elle se compose de MM. J.-P. Sueur, Syndic, M. Odier, Municipal, B. Chabloz, Municipal, V. Porchet, Ingénieur communal et A. Turiel, urbaniste communal.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission consultative d'urbanisme nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1^{er} juillet 2011 de sept membres extérieurs, soit, MM. B. Chenevard ; L. Fragnière ; J.-P. Crausaz ; Ch. Knecht ; J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer, J.-D. Joerg† et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT). Cette commission est notamment sollicitée dans le

Commission de salubrité

La Commission de salubrité a été transférée au Service de l'urbanisme. Sa composition est la suivante : A. Turiel, Chef du service de l'urbanisme, V. Voumard, Adjoint au chef de service de l'urbanisme et le Dr Olivier Favre, médecin. Elle est essentiellement appelée à intervenir dans des

Cette commission préavise notamment les projets de construction au sens de l'article 103 LATC ci-dessus.

Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le Service de l'urbanisme et du développement durable, qui tient les PV des séances.

En 2015, la Commission a tenu 37 séances.

cadre de procédures liées aux plans de quartier. Suite au décès de M. J.-D. Joerg, la Municipalité a nommé Mme M.-D. Grobéty, Conseillère communale.

Après plusieurs années d'inactivité, la Commission a été convoquée en décembre 2015 pour débattre du concept d'aménagement du PQ Praz-Prévôt.

cas compliqués de police des constructions relatifs à des problèmes de salubrité, conformité et sécurité. Elle est intervenue une fois en 2015 de manière circonstanciée pour résoudre un cas très problématique depuis de nombreuses années.

Municipal responsable : M. Michel Amaudruz

FINANCES

Le Service assure les tâches habituelles (budget, traitement des factures, comptes, ...) dévolues aux bourses communales, ainsi que les relations extérieures auprès des différentes institutions telles que l'Administration cantonale des impôts, la fiduciaire en charge du contrôle des comptes annuels, les instituts financiers pour la gestion des emprunts, le Préfet pour la remise et le contrôle des comptes annuels, l'Administration fédérale des contributions pour les décomptes TVA et impôt anticipé.

Le Service établit également la comptabilité d'autres institutions : SDIS La Mèbre, Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL), Fonds

André Serment et gère diverses activités parallèles, notamment celles liées à l'Etablissement scolaire, aux devoirs surveillés, au réfectoire, aux activités parascolaires et au passeport vacances.

Pour rappel, suite à son congé maternité, une collaboratrice a réduit son taux d'activité à 50 % dès le 1^{er} janvier 2013. Considérant l'augmentation de la charge de travail en relation avec le nombre croissant d'habitants ainsi que de biens immobiliers, une adaptation des ressources sera examinée en 2016.

Calendrier du service des finances

Le calendrier ci-dessous, semblable, d'une année à l'autre, donne une bonne vision des délais à respecter et explique les contraintes imposées au Service des finances, à la Municipalité et au Conseil communal et ses Commissions.

I – Comptes de l'année écoulée (adoption avant le 30 juin)

Janvier-mi-mars :	Opérations de bouclage comptable
Mi-mars :	Vérification des comptes par la société fiduciaire
Fin mars :	Adoption des comptes par la Municipalité
Mi-avril :	Remise des comptes à la Commission des finances
Fin avril - début mai :	Séance commune de la Commission des finances et de la Municipalité
Fin mai :	Remise des comptes aux membres du Conseil communal
Fin juin :	Séance du Conseil communal

II- Arrêté d'imposition pour l'année à venir

Juin-juillet-août :	Etude et mise à jour de la planification financière
Août :	Elaboration de l'arrêté d'imposition
Fin août :	Adoption de l'arrêté d'imposition par la Municipalité
Début septembre :	Remise du préavis et de l'arrêté d'imposition à la Commission des finances
Mi-septembre :	Remise du préavis et de l'arrêté d'imposition aux membres du Conseil communal
Début octobre :	Séance du Conseil communal
Fin octobre :	Remise de l'arrêté d'imposition au Canton

Fin nov/début décembre : Publication dans la FAO des arrêtés d'imposition des communes

III – Budget de l'année suivante

Juillet-août : Préparatifs dans les services

Début septembre : Remise des données à la bourse

Mi-septembre : Décisions salariales

Fin sept./déb. Octobre : Discussion et adoption du budget par la Municipalité

Mi-octobre : Remise du budget à la Commission des finances

Fin oct./déb. Novembre : Séance commune de la Commission des finances et de la Municipalité

Mi-novembre : Remise du budget aux membres du Conseil communal

Mi-décembre : Séance du Conseil communal

IV – Fourniture de données au Canton pour les décomptes et péréquations intercommunales

Mi-avril : Remise au SCL (VD-Service des communes et du logement) des informations concernant l'année écoulée nécessaire au calcul du décompte final de la péréquation intercommunale.

Fin mai : Remise au SCL des données de l'année écoulée concernant les dépenses thématiques - Le formulaire ad hoc doit être validé par la société fiduciaire qui contrôle nos comptes.

Tout au long de ces processus des données nouvelles ou plus précises proviennent continuellement des différents services du canton, comme des diverses associations intercommunales ou régionales ainsi que des divers bureaux mandatés pour nos études et travaux communaux. Il est par conséquent fréquent qu'une information se précise ou qu'une nouvelle information arrive entre l'adoption des documents par la Municipalité et le moment où le dossier est discuté au sein du

Conseil communal. A noter aussi, vu le calendrier très serré, que les décisions du Conseil communal concernant l'arrêté d'imposition arrivent au moment où la Municipalité vient d'adopter le prochain budget. Des imprévus peuvent évidemment impliquer d'importantes modifications affectant les résultats et nécessiter une reprise du dossier par la Municipalité, avec les retards y relatifs pour la suite du travail.

Commission d'estimation fiscale

La Commission d'estimation fiscale est composée d'un président nommé par le Conseil d'Etat (un architecte), d'un représentant du Registre foncier qui, avec son secrétariat, organise le suivi et assure tous les travaux administratifs (le Conservateur adjoint au RF) et d'un représentant de la Municipalité (le Municipal responsable des finances). La

Commission d'estimation fiscale a pour mission d'établir, de réviser et de statuer sur les estimations fiscales des immeubles, lors de chaque mutation ou lors de révisions générales décidées par le Conseil d'Etat.

En 2015, elle s'est réunie à trois reprises pour traiter environ 120 dossiers.

Portefeuille assurances

Vu la complexité de ce dossier, la gestion du portefeuille d'assurances s'effectue en collaboration avec un courtier en assurances. La tâche principale du Service est la gestion du

portefeuille communal d'assurances de personnes, du patrimoine, des dommages, des constructions et de la flotte de véhicules.

Activités du Service des finances

Ce rapport a pour objectif de passer en revue les activités principales du Service des finances au cours de l'exercice 2015. Il ne présente ni les résultats financiers 2015 ni une analyse de

ceux-ci car, comme chaque année, ces données ne sont pas encore disponibles au moment de son élaboration.

Gestion financière

En 2015, le Service des finances a mis en place un outil de gestion financière permettant la planification des liquidités en lien notamment avec la planification des dépenses d'investissement. Le Service a également entamé les premières démarches afin de

pouvoir démarrer le projet visant au remplacement de notre logiciel comptable amené à répondre aux nouvelles normes comptables MCH2 (modèle de comptes harmonisés 2). Ce logiciel est utilisé par tous les services communaux.

Planification financière

Glissante sur 5 ans du passé et 5 ans du futur, la planification financière de notre Commune a, à nouveau, été mise à jour avec l'appui de la Société BDO.

Comme à l'accoutumée, la démarche implique d'une part que les opérations de bouclage et de vérification de la comptabilité de l'année précédente, soit 2014, soient terminées afin que les prévisions budgétaires de l'année écoulée puissent être remplacées par les données comptables. Et d'autre part, que toutes les informations concernant les dépenses et les investissements en cours et à venir soient réévaluées à la lumière des nouvelles informations disponibles, ceci en termes de priorités, de délais, de montants à investir, comme de montants à prendre en compte à titre de nouvelles dépenses de fonctionnement. Les recettes sont également revues et adaptées en fonction des nouvelles données disponibles.

La planification financière est le principal outil permettant à la Municipalité de définir les besoins en matière de revenu et, par conséquent, de taux d'imposition. L'essentiel des informations concernant la dernière mise à jour de la planification financière a donc été porté à la connaissance du Conseil communal par le biais du préavis No 07/2015 « Arrêté d'imposition pour l'année 2016 ». Nous vous renvoyons donc à ce document et à ses conclusions.

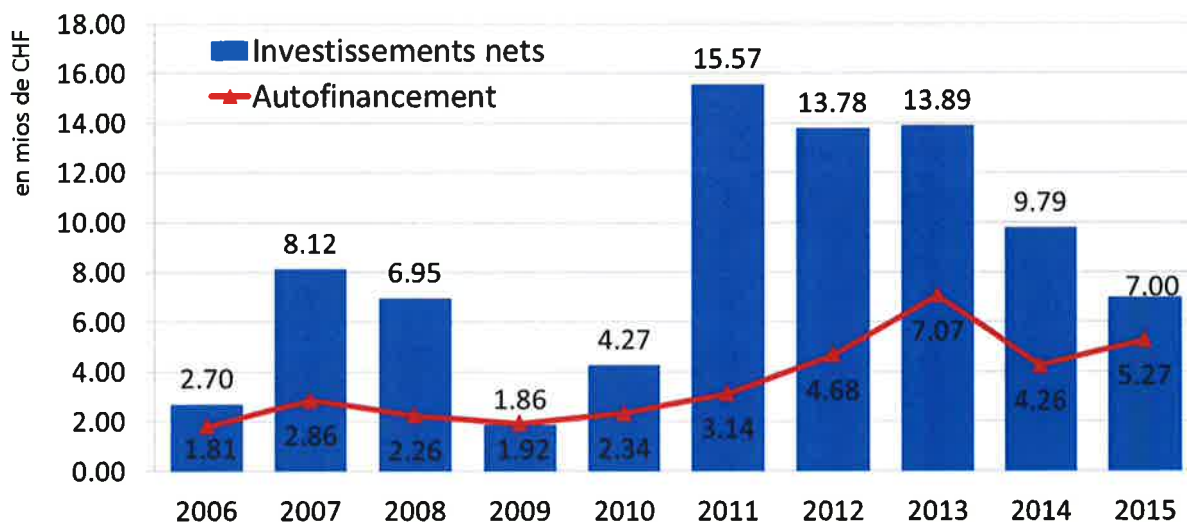
Sans revenir sur les éléments présentés, nous relèverons la prudence à avoir dans nos futurs choix d'investissements, sans dramatiser la

situation. Les excellents résultats des années précédentes ainsi que le report de certains investissements prévus en 2015 ont permis de rester dans le cadre du plafond d'endettement. Le niveau d'endettement au 31.12.2015 s'élève à CHF 52 mio soit CHF 16,5 mio en dessous de la limite fixée à CHF 68.5 mio.

Compte tenu de notre contexte communal en plein développement, l'objectif de la Municipalité est d'arriver à assumer, ces prochaines années, par un maximum d'autofinancement, les autres investissements d'équipements prioritaires (entretien de notre réseau d'égouts, aménagements routiers imposés par la construction de certains quartiers ou la coordination au niveau régional).

Concernant la planification financière, il convient de rappeler qu'elle prend évidemment en compte les prévisions d'augmentation de notre population et bien entendu les effets de ces augmentations sur nos recettes fiscales comme sur nos dépenses communales. De même, les coûts annuels liés aux nouvelles prestations communales proposées à notre population (par exemple, les subventions aux transports publics, à l'accueil pré et parascolaire, à l'entretien des nouveaux bâtiments ...) sont également prises en compte. Les données de la planification financière sont épurées afin de corriger les effets notamment des mouvements internes et des arriérés de recettes fiscales. Ainsi la planification financière est le meilleur outil pour accompagner les visions de développement de la Commune.

Investissements nets 2006-2014 et prévisions de bouclage pour 2015



Sur le graphique ci-dessus, le cumul des investissements nets 2006-2015 représente CHF 84 mios sur 10 ans. Pour 2015, suite à des reports, les investissements se sont finalement situés à CHF 7 mios, soit environ un tiers de ce

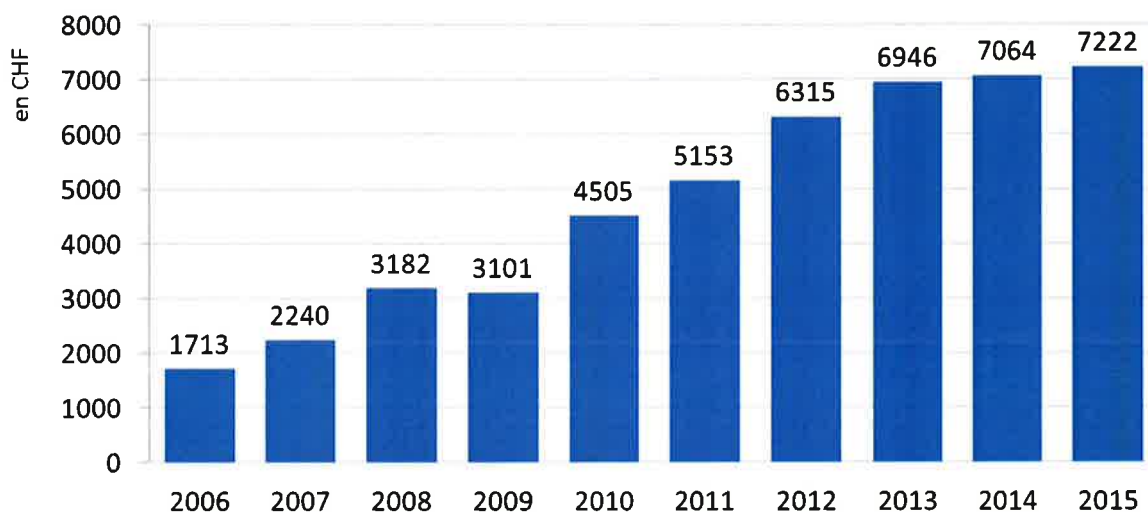
qui était initialement prévu (CHF 18.7 mios). Les investissements sur cette période de 10 ans ont pu être autofinancés à hauteur d'environ CHF 35 mios, soit l'équivalent de 40 %.

Emprunt 2015 et crédit cadre

Durant l'année 2015, la Commune n'a pas eu d'emprunt à rembourser mais a contracté un nouvel emprunt de CHF 3'000'000.-- auprès de l'UBS pour une période de 3 ans (01.07.15 - 02.07.18) au taux de 0.98 %. Ces flux de financement portent notre dette brute au 31.12.2015 à CHF 52 mios, ce qui correspond comme le montre le graphique ci-après à une dette de CHF 7'222.-- par habitant. Au niveau du choix des durées d'emprunt, nous tenons

compte évidemment des taux d'intérêt mais nous veillons aussi à répartir les échéances des remboursements de telle manière que nous n'ayons pas à rembourser des montants de plus de 10 mios par année. Cela nous facilitera, en temps utile, les remboursements de notre dette ou nous permettra de retarder ne serait-ce que ponctuellement le renouvellement d'un emprunt.

Evolution de la dette brute par habitant



Cartes journalières Commune CFF

Depuis le 1^{er} avril 2012, la Commune du Mont-sur-Lausanne est dotée de deux abonnements CFF « Carte journalière Commune ». Ils sont réservés aux communes et l'utilisateur n'a pas besoin d'être porteur d'un abonnement ½ tarif valable. Ces abonnements sont valables pour une période d'une année (dans notre cas du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année).

Dans ses actions de promotion des transports publics et en particulier l'usage du train, la Municipalité a décidé de reconduire cette action en 2015, avec 4 abonnements au prix total de CHF 53'200.-- pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Elle a également décidé de maintenir pour cette période le prix de CHF 40.-- pour la vente aux habitantes et habitants du Mont. A noter que le prix de vente

évoqué ci-dessus ne prend pas en compte le travail de gestion et de vente des cartes à nos guichets ; il s'agit d'une prestation à notre population.

Pour l'année civile 2015, on compte 911 cartes vendues et 369 invendues, soit 71 % de ventes. En 2014, pour la même période, 80 % des cartes étaient vendues. Cette diminution est due au fait qu'en 2014 deux abonnements étaient proposés à la vente contre quatre en 2015.

Au niveau des comptes, la prestation "Carte journalière Commune" est comptabilisée dans le groupe 182 Transports publics (compte 182.3663.00 pour l'achat des abonnements aux CFF et 182.4653.00 pour les recettes des ventes).

INFORMATIQUE

La tâche principale est de fournir aux collaborateurs des outils informatiques performants, leur permettant de réaliser leur travail de la manière la plus efficace possible et de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Un certain nombre de tâches se répètent d'une année à l'autre :

- Assurer la maintenance et l'évolution de l'infrastructure informatique ;
- Installation des nouveaux matériaux et logiciels ;

Le Service gère actuellement :

- 43 PC fixes et 10 portables ;
- 3 serveurs, 4 Switch DHCP et 3 firewalls ;
- 10 bornes d'accès wifi ;
- 7 imprimantes multifonctions réseau ;
- 5 imprimantes individuelles ou réseau ;

- Elaboration et suivi des appels d'offre ;
- Contacts, coordination et suivi des demandes adressées à la Société s'occupant de notre parc informatique et de nos principaux logiciels communaux ;
- Assistance et support de premier niveau auprès des tous les utilisateurs ;
- Formation des utilisateurs (en interne ou par des entreprises spécialisées) ;
- Gestion de projets informatiques divers.

- 1 plotter (impression jusqu'au format A0) ;
- 2 scanners de documents ;
- 1 fax ;
- 10 téléphones portables.

Logiciel	Fournisseur	Fonction du logiciel	Service utilisateur
Larix	Epsilon SA	Comptabilité, débiteurs, créanciers, taxes, habitants, objets et cadastre	Tous les services
Xpert.Meeting	Info Services	Gestion des séances et PV	Secrétariat municipal
F-Secure	Epsilon SA	Antivirus	Tous les services
Epsiged	Epsilon SA	Système de scannage	Finances & CH
SAI-net	SAI SA	Gestion des salaires	Finances
JBM-Tenax	Mobatime SA	Gestion du temps	Ressources humaines
Manager VS04	Hasler + Co SA	Gestion des clés électroniques	Bâtiments
Epiqr+	EPIQR Rénovation Sàrl	Gestion du parc immobilier	Bâtiments
Autocad	Sys-Net Gmbh	Programme de dessin	Bâtiments & Travaux
Batilog	bec Partners SA	Gestion des soumissions	Bâtiments & Travaux
GeoConcept	GeoConcept Software SA	Information géomatique	Bâtiments & Travaux
Viasis-plus	Taxomex AG	Système d'affichage de vitesse	Police administrative
MindManager	software ONE	Gestion de projet	Chefs de service
Windows 7	Microsoft	Système d'exploitation PC	Tous les services
Office 2010	Microsoft	Outils bureautiques	Tous les services

Extension du réseau fibre optique et liaison entre les bâtiments

Le besoin initial était de créer une liaison informatique entre le bâtiment administratif de Crétalaison et le complexe du Mottier afin de mettre en place un système de backup distant. La Municipalité a saisi cette opportunité pour créer une interconnexion informatique de tous les bâtiments situés entre le collège de Crétalaison et les bâtiments du Mottier. Ces travaux ont été réalisés par des entreprises externes sous la supervision du service des

bâtiments et du service des travaux. Les travaux sont terminés et la liaison est opérationnelle depuis le début de l'année 2015. Le serveur de secours a été déplacé à son emplacement final et cet aménagement donne pleine et entière satisfaction. Il renforce ainsi la sécurité du système. Les accès aux deux locaux dans lesquels sont installés les serveurs sont sous clés et le nombre de personnes pouvant y avoir accès est restreint.

Equipement du système Wifi

Afin de répondre au besoin des collaborateurs et des membres du Conseil communal, un réseau wifi composé de dix bornes relais a été installé dans le bâtiment administratif de Crétalaison. La mise à disposition de ce matériel professionnel répond pleinement aux besoins des utilisateurs et de la population. Deux réseaux ont été créés ; un premier réseau

"LeMont-interne" est destiné aux Municipaux et collaborateurs et permet une connexion sécurisée sur session personnelle dans le domaine communal. Un second réseau "LeMont-public" est à disposition de tout autre utilisateur via une demande d'indentification par numéro de téléphone portable.

Renouvellement, installation de PC et support au Conseil communal

Les PC's d'occasion, acquis pour les dernières élections et installés désormais dans une salle dévolue à la formation (anciennement salle des Commissions II), ont été remplacés. A proximité des locaux du Conseil, ils sont utilisés d'une part pour la saisie en ligne des scrutins par le Conseil communal et d'autre part pour la formation interne des collaborateurs. Le Service informatique, avec l'appui de notre prestataire s'assure des préparatifs et du bon fonctionnement des installations lors des élections. En 2015, une imprimante

multifonctions a été mise en place dans le bureau du Secrétaire du Conseil communal. Les deux PC's des chefs d'équipe travaux et espaces verts ont également été remplacés. Sept nouveaux PC's ont été installés chez les agents d'exploitation. Pour l'ensemble des collaborateurs des services techniques, une infrastructure a été mise en place dans chaque bâtiment afin de fournir une connexion internet leur permettant ainsi de disposer d'une adresse e-mail professionnelle et individuelle consultable par Webmail.

Migration sur serveur

Une licence Windows Serveur 2003 encore installée sur l'un des deux serveurs en place a été migrée sur Windows serveur 2012.

Maintenance

Le bilan après deux ans de collaboration avec notre nouveau prestataire informatique est positif. La société a implémenté la nouvelle infrastructure, elle est impliquée sur la totalité des projets informatiques en relation avec le matériel et l'infrastructure. C'est également par son biais qu'est commandé le matériel informatique pour les utilisateurs. Cette façon de faire est avantageuse pour le responsable

informatique car la société connaît le parc informatique et est à même de proposer du matériel adapté. De plus, en cas de panne de ce matériel, c'est elle-même qui se charge de faire effectuer les réparations. Un informaticien est présent sur site un jour par semaine pour les travaux de maintenance et de support aux utilisateurs.

Mise à jour de logiciels

Un projet cantonal, nommé "Automatisation des transferts d'information" (ATI), a nécessité une adaptation de notre logiciel Larix. Ce projet concerne tous les offices de la population du canton et consiste à transmettre en temps réel toutes les mutations des habitants, au travers d'une passerelle cantonale. Ceci permet de récupérer, de manière automatique, toutes les données des citoyens changeant de commune dans le canton de Vaud.

Le logiciel NAVIG a été installé au Service communal de la population. Ainsi, lors de demandes de cartes d'identité, il est possible de

scanner la photo de la personne et de saisir numériquement sa signature. L'entier de la demande doit ainsi être transmis par informatique via un programme d'échange sécurisé et permet au centre de biométrie d'établir les documents.

Le logiciel Xpert.Meeting a été installé au Secrétariat municipal en remplacement d'EpsiPV dont la maintenance prenait fin au 31.12.2014. Ce nouveau produit permet notamment la rédaction de PV, la gestion des séances, le suivi des décisions, etc.).

Formation

Le logiciel Outlook présente un potentiel intéressant en termes de communication, d'organisation et de partage des informations. Pour cette raison, une formation de base a été donnée à tous les collaborateurs informatisés et aux membres de la Municipalité. Il n'est pas

exclu que des besoins de perfectionnement ou de nouveaux besoins apparaissent au fil du temps. L'ensemble des collaborateurs administratifs a également suivi une formation sur les modèles de documents consécutivement à la mise en place d'une charte graphique.

BATIMENTS

Municipal responsable : M. André GUEx

Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte, *italiques* pour l'historique, normal pour les faits nouveaux 2015.

Constructions

Généralités

Efficacité énergétique des bâtiments communaux

Installation de cellules photovoltaïques sur la toiture du collège du Mottier D

Dans le cadre de sa politique active de développement des énergies renouvelables, la Commune dépose le préavis N° 09/2015 pour installer des capteurs solaires photovoltaïques sur la toiture du Collège du Mottier D (3^{ème} étape). En date du 5 octobre le Conseil communal valide ce projet et les capteurs sont aménagés fin décembre. L'installation entrera en service début 2016.



La production sera utilisée pour les propres besoins du bâtiment; le surplus étant revendu au concessionnaire SIL. De plus, ce projet s'inscrit totalement dans les objectifs que la Commune s'est fixés dans le cadre de la vision de la « Société à 2000 watts ».

Les éléments de l'installation sont placés sur des supports lestés et posés sur le sol en gravier de la toiture. Les capteurs sont bien intégrés dans la typologie du bâtiment et ne sont pas visibles depuis le sol. Malgré les superstructures existantes, la disposition optimale des 174 éléments, pour une surface de 264 m², permet une production moyenne de 60'000 kWh/an. L'autoconsommation photovoltaïque prévisible du collège correspond au tiers de ce qui est produit par l'installation.

Etudes

Extension du Collège du Mottier Etape 3

Le 12 décembre 2011 le Conseil communal octroie un crédit d'études de Fr. 868'000. -- pour l'extension du centre scolaire, afin de développer les détails constructifs et d'élaborer les plans nécessaires aux appels d'offres pour préciser le coût de réalisation de l'ouvrage pour la demande du crédit de construction. Ce crédit d'étude amènera l'avant-projet au niveau supérieur, celui du projet.

Le crédit de construction pour la 3ème étape a fait l'objet d'un crédit de construction en 2013 afin de respecter le calendrier des étapes. Le coût probable de cette 3ème étape respectera le

plan financier prévu pour l'ensemble des 3 étapes.

Le 24 juin 2013 le Conseil communal octroie un crédit de construction de Fr. 13'435'000.- pour la réalisation de l'étape 3. Cette troisième étape comprend la construction du pavillon qui intègre la salle de gymnastique, la salle des maîtres ainsi que 12 salles de classes. Le bâtiment s'implante dans la partie Sud du site, là où se trouve l'ancien bâtiment Mottier A. Ce pavillon est composé, comme celui de l'étape 2, d'un sous-sol et des niveaux rez, 1^{er} et 2^{ème}. De forme carrée, il mesure env. 29 mètres de côté.

La construction débute le 12 novembre 2013 par la mise en place d'une enceinte de palplanches et l'exécution de pieux nécessaires pour répondre aux conditions géotechniques. Le bâtiment aura dans ses fondements un cuvelage béton étanche résistant à la pression de la

nappe phréatique comme ce fut le cas pour la 1^{ère} étape.

Le gros œuvre est terminé avec la mise hors d'eau du bâtiment en décembre 2014. Le planning des travaux est respecté avec quelques semaines d'avances.



Le bâtiment est mis en service pour la rentrée scolaire de l'été 2015 conformément au planning des travaux. Le projet des « Trois Danseuses », réalisé en trois étapes a été inauguré officiellement le 1^{er} octobre en présence de Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC. La Municipalité dépose dans la capsule temporelle les documents témoins en mémoire des efforts entrepris par tous les

acteurs liés à ce projet d'envergure. Une belle fête avec le spectacle *Les Trois Danseuses*, aux couleurs chatoyantes, mettant en scène l'univers de Paris à la Belle époque à la fin du 19e siècle marquera sans doute les esprits montains.

Les coûts totaux seront légèrement inférieurs au préavis 04/2013 devisé à CHF 14'495'000.--, à savoir de CHF 13'700'000.--.

Etude exploratoire sur les infrastructures scolaires supplémentaires

La Commune connaît une forte augmentation de sa population (+ 5.74 % pour la période entre 2010 et 2014). Celle-ci rendra nécessaire la création de plusieurs classes scolaires primaires supplémentaires à compter de la rentrée 2017 déjà. Ce nouvel établissement scolaire devra également être équipé d'une salle de gymnastique.

Conscient de cette problématique, le Service des bâtiments a, fin 2015, commandé une étude exploratoire au Bureau SEREC Sàrl. Celle-ci avait comme résultats attendus :

- L'estimation des besoins en nombre de classes en fonction de l'évolution démographique ;

- L'évaluation de sites potentiels d'implantation, existants ou nouveaux avec possibilités de combinaisons ;
- L'inventaire des types de constructions possibles (modulaire, préfabriqué, traditionnel, combiné ou autre) ;
- L'analyse des modèles de financement possible (autonome, location, leasing, DDP, etc.).

Les résultats seront connus début 2016. Ils permettront à la Municipalité de prendre une décision circonstanciée quant à la réalisation de ce nouvel établissement scolaire.

Comco (Commission de construction)

Le projet de réhabilitation du site scolaire du Mottier a été suivi dès son lancement par une Commission de construction (Comco), composée d'une délégation communale (3 Municipaux, le Chef du Service de l'urbanisme et des bâtiments et ingénieur).

Cette Commission siège en moyenne toutes les 4 à 6 semaines afin de suivre au mieux l'évolution des travaux pour conseiller judicieusement l'Exécutif dans ses prises de décision. Elle s'est réunie 6 fois en 2015.

Cantine du Châtaignier

Ce bâtiment est vétuste et en fin de vie. Une mise en conformité de la structure actuelle est difficilement concevable, et elle sera, à priori, aussi onéreuse que la reconstruction d'une nouvelle cantine. Telle est la conclusion du rapport d'expertise de l'ingénieur bois et du constat suite aux sondages effectués par le charpentier. L'expertise s'est portée sur l'analyse de la structure porteuse en construction bois de l'état actuel de la charpente afin de déterminer si elle peut être remise en état ou, le cas échéant, quelles sont les mesures à prendre afin de garantir la sécurité structurale de l'édifice pour une durée maximale de dix ans.

Deux solutions sont possibles pour assurer la sécurité de l'ouvrage, afin que la cantine reste en activité.

Mise en conformité provisoire de la structure existante : ces travaux permettraient de garantir une durabilité maximale de dix ans de la cantine ; le temps souhaité par la Commune, avant de construire une nouvelle salle. Cette opération s'élève à Fr. 360'000. -- et ne garantit aucunement la pérennité de la cantine, la construction arrivant en fin de vie.

Un contrôle de l'évolution de la structure : un contrôle périodique doit être effectué après chaque grosse intempérie, mais en tout cas avant et après la saison d'hiver, afin de

contrôler l'évolution de la structure. Ce contrôle s'effectuera en présence d'un représentant de la Municipalité, du charpentier et de l'ingénieur. Il est à noter que ce procédé peut engendrer à tout moment une condamnation partielle ou complète de la cantine. Cette façon de faire permet de garder, dans la mesure du possible, en activité la cantine tout en étudiant une alternative à un futur bâtiment. Il est difficile de prédire la viabilité d'une telle situation, mais il semble peu probable qu'elle dépasse les cinq ans. En plus de ces contrôles, il faudra, en cas de fortes précipitations de neige (plus de 70 cm), déblayer la toiture.

Mesures urgentes entreprises : la couverture en amiante existante comporte plusieurs perforations, un bâchage partiel assure l'étanchéité de la toiture.

La Municipalité, entre temps procède à une évaluation des besoins pour un remplacement du bâtiment de même typologie « type cantine communale ».

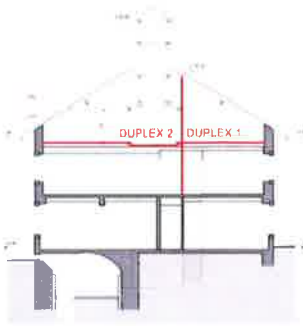
La cantine s'insère dans un projet global de réaménagement du site du Châtaignier proposé par la « Commission Châtaignier ». Il n'y a ce jour pas de projet défini pour cet objet, mais les options qui seront retenues devront tenir compte des besoins du tissu socio-économique local.

Collège des Planches

Suite au décès du locataire en fin d'année 2013, l'appartement situé au 1^{er} étage et combles a fait l'objet d'une étude préalable de rénovation par un architecte. L'examen des structures porteuses de la charpente et de la poutraison des planchers est réalisé par sondages destructifs. Des éléments provisoires d'étayages sont mis en place afin d'assurer la stabilité statique de la poutraison dans le Jardin d'enfants qui présentait un risque d'effondrement. Un bureau d'ingénieur a procédé au contrôle statique ainsi qu'une étude énergétique pour déterminer les options d'assainissement à envisager.

Le bâtiment construit en 1880 est classé et protégé en note 3 au recensement architectural,

il mérite d'être valorisé et conservé pour la pérennité du patrimoine immobilier protégé par le Canton. La mixité de l'affectation logement-école d'origine est maintenue et serait augmentée par la création d'un logement supplémentaire indépendant. Cela permet une meilleure rentabilité économique des montants investis. La mise à niveau du bâtiment en termes d'isolation thermique occasionne un gain de minimum de 60 à 80 % d'économie d'énergie et plus avec la pose de panneaux solaires ou tuiles photovoltaïques. Le confort acoustique est également amélioré pour les occupants. Les installations techniques doivent être remplacées (sans la chaudière remplacée récemment) et le bâtiment serait mis en conformité aux directives ECA, ASE.



En 2015, le projet de rénovation finalisé par l'architecte est mis à l'enquête publique. La typologie extérieure d'origine est conservée avec un assainissement de l'enduit des façades.

La distribution intérieure est mieux répartie et la surface de plancher habitable augmentée par l'utilisation des combles. La garderie est conservée et deux appartements en duplex sont

aménagés dans les espaces du 1^{er} étage et des combles.

L'enquête publique n'a suscité aucune opposition mais a donné lieu à un préavis négatif de la part des Monuments historiques. Une fois réglé ce léger « différend », le permis de construire pourra être octroyé courant 2016.

Collège du Grand-Mont

Construit en 1982, le Collège du Grand-Mont présente une forte dégradation avec une performance énergétique insuffisante. Compte tenu de l'investissement financier important et de l'activité scolaire sans interruption, les travaux nécessaires à l'entretien du collège sont planifiés sur plusieurs étapes/années dans les budgets d'entretien.



Le programme des travaux a débuté en 2014 par l'assainissement des soubassements, pose d'un drainage et traitement des façades.

L'année 2015 marque l'engagement de travaux pour l'intérieur des deux premières classes. L'isolation de toiture, de faible épaisseur et partiellement détruite est remplacée par un matelas isolant aux normes actuelles avec un voile acoustique.

Le faux-plafond en lambris bois blanc est remplacé et équipé de luminaires LED qui améliorent les conditions d'éclairage pour les utilisateurs. Les aménagements intérieurs, le mobilier scolaire, le réseau informatique et les vieux tableaux noirs sont également remplacés par un tableau blanc équipé d'un projecteur. Un chauffe-eau alimente en eau chaude les lavabos de la classe. Les toiles des stores extérieures sont remplacées par des tissus micros perforés.



Classes 1 et 2 rénovées

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Administration Crétalaison

- Pose d'une barrière lumineuse et d'un sabre de sécurité antichute dans les cabines des ascenseurs pour améliorer la sécurité.
- Réparation de 11 fenêtres abîmées dans le bâtiment.
- Remplacement des batteries et modules d'éclairage de secours en fin de vie.
- Assainissement des joints de dilatations silicone de façades et des fenêtres.
- Mise en conformité des balustrades des cages d'escaliers nord et sud selon les directives BPA / norme SIA 358.
- Remplacement du caniveau devant l'entrée.
- Pose du câblage pour les branchements informatiques de l'installation d'un photomaton à l'usage du Service de la population.

Collège Crétalaison

- Pose de plans d'évacuation dans le bâtiment.
- Rafrâichissement de la peinture des murs et boiserie des salles de classe.
- Installation d'une horloge avec carillon dans les deux halls du collège.
- Pose de panneaux à punaiser dans les vestiaires de salles de classe.
- Remplacement des joints de dilatations des façades.
- Fourniture de mobiliers de rangement dans les classes.
- Révision des châssis rampants dans les combles locataires.

Collège du Mottier B

- Pose d'un organe de réglage STA pour le chauffage à distance.
- Travaux d'aménagement dans la salle de travaux manuels, fourniture d'une imprimante 3D.
- Pose de plans d'évacuation pour le bâtiment.
- Fourniture de mobiliers scolaires.
- Réparation des portes extérieures suite au vol par effraction du coffre-fort au secrétariat scolaire.
- Pose et raccordement des écrans d'information scolaire.
- Assainissement du laboratoire suite à un sinistre (inondation).

Centre sportif du Mottier

- Réparation du carrelage à l'intérieur du bassin et des plages.
- Les installations techniques de la piscine vétustes nécessitent de nombreuses interventions pour maintenir leur état de service, soit : remplacement de la souffleuse, d'un moteur de ventilation, d'un transformateur, de spots rouillés hors d'usage, de blocs d'éclairage de secours, de moteurs de traction du basketball, de vannes, etc.
- Nettoyage et réparation de la batterie en toiture, fuite dans la tuyauterie du filtre à sable, traitement du carrelage de sol.
- Réparations de la porte d'entrée suite à une effraction.

Collège Grand-Mont nouveau

- Travaux d'entretien détaillé sous *Collège du Grand-Mont* (voir texte ci-dessus).

Collège Grand-Mont ancien

- Assainissement du local de la garderie suite à des problèmes d'humidité et de moisissures.
- Pose d'un doublage partiel de murs, d'une isolation et d'un pare-vapeur, rafraîchissement des peintures.
- Neutralisation d'une fuite d'eau en provenance de la couverture de la

	<p>toiture.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégagement des congères de neige-glace dangereuses pour les passants suite aux fortes chutes de neige.
Collège des Planches	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de la porte du garage annexe détruite accidentellement par le chasse-neige. • Curage des sacs et canalisation. • Pas de travaux d'entretien, le projet de rénovation en cours (voir ci-dessus sous études Collège des Planches).
Collège du Petit-Mont	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation de l'horloge. • Remplacement d'un relai de puissance. • Réparation de la façade périphérique défoncée (incivilité). • Dégagement des congères de neige-glace dangereuses pour les passants suite aux fortes chutes de neige.
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrement des virements et larmiers de la toiture du garage. • Remplacement de 7 luminaires et 8 spots défectueux. • Rafrâichissement de la peinture dans la salle à manger. • Rhabillage de l'enseigne en potence du bâtiment. • Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment. • Dépannage du compresseur suite à un court-circuit. • Réparation de prises électriques et modules d'éclairage de secours.
Grande salle communale	<ul style="list-style-type: none"> • Pose d'un beamer et module à distance pour manifestations. • Remplacement des rideaux noirs usés non conformes aux directives ECA. • Mise en conformité des canalisations extérieures d'eau claire • Pose d'une chambre de visite et sac. • Remplacement du carrelage de sol et de l'éclairage zénithal dans le faux-plafond de la salle du foyer. • Remplacement des chaises vétustes de la grande salle. • Réparation des balustrades extérieures (vandalisme). • Remplacement d'un tronçon d'égout affaissé et création d'une chambre.
Abattoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de la porte extérieure du locataire. • Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment. • Remplacement d'un robinet mural d'origine.
Bâtiment Service du feu	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment. • Raccourcissement des câbles tracteurs de l'ascenseur. • Réparation d'une porte à sections. • Pose de deux tableaux à aimanter dans la salle de l'Etat-major. • Réparation des collecteurs du chauffage au sol de l'appartement.
Route du Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de la charpente contre les insectes. • Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment.
PPLS	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en passe électronique des cylindres du bâtiment. • Détartrage du chauffe-eau.

Maison de paroisse + WC	<ul style="list-style-type: none"> • Pose d'une vanne pour le chauffage et d'un compteur d'énergie et de 2 blocs d'éclairage de secours. • Remplacement de la porte WC extérieur et du verre de la vitrine d'information (incivilité). • Changement du boiler percé. • Renouvellement de la sonorisation hors d'usage. • Analyse géotechnique pour le mur de soutènement dégradé.
Eglise - chambrette	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement du radier et des murs. • Amélioration de la performance énergétique du bâtiment. • Pose d'un chauffage au sol et de drainages extérieurs. • Mise en conformité les installations électriques. • Remplacement des boiseries.
Cantine du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement du caniveau détérioré devant l'entrée. • Renforcement du portillon de l'armoire électrique armoire et remplacement de l'enseigne et de la descente chéneau (incivilités). • Réparation d'un élément chauffant gaz.
Barbecue Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> • Réparation des tables du barbecue. • Rafrâichissement de la peinture des murs des façades. • Traitement anti graffiti des façades (incivilité).
Refuge de Chatifeuillet	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de la toiture du barbecue de Chatifeuillet suite à un incendie (incivilité).
Stand de tir et ciblirie	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien courant.
Anciens vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'un lavabo et d'une vitre cassés.
Vestiaires du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> • Pose d'une tôle de fermeture anti-vent sur la porte extérieure entrée joueurs. • Aménagement de casiers sécurisés dans un vestiaire.
Congélateur communal	<ul style="list-style-type: none"> • Rafrâichissement de la peinture des façades. • Traitement des fissures. • Dépannage du compresseur. • Adjonction du liquide réfrigérant. • Installation d'une alarme sonore en cas de portes restées ouvertes. • Remplacement d'un cylindre.
STPA	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien courant. • Assainissement de la dalle béton suite aux dégâts par carbonatation. • Traitement des moisissures et rafrâichissement de la peinture des façades. • Pose d'une descente inox pour reprise des eaux de la toiture.
Station de relevage	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage traitement de la couverture contre les mousses.
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection du revêtement synthétique EPDM de la piste de saut. • Installation de la supervision MCR pour la chaufferie.

- Fourniture et raccordement de la timbreuse pour l'AGEX.
- Ponçage et imprégnation du parquet de la salle des maîtres et de la salle de couture.
- Réparation des stores à lamelles.
- Remplacement du lecteur CD hors d'usage de la salle de gymnastique.
- Rhabillage des joints silicones de vitrages.
- Dépannage de la chaudière (remplacement du segment pour piston à gaz).
- Remplacement de l'auto laveuse usagée avec accessoires (16 ans d'âge).

Ancienne laiterie de Penau

- Entretien courant.

Complexe de Manloud

- Mise en passe électronique cylindres du bâtiment.
- Installation de la supervision MCR pour la chaufferie.
- Remplacement des capteurs de détection gaz.
- Remise en état de l'éclairage de secours.
- Remplacement de télécommandes hors d'usage pour portes sectorielles.
- Réparation de 3 stores à lamelles et portes sectorielles.
- Changement des tiges d'ancrages rouillées du monobloc ventilation du local de lavage.
- Remplacement du clapet anti-feu dans la chaudière.

Collège Mottier A

- Pose de roulettes triples sous piano scolaire.

Collège Mottier C

- Achat d'un aspirateur et nettoyeur à vapeur.
- Réparation du lave-vaisselle, de l'appareil pour vacuum et de la vitrine de froid.

Collège Mottier D

- Achat matériel de nettoyage, auto-laveuse, mono-brosse, aspirateur, accessoires.

Personnel du service des bâtiments

Collège du Mottier D

Nouvel agent d'exploitation (concierge).



Ce nouveau bâtiment équipé de 12 classes, d'une salle de gymnastique avec vestiaires et douches, a nécessité l'engagement d'un agent d'exploitation pour l'entretien régulier du collège D.

Site scolaire du Mottier

Nouvel agent d'exploitation itinérant (concierge).

Les travaux d'entretien extérieur du site du Mottier font partie intégrante du cahier des charges du nouvel agent d'exploitation engagé pour l'entretien du site. Son activité a débuté en automne dernier. Le financement de ce nouveau collaborateur est inscrit au budget.



En parallèle la Municipalité dépose le préavis n°06/2015 « Achat de machines d'entretien pour le site du Mottier » pour l'équipement en machines et matériel d'entretien du site. Cet équipement prend place dans le garage attenant au collège D.

TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES

Municipal responsable : M. Michel ODIER

Attribution du service

Le Service des travaux et infrastructures a des tâches de planification, de construction, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux

voies de circulation, aux collecteurs ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

Direction des travaux

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration communale, la direction du service s'est quelque peu modifiée.

En collaboration avec le chef de service et le secrétariat, il assure le service à la population et répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'interventions venant de la part tant des habitants de la Commune que de bureaux techniques externes.

En étroite collaboration avec le municipal en charge de ce dicastère, le chef de service a pour principales tâches la gestion globale du service en matière de planification, d'organisation et de supervision. Il gère aussi les relations avec la Municipalité.

Engagé à 50 % dès juin 2014, un dessinateur est venu renforcer temporairement le service jusqu'en mai 2015. Techniquement très au point et de grande expérience, il a permis l'élaboration de projets et le suivi de chantiers communaux.

Il participe à de nombreuses séances de planification à l'échelle tant communale que régionale, en collaboration avec les autres services de l'administration (Urbanisme et développement durable, Espaces verts et déchets, Police, Bâtiments) ainsi qu'avec différents services de l'Etat, voire avec les communes voisines.

Grâce à cet engagement, plusieurs dossiers en attente ont pu être mis à jour et soumis aux procédures préalables à la réalisation (validation par la Municipalité, examen préalable, enquête publique, ...). Il a apporté un important appui technique et a collaboré également avec les autres services communaux en matière informatique (dessin, élaboration de projets, cadastre, ...).

En plus de la gestion du personnel du service (Service technique, équipe Voirie, secrétariat), M. Vincent Porchet est également en charge de la gestion financière du service (élaboration et suivi des budgets, plan d'investissement, suivi des comptes, vérification des factures).

Mme Janine Benz, assistante administrative, consacre 35 % de son temps pour le Service des travaux et infrastructures. Cet appui administratif supplémentaire permet aux collaborateurs "techniques" du service de consacrer plus de temps au développement de projets.

M. Jean-Robert Nicolas, adjoint au Chef de service, collabore à la bonne marche du service, et assure avec M. Porchet la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère.

Il a comme principales tâches la gestion et le suivi des chantiers sur le territoire communal et participe activement aux séances de coordination avec les services externes. Selon l'importance et le contexte des projets, il se charge directement de la direction des travaux ou fait appel à des mandataires externes.

Les échanges, la coordination des travaux et les contacts avec les services industriels et les autres services propriétaires de réseaux font également partie des fonctions attribuées au service.

Equipe de voirie

Début janvier, comme à fin 2014, l'effectif de base de l'équipe de voirie est de 8 employés. M. André Pittet assure la fonction de chef d'équipe.

En mars 2015, l'équipe voirie a été complétée par l'engagement d'un nouveau collaborateur, ramenant ainsi son effectif à la normale, soit 9 employés à temps complet.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe procède à la ventilation des prestations effectuées.

Cette ventilation est résumée par le tableau ci-après :

	2011	2012	2013	2014	2015
Entretien ruisseaux et collecteurs	10.8 %	12.4 %	9.0 %	10.4 %	7.5 %
Entretien bâtiments	4.6 %	5.0 %	3.3 %	3.8 %	4.3 %
Elimination déchets	3.2 %	2.5 %	4.6 %	4.9 %	6.3 %
Nettoyage domaine public	17.2 %	14.9 %	15.8 %	15.4 %	14.1 %
Entretien cimetière, inhumations	0.9 %	2.4 %	0.6 %	1.8 %	2.0 %
Entretien parcs et promenades	1.1 %	3.0 %	1.7 %	1.9 %	1.3 %
Signalisation routière	5.0 %	1.6 %	0.9 %	1.0 %	1.5 %
Entretien véhicules	9.6 %	5.1 %	5.6 %	7.3 %	6.7 %
Déneigement, yc trav. préparatoires	17.9 %	27.1 %	29.0 %	17.4 %	28.8 %
Prestations pour manifestations	4.0 %	3.8 %	5.4 %	2.8 %	2.9 %
Entretien domaines	3.2 %	2.6 %	3.9 %	4.6 %	3.2 %
Entretien routes	22.5 %	19.6 %	20.2 %	28.7 %	21.3 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Heures effectives de travail	17'815.50	14'378.75	14'595.00	15'193.50	16'321.00
Heures théoriques emploi	19'968.75	19'894.50	18'582.00	19'384.25	18'390.50
Solde heures suppl. au 31 décembre	1'385.25	828.00	849.50	488.25	521.50

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Compte-tenu de l'arrivée tardive de l'hiver à fin décembre seulement, ces heures ont essentiellement été effectuées en début d'année et pour les travaux préparatoires d'avant saison (pose des pare-neige, de jalons, préparation des véhicules, ...).

L'augmentation des incivilités de la part de certains habitants, déjà constatée depuis l'introduction du nouveau règlement sur les déchets en janvier 2013, s'est encore amplifiée cette année. En 2015, ce sont plus de 1'000 heures qui ont été consacrées à l'élimination des déchets, essentiellement au nettoyage quotidien des alentours des Molok du terminus tl du Grand-Mont. Une partie de ces heures ont aussi été effectuées lors de remplacement à la déchèterie de Manlout pendant les vacances des responsables.

Indépendamment de ces quelques particularités, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité ainsi que la reprise

Locaux de voirie

Depuis 2008, les équipes Voirie et Espaces verts sont regroupées à Manlout. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés, permet des synergies entre les deux dicastères,

Véhicules et machines

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Ce tableau se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux des équipes de Manlout. Sur le compte No 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons procédé en décembre au remplacement

en congés des heures supplémentaires effectuées essentiellement lors du déneigement, rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

chacune des équipes étant en mesure de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

d'un tracteur Iseki TG 5390, en service depuis 2006, par un véhicule similaire, un John Deere 3045.

COMMUNE DU MONT-SUR-LAUSANNE - INVENTAIRE DES VEHICULES

ETAT AU 31 DECEMBRE 2015

Véhicule	Type	DESCRIPTIF						ACCESSOIRES													UTILISATION				SERVICE	REMARQUES				
		Plaques	Puiss.	Vitesse	Poids total	Mise en service	Prix d'achat	Prix global accessoires	terme	saleuse	fraise	multibennes	grue	asp. feuilles	enfonce-pieux	pelletier	souffleuse	laveuse	remorque	citerne	tondeuse	collec. gazon	scarificateur	chargeur frontal			Fin 2014	Fin 2015	En 2015	Rempl. prévu
		VD ...	[CV]	[km/h]	[kg]	[année]	[Fr]	[Fr]	[h] / [km]	[h] / [km]	[h] / [km]	[année]	[h] / [km]	[h] / [km]	[h] / [km]	[année]														
REXTER	petit camion	7 425	125	45	7'500	2007	102'500	95'000																	4'218	4'637	419	2016	Voirie	
MEILI VM 7000	petit camion	8 797	125	45	7'500	2014	156'000	57'000																	882	1'436	554	2023	Voirie	
LINDNER Unitrac	transporter TT	4 180	98	45	7'400	2009	196'000	79'500																	2'642	3'113	471	2018	Voirie	
NEW HOLLAND	tracteur 4x4	690 555	44	25	1'610	2011	57'000	57'000																	1'754	2'106	352	2021	Voirie	
TOYOTA 3	pick-up 4x4	332 340	102	120	2'760	2007	47'500	3'850																	107'217	120'251	13'034	2017	Voirie	
FIAT Strada 1	pick-up	531 228	85	120	1'915	2009	21'000	-																	88'530	102'302	13'772	2019	Voirie	
FIAT Strada 2	pick-up	549 508	85	120	1'915	2014	17'600	-																	5'062	18'384	13'322	2024	Voirie	
MEILI VM 600	porte-outils	690 554	90	40	4'200	2013	108'500	87'500																	355	814	459	2025	Voirie	
BUCHER CityCat 2	balayeuse	8 698	93	0 - 45	4'500	2012	161'500	-																	1'513	2'131	618	2020	Voirie	
JCB 2	chargeuse	9 495	78	30	4'500	2007	79'500	10'500																	2'847	3'309	462	2019	Voirie	
KUBOTA	mini pelle	-	-	-	-	2008	15'000																		1'557	1'632	75	2020	Voirie	
Saleuse 1	camion Baudin					2005	63'500																					2020	Voirie	
Saleuse 4	camion Risse					2013	60'500																					2025	Voirie	
Lame 5	camion Baudin					2013	28'000																					2025	Voirie	
Lame 6	camion Risse					2013	28'000																					2025	Voirie	
FIAT Ducato	camionnette	384 533	120	120	3'500	2010	63'500																		38'638	47'952	9'314	2020	Espaces verts	
NISSAN NV 200	fourgonnette	36 483	86	120	2'000	2010	24'000	4'000																	30'925	36'603	5'678	2020	Espaces verts	
ISEKI TG 5390	tracteur 4x4	690 557	40	30	1'770	2006	61'000	55'000																	3'287	3'607	320	2013	Espaces verts	remplacé en déc 2015 par John Deere 3045
JOHN DEERE 3045	tracteur 4x4	690 557	44	30	1'700	2015	44'500	40'000																	0	12	12	2022	Espaces verts	acquis en déc 2015
ISEKI SXG 326	tracteur-tondeuse	476 507	22	16	770	2014	23'800	12'500																	23	203	180	2019	Espaces verts	
ISEKI SF 240	tondeuse	690 556	24	0 - 15	1'300	2012	33'500	6'500																	391	516	125	2022	Espaces verts	
SUZUKI Gr. Vitara	jeep 4x4	15 928	129.1	120	2'070	2008	36'000	-																	92'332	109'152	16'820	2018	Police adm.	
NISSAN	fourgon	367 786	82	120	2'700	2005	42'500	-																	38'684	43'521	4'837	2015	Bâtiments	
ISEKI TM 3215	tracteur 4x4	573 830	24	23	918	2015	36'000	17'000																	0	23	23		Bâtiments	acquis en oct 2015
ISEKI SXG 323	tondeuse	non imm.	22	15	700	2015	16'000	20'000																	0	0	0		Bâtiments	acquis en oct 2015

REMARQUE: Les prix d'achat indiqués ne le sont qu'à titre indicatif. Dès lors, le présent tableau ne constitue pas un élément destiné à estimer la valeur du parc des véhicules et des MACHINES

ETUDES REALISEES EN 2015

Assainissement du Rionzi, entre le chemin de Maillefer et la sortie du voûtage

Des problèmes récurrents de déversement d'eaux usées sont observés à la sortie du voûtage du ruisseau du Rionzi. Ils sont liés au système de collecte des eaux usées qui, entre l'amont du chemin de Maillefer et la sortie voûtage, chemine dans une cunette aménagée en paroi du voûtage et formant déversoir.

Cette pollution a des répercussions sur tout le cours aval du Rionzi et de la Louve jusqu'à l'ouvrage de dérivation des eaux claires situé en amont des dépôts tl de La Borde.

Un projet de dérivation des eaux usées a donc été étudié sur ce tronçon.

Des sondages géotechniques ont été réalisés et ont mis en évidence des terrains de mauvaise qualité sur le tracé envisagé, remettant de fait en cause les options choisies pour l'avant-projet. Un nouveau projet, à plus grande profondeur, a alors été étudié.

En 2015, le projet a été finalisé, en collaboration avec le Service de l'assainissement lausannois, également concerné par l'évacuation d'eaux usées en provenance du quartier de Bellevaux.

Assainissement du secteur Clochatte, projet de convention intercommunale avec Lausanne

Depuis une dizaine d'années, des travaux d'assainissement ont été entrepris de part et d'autre de la frontière communale entre Le Mont-sur-Lausanne et Lausanne, en aval de la route de la Clochatte.

Les montants de ces nombreux chantiers ont été engagés par les deux communes sur le réseau de collecteurs dans lesquels transitent des eaux montaines et lausannoises.

Un décompte final est en cours en fonction des débits transitant dans ces conduites, et un projet de convention intercommunale a été étudié durant l'année.

Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2016.

Chemin Doucy, aménagement d'un trottoir et mise en système séparatif des collecteurs EC + EU

Projet développé en interne.

Afin d'améliorer la sécurité du trafic piétonnier et de modérer la vitesse des véhicules, un trottoir revêtu de pavés en béton d'une largeur variant de 1.50 à 1.75 m est implanté sur le côté Nord de la chaussée.

Dans le cadre de ces travaux, le collecteur unitaire existant est remplacé par un tube PVC EU ϕ 250 mm et un tube PVC EC ϕ 300 mm.

Suite au retour favorable après examen préalable des services de l'Etat entre octobre et décembre 2014, ce projet a été soumis à enquête publique en février 2015.

Le 27 avril, le Conseil communal adoptait le préavis 02/2015, accordant le crédit nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Chemin du Collège / Route de Lausanne, réaménagement du carrefour

Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative. Ce projet de réaménagement du carrefour Ch. du Collège / Rte de Lausanne vise principalement à sécuriser le trafic piétonnier, ainsi qu'à améliorer le confort pour la sortie des véhicules du Chemin du Collège et de la sortie du parking de la Poste.

Le projet a été soumis à l'examen préalable des services de l'Etat en décembre 2014.

Les remarques formulées par les différents services cantonaux ont été prises en compte, et le projet a été finalisé durant l'année 2015.

**Route de Penau, modération
et aide à la traversée**

Projet étudié en interne, en collaboration avec le Service de Police administrative.

Lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre 2012, deux conseillers déposaient un postulat demandant la création de traversées sécurisées pour les piétons sur la Route de Penau.

Plusieurs contacts avec les services cantonaux ont mis en évidence que des "aides à traverser" concrétisées par des chicanes seraient mieux adaptées que la création de passages à piétons.

Dès lors, un projet prévoyant 3 chicanes aux débouchés du Ch. de l'Esplanade (aval et amont) et au débouché Ch. des Epinoux a été élaboré au sein du service.

Ce projet a été transmis début janvier 2015 pour examen préalable des services de l'Etat. Suite aux remarques formulées, le projet a été finalisé en 2015.

**Etavez, mise en système
séparatif des collecteurs EC +
EU**

Etude confiée à un bureau spécialisé privé.

Projet prévoyant la mise en conformité du collecteur communal, actuellement unitaire, entre le carrefour d'Etavez et le collecteur de transit venant de Budron, dans la zone agricole à l'Ouest de la Rte de Cugy.

Le 5 octobre 2015, le Conseil communal adoptait le préavis 10/2015, et octroyait le crédit nécessaire à la réalisation de cet ouvrage.

**Millière, réfection et
redimensionnement des
collecteurs EC + EU**

Etude confiée à un bureau spécialisé privé.

Suite aux violents orages de juillet 2014, de nombreuses inondations ont eu lieu dans le quartier Ch. de la Millière / Ch. de la Marchaude.

Suite à quelques investigations, il est apparu que le collecteur d'eaux claires reprenant notamment les eaux du ruisseau de la Millière entre la Feuillère et le ruisseau de la Viane en aval, était en mauvais état et largement sous-dimensionné. Ce projet prévoit la remise en conformité de ce collecteur communal.

Début 2015, des contacts ont été pris avec le Syndicat d'amélioration foncière afin de trouver des synergies entre ce projet et le collecteur principal prévu dans le secteur de Ferrajoz.

**Maillefer ligne 3,
réaménagement de la
chaussée et mise en
conformité des collecteurs**

Fin 2010, un avant-projet de réaménagement du Ch. de Maillefer avait été étudié avec la Ville de Lausanne afin de permettre le déplacement du terminus de la ligne tl 3 de Bellevaux vers le quartier du Bugnon. Pour des raisons essentiellement financières, ce projet de prolongement de la ligne 3 avait été alors reporté.

L'état avancé de dégradation de la chaussée du Ch. de Maillefer et la finalisation des aménagements du quartier du Bugnon nous ont amené à remettre ce projet à jour.

Cette étude a été confiée à un bureau spécialisé privé.

Grand-Mont zone 30 km/h

Suite à une étude pilotée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, la Municipalité a adopté, en avril 2015, le principe de réalisation de zones à limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire de la Commune sur la base d'un rapport détaillé de spécialistes. Dans le prolongement, la Municipalité a lancé une étude test de réalisation dans le secteur du Grand-Mont. Cette étude, pilotée par le Service des travaux et infrastructures, a été confiée à un bureau spécialisé privé.

Réseau routier, plan d'entretien

Fin 2015, un mandat a été donné à un bureau privé spécialisé pour établir un diagnostic de l'état de notre réseau routier. Les résultats de cet état des lieux nous sont parvenus en décembre 2015. Sur cette base, un plan d'entretien quinquennal sera établi durant le premier semestre 2016 en collaboration avec le même bureau. Ce plan sera pris en compte dès l'établissement du budget 2017.

Diverses petites études, en appui d'autres dicastères, en suivi de projets privés, ou sur demande de la Municipalité

Nombreuses petites études sur les collecteurs

Dans le cadre du PGEE, de demandes de permis de construire ou de recherches de pollutions dans les ruisseaux communaux, le Service des travaux et infrastructures est régulièrement amené à entreprendre en urgence des investigations et études pour résoudre des problèmes ponctuels.

Des petits mandats sont confiés à un bureau spécialisé, en particulier pour le contrôle du dimensionnement des collecteurs et des éventuels ouvrages de rétention.

Contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés

En continuité de ce qui a été entrepris dès 2013, un accent particulier a été mis sur le contrôle systématique des raccordements des biens-fonds privés.

Ces contrôles sont effectués conjointement par un bureau spécialisé et par la Voirie, en collaboration avec la direction du Service.

TRAVAUX EXECUTES EN 2015

Bassin de rétention Champs-Meunier.

Création d'un bassin de rétention à l'entrée du voûtage du Rionzi. Préavis 13/2014 adopté par le Conseil communal le 15 décembre 2014 : octroi du crédit de construction et autorisation d'engager les travaux.

Les travaux ont débuté fin mars, et se sont poursuivis jusqu'en novembre 2015. Les travaux d'ensemencement et de sécurisation du bassin (pose de treillis) se feront au printemps 2016.

Chemin Doucy, trottoir et mise en séparatif

Aménagement d'un trottoir et mise en système séparatif des collecteurs EC + EU.

Préavis 02/2015 adopté par le Conseil communal le 27 avril 2015 : octroi du crédit de construction et autorisation d'engager les travaux. Ouverture du chantier en octobre 2015. Travaux toujours en cours à la fin de l'année.

Réfections de chaussées.

A deux reprises, une rupture de conduite sur le réseau d'eau potable a fortement endommagé la surface de la chaussée du chemin du Saux dans sa partie aval. Après la pose d'une nouvelle conduite par le service lausannois concerné, et après stabilisation du coffre de la chaussée, le Service des travaux et infrastructures a profité des travaux de réfection sur les zones endommagées pour remettre à neuf le revêtement sur l'entier de la chaussée.

Des travaux lourds de réfection de chaussée ont été faits au chemin de la Viane et au chemin du Marais, ainsi qu'au chemin de Praz-Mandry. Ces travaux ont consisté au renforcement des bords de chaussée et des zones altérées. Les chemins de la Viane et du Marais ont reçu un nouveau revêtement fin posé à froid. Ce même type de revêtement est également prévu sur le chemin de Praz-Mandry en 2016.

Au chemin de Longeraie, entre la Place du Grand-Mont et le ruisseau de la Millière, un nouveau tapis a été posé en septembre.

Outre les travaux courants de réfection de chaussée (pontages de fissures, changements de bordures), les zones pavées situées à l'entrée de la route de Coppoz et sur certains secteurs de l'Allée de l'Eglise ont été remises à neuf.

Eclairage public, entretien divers

Comme chaque année, les Services Electriques de Lausanne (SEL), mandatés pour l'entretien de notre réseau, sont intervenus à de nombreuses reprises afin de procéder à des réparations ponctuelles et à des changements d'ampoules.

Travaux divers d'aménagement de collecteurs

Outre les réparations usuelles (changements de regards, interventions ponctuelles sur le réseau), nous avons profité des travaux de fouille entrepris par le Service électrique de Lausanne dans le cadre du chantier au ch. Doucy pour mettre en conformité le collecteur communal situé dans la partie aval du chemin des Falaises.

Afin de compléter notre PGEE, des contrôles systématiques de conformité sont effectués chaque année.

Dans le cadre de ces contrôles, il apparaît occasionnellement que des réparations ou des mises en conformité ponctuelles doivent être rapidement effectuées.

Selon l'importance de ces travaux, ces derniers sont faits par l'équipe voirie (selon disponibilité) ou confiés à des entreprises de la Commune.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui de bureaux externes.

L'inventaire du réseau achevé, les données nécessaires à l'étude des phases 2 (étude de variantes, choix du concept futur, plans et rapports) et 3 (calcul des coûts, mise en place d'un échancier, adaptation des taxes) du PGEE

ont été confiées à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens spécialisé qui travaille en collaboration avec les Services techniques communaux.

Le PGEE étant arrivé à son terme, le rapport final a été transmis à l'examen préalable des Services de l'Etat à fin 2010.

Après apport de quelques compléments, le PGEE a été adopté par la Municipalité le 3 décembre 2012 et approuvé par le Département de la Sécurité et de l'Environnement le 14 décembre 2012. Il servira de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant. Il faut relever que l'analyse de notre réseau a mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité

Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Il faut également relever qu'une partie des infrastructures communales date des années 1960 à 1970 et présente localement des signes de vieillissement nécessitant souvent des réparations ou des adaptations difficilement planifiables.

A cela s'ajoute le développement récent de nombreuses constructions nouvelles et les objectifs de réalisation des mises en conformité de collecteurs et des aménagements routiers, particulièrement au niveau de la sécurisation des itinéraires piétonniers.

Le service fait souvent appel à des mandataires externes pour l'établissement des projets et le suivi de l'exécution. Cette externalisation n'est cependant possible qu'au moment où les grandes lignes et les délimitations du projet sont suffisamment clairement définies. Les études préliminaires doivent pour l'essentiel être conduites en interne.

d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier. On rappellera encore que la mise à niveau du réseau représente un ordre de grandeur de 2 mio par an.

D'une manière générale, le traitement des dossiers, tant au niveau des procédures d'approbation et de validation, parfois complexes, qu'au niveau de l'exécution, représente une charge importante pour les responsables du service. Les aspects liés à l'acquisition des droits ou des emprises génèrent également des démarches extrêmement chronophages qui ne peuvent que difficilement être confiées à des mandataires externes.

Les collaborateurs "techniques" en charge du service des travaux et infrastructures sont considérablement sollicités par des missions ponctuelles et urgentes au détriment de la préparation et du suivi de dossiers importants. Il en résulte une dispersion de leur activité et l'obligation d'accumuler des heures supplémentaires pour assurer le suivi des dossiers courants.

Dans le cadre du processus « Le Mont, une ville » mis en œuvre par la Municipalité, cette problématique a été abordée et a permis des mesures d'appui permettant d'améliorer l'efficacité de ce service dans le traitement des nombreux impondérables.



ESPACES VERTS ET DECHETS

Municipal responsable: M. Bernard CHABLOZ

ESPACES VERTS

La location des terrains agricoles est répartie entre 14 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager cultivé par un particulier.

Activités saisonnières

Sous la responsabilité de leur Chef d'équipe, M. Michel Bourquin, les collaborateurs de l'équipe Espaces verts, MM. Steve Chaillet, Philippe Forney, Sylvain Paccaud et Jean-Pierre Mombelli s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

- Gazon : 77'549 m² (7.7 ha)
- Haies (taille 3 côtés) : 3'800 m²
- Haies naturelles et bosquets : 2'409 m²
- Plantes rampantes : 4'253 m²

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Les nouvelles plantations d'arbres d'ornement font l'objet d'un contrat d'entretien avec les entreprises paysagistes mandatées pour l'arborisation d'un site. Par cette démarche, le remplacement d'arbres défailants est garanti. Cela nous permet également de parer au manque de main-d'œuvre récurrent dans le service à certaines périodes de l'année.

En 2015, ce sont 4 jeunes auxiliaires qui se sont inscrits pour effectuer de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales.

Tableau récapitulatif des heures du dicastère

	2011	2012	2013	2014	2015
Châtaignier Sport	9.76 %	8.42 %	11.91 %	10.85 %	8.31 %
Châtaignier Esplanade	2.42 %	1.66 %	2.14 %	2.72 %	1.80 %
Cimetière	1.56 %	1.88 %	1.77 %	2.98 %	2.84 %
Parcs + Promenades	41.64 %	37.05 %	30.49 %	39.56 %	29.23 %
Bâtiments	4.45 %	6.32 %	4.25 %	2.93 %	3.50 %
Véhicules	7.33 %	5.72 %	6.95 %	5.50 %	4.76 %
Divers	1.60 %	1.69 %	1.11 %	1.28 %	1.89 %
Forêts	4.53 %	8.21 %	3.75 %	4.50 %	3.01 %
Ordures	16.24 %	15.36 %	18.37 %	22.46 %	27.78 %
Neige	5.09 %	9.24 %	12.48 %	4.70 %	13.42 %
Administration	3.13 %	1.13 %	4.51 %	1.24 %	0.92 %
Equipe voirie	2.26 %	3.33 %	2.25 %	1.29 %	2.54 %
TOTAL	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %

Heures effectives de travail	9'307.00	9'385.00	9'755.75	8'780.25	10'427.75
Heures théoriques emploi	10'271.25	10'699.25	11'272.75	10'728.75	11'741.60
Solde heures suppl. au 31 décembre	337.75	431.5	455.5	367.55	286.00

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

Feu bactérien

Les contrôles effectués par MM. Jean-Pierre Mombelli et Sylvain Paccaud chez les privés, essentiellement dans le secteur allant du Grand-Mont au Ch. du Tessin n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection au Grand-Mont.

Cette grave maladie détruisant les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux nécessite une attention particulière de la part des employés chargés d'éliminer les plantes contaminées.

Décorations

L'équipe des Espaces verts voue un soin particulier à la décoration florale de notre territoire communal au fil des saisons.

Une partie des plantes sont cultivées dans la serre ainsi que dans les couches installées par nos jardiniers au Sud de la déchèterie.

Skate Park

En 2015, mis à part les frais de nettoyage courants, aucun travaux n'ont été entrepris sur les structures mises en place en 2013.

Propreté des zones piétonnes

A l'écoute des riverains, le personnel des espaces verts entretient et vidange régulièrement près d'une centaine de poubelles

équipées de distributeurs de sachets pour crottes de chiens.

Stand de tir

Outre l'entretien courant, pas de travaux importants entrepris cette année.

Centre de tir sportif de Vernand

La Convention régissant le tir sportif et militaire est entrée en vigueur le 1er avril 2013 (échéance au 31 mars 2023). Les aspects financiers de cette convention se concentrent uniquement sur les charges annuelles d'exploitation du stand.

La prise en charge du déficit annuel d'exploitation du Centre de tir de Vernand s'effectue selon une clé de répartition en fonction du nombre de tireurs astreints de la Commune du Mont et le nombre total des tireurs de toutes les communes signataires.

Esplanade du Châtaignier

Une attention particulière est vouée à la préservation de "fenêtres" dans le cordon boisé permettant d'apprécier un magnifique panorama.

Bois de feu

Vente de 107 stères de bois, dont 88 ont été coupés en bûches et 79 livrés au domicile de particuliers.

Gestion des déchets

Depuis l'introduction au 1er janvier 2013 du nouveau règlement sur la gestion des déchets instaurant notamment la taxe au sac, les habitants du Mont, dans une très grande majorité, ont appliqué des règles de tri et de valorisation des déchets plus méthodiques.

La baisse d'environ 40-50 % du tonnage des ordures ménagères constatée les premières années s'est confirmée en 2015. Cela a eu une répercussion directe sur l'augmentation de la fréquentation de la déchèterie de Manloud et de la compostière de la Viane.

Police des déchets

Afin de garantir un taux de fraude inférieur à 5 %, prévu dans la Convention entre notre Commune et Gedrel, le dépôt sauvage de déchets aux abords des containers terriers ainsi

que l'utilisation frauduleuse de sacs non taxés sont contrôlés par un employé assermenté. Les contrevenants identifiés sont alors dénoncés à la Police administrative.

Déchèterie de Manloud

Sous la surveillance de 2 collaborateurs, MM Jean-Pierre Mombelli et Florent Chabloz, la déchèterie est fréquentée par un nombre toujours plus important de Montaines et Montains sensibilisés par le tri des déchets.

Une somme de CHF 1'058.- a été encaissée pour le dépôt d'objets payants et la vente de copeaux.

Compostière de la Coulette

En 2015, la Compostière de la Coulette a broyé 301'800 kg de déchets verts ligneux représentant un coût de CHF 31'701.-.

Compostables du ménage

En 2015, une société spécialisée a récolté 384 conteneurs de 140 lt et valorisé (par méthanisation) 16'125 kg de déchets

compostables issus des ménages (restes de repas) représentant un coût de CHF 8'030.-.

Centre de collecte de la Viane

MM. Silvestre Coelho et Gaston Jayet se partagent la surveillance du Centre de collecte des déchets verts de la Viane.

En 2015, la Compostière de la Viane a traité 835'000 kg de déchets verts communaux (gazon, feuilles mortes) représentant un coût de CHF 66'850.-.

Depuis juillet 2015, les horaires d'ouverture ont été élargis de manière conséquente, en collaborant avec la société privée D'Vert.

Quantité de déchets pris en charge à la déchèterie de Manloud

	2014 [kg]	2015 [kg]	Augm./ dimin.
Batteries	0	900	+ 900
Bois	127'170	112'550	-14'620
Boites fer blanc/Alu ménage	9'480	9'680	+ 200
Déchets spéciaux	2'700	1'920	-780

Capsules Nespresso	24'750	22'500	-2'250
Inertes	160'000	184'000	+ 24'000
Objets encombrants métalliques	60'630	64'160	+ 3'530
Objets encombrants non métalliques	110'270	115'240	+ 4'970
OREA	14'138	17'450	+ 3'312
Papier / Carton	271'280	252'960	-18'320
PET	8'566	8'639	+ 73
Piles	1'225	1'050	-175
Verre plat	10'420	28'840	+ 18'420
Total tonnage en kg	800'629	819'889	+ 19'260
	2014 [pces]	2015 [pces]	Augm./ dimin.
Cuisinières, lave-linge	74	97	+ 23
Frigos avec vignette	83	91	+ 8
Pneus avec jante	54	37	-17
Pneus sans jante	175	130	-45
Néons	500	500	+ 0

Le tonnage des déchets pris en charge à la déchèterie est en augmentation de 18'420 kg.

Ordures ménagères

Année	kg	Augm./ dimin.
2012	1'480'260	+ 61'870
2013	801'805	-678'455
2014	846'720	+ 44'915
2015	972'375	+ 125'655

Les ordures ménagères, deux fois par semaine, le papier et les déchets encombrants tous les deux mois, ainsi que le verre sont toujours collectés par l'Entreprise Faucherre Environnement.

Papier

Année	Collectés par Faucherre SA		Acheminés à la déchèterie		Total Kg
	kg	%	kg	%	
2013	138'090	33.64	272'380	66.36	410'470
2014	177'310	39.53	271'280	60.47	448'590
2015	187'780	42.48	252'960	57.52	439'740

Verre en kg

Année	kg	Augm./dimin.
2013	245'410	+ 28'470
2014	246'330	+ 920
2015	227'280	- 19'050

Le verre est acheminé chez Vetro-recycling SA.

Huiles usagées

Année	Litres	Augm./dim.
2013	2'210	+ 640
2014	2'030	- 180
2015	2'960	- 70

Le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne s'est déplacé 4 fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Vêtements usagés

Il a été récolté par la société Texaid, 54'928 kg d'habits usagés, à la déchèterie et dans les différents conteneurs répartis sur la Commune. Une somme de Fr. 0.10 par kg doit nous être

restituée, montant qui sera intégralement reversé à différentes Institutions de notre Commune.

FORETS COMMUNALES 2015

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2015. Ils ne correspondent pas toujours avec ceux de la Commune car les travaux de coupe sont souvent à cheval sur deux années et la vente de certains produits forestiers prend parfois du temps. Il en va de même pour l'encaissement des subventions.

Exploitation des bois

- Février : réalisation de la première étape de la coupe de sécurisation de la lisière de Manloud par le Centre de formation (72 m³).
- Mars : petite coupe au Pré d'Ogue (9 m³).
- Mars-avril : éclaircie de futaie aux Buchilles par le Centre de formation (230 m³).
- Août : élimination d'épicéa bostryché (21 m³).
- Octobre : réalisation de la deuxième étape de la coupe de sécurisation de la lisière de Manloud par le Centre de formation (48 m³).
- Novembre-décembre : élimination d'arbres dangereux pour le domaine public aux Buchilles, aux Planches et à Chatifeuillet (83 m³).
- Décembre : élimination d'arbres dangereux pour le domaine public à la Route de Penau sur territoire privé (11 m³).

Assortiments

Bois de service résineux	240 m ³
Bois de service feuillu	23 m ³
<u>Bois de feu feuillu et copeaux résineux</u>	<u>211 m³</u>
Total exploitation	474 m³

Remarques

Pour l'année 2015, les recettes couvrent juste les coûts d'exploitation. Cela est dû à des coupes compliquées mais rendues nécessaires pour des raisons de sécurité liées à la responsabilité du domaine public.

Plantations

Il n'a pas été nécessaire d'effectuer des plantations en 2015.

Soins aux jeunes peuplements

Au total, 3.1 ha de jeunes forêts ont été entretenues. Ne bénéficiant de subvention qu'une fois tous les 4 ans, seule une partie de ces surfaces ont eu une aide financière en 2015.

Réfection de chemin

Le printemps très arrosé a engendré quelques dégâts relativement importants sur les chemins forestiers.

Un côté du chemin du Bois Murat sur Epalinges s'est affaissé. Le chemin a été légèrement rabaissé et décalé pour garantir son assise dans la molasse. Le triage forestier a fait la banque en attendant les subventions de réparation à la desserte forestière.

Plus proche de l'entreprise Menétrey, le chemin du Bois Murat s'est également effondré juste après le sentier du Flon. Un important travail de stabilisation a dû être entrepris avec un caisson en bois. Le chemin d'accès à la maison isolée a été fermé environ 2 semaines. Une subvention pour la desserte forestière a couvert plus de 70 % des coûts.

Remarques / divers / perspectives

Une nouvelle directive affecte les comptes communaux qui veut que les domaines publics soient sécurisés aux frais du propriétaire du DP et ceci même si le danger provient d'une propriété privée. Cela engage clairement la Commune en cas d'accident. Dans la pratique pour les zones boisées, cela veut dire que les routes, les chemins, les sentiers balisés, les écoles, les déchèteries et autres lieux où un

particulier est invité à se déplacer, doivent être exempts de dangers marqués. La Commune a donc supprimé ces risques visibles sur la majorité du territoire boisé. Les travaux seront terminés début 2016. Ensuite en raison du flétrissement du frêne, il s'agira de rester vigilant car c'est une essence très présente sur la Commune.

Quelques mots sur le Triage Mèbre-Talent

Couvrant près de 1'000 ha, le Triage Mèbre-Talent est composé de 9 communes (Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny, Cugy, Epalinges, Etagnières, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens) et des forêts d'Etat d'Orjulaz et du Jorat. Le Triage fait partie des principaux partenaires du Centre de formation des forestiers du Mont de par sa proximité pour les

nombreux cours pratiques dispensés et par la gestion financière des forêts d'Etat. Chaque propriétaire est autonome pour les travaux et participe aux frais du Triage selon une clé de répartition (possibilité + surface). Le garde forestier est le seul employé du Triage.

En plus de gérer les forêts publiques et le hangar de Bretigny, le Triage pousse concrètement les privés à entretenir leur patrimoine forestier notamment en forêt de protection (organisation, coupes, vente de

... et son hangar à plaquettes à Bretigny

Le premier bilan après plus d'une année d'utilisation du hangar est mitigé. D'un côté, l'outil est idéal, les plaquettes sont sèches et tout fonctionne bien mais de l'autre, le potentiel est largement sous exploité.

Pour 2015, seuls 2'000 m³ ont été vendus. Les consommations annuelles prévues en 2015 pour Cugy (595 m³) et Froideville (875 m³) ont été plus ou moins respectées. Par contre la plus importante, prévue au collège du Mottier au Mont-sur-Lausanne annoncée à 1'900 m³ n'a été que de 490 m³ ! La raison est due à un problème rencontré avec l'installation de la

bois). En 2015, sur les 10'500 m³ exploités sur l'ensemble du Triage, 2'100 l'ont été sur les privés. L'éventuel bénéfice revient évidemment au propriétaire de la forêt.

chaudière et surtout du système d'alimentation des plaquettes. Des améliorations sont attendues dans le courant de février 2016.

Malgré des hivers plus doux, le Triage Mèbre-Talent espère toutefois atteindre le volume annuel de 3'600 m³ d'ici 3 ans grâce aux nouvelles constructions de Froideville et au fonctionnement « normal » du Mont. Comme la capacité d'utilisation maximale du hangar est de plus de 5'000 m³ par an, les communes peuvent encore développer le chauffage à plaquettes sèches.



POPULATION, POLICE ET ECOLES

Municipale responsable : Mme Geneviève HOCHSTRASSER

POLICE CANTONALE

En 2012, notre Commune a fait le choix de déléguer notre sécurité à la Gendarmerie cantonale. Un poste est présent au sein de l'administration avec un guichet ouvert au public. En plus du Mont, cinq autres communes sont desservies : Cugy, Romanel, Cheseaux, Jouxens et Epalinges.

Le Chef de poste, l'adj. Breitenstein et son adjoint le sgtm Oulevey en assument la responsabilité. L'effectif est de 10 gendarmes, y compris le Chef de proximité du District l'adj. Messina et le sgt Lovis, Répondant de proximité.

La fonction de Répondant de proximité est d'avoir une bonne connaissance de son territoire, de ses particularismes et des acteurs locaux, notamment des autorités et de la population. Il veille à intensifier les relations de proximité avec les autorités communales et la population et à résoudre les problèmes récurrents afin d'assurer la sécurité et la paix sociale.

Prévention

Le concept « Police-Population » poursuit son activité. Mensuellement, nous recevons le bulletin «Info délits», nous informant de certains délits (tels que vols ou cambriolages)

Une séance mensuelle permet à la municipale de discuter les points d'actualité policière survenus sur la Commune.

Les gendarmes sont chargés des missions suivantes :

Proximité : patrouilles pédestres, motorisées, contacts avec les Autorités, la population, les commerçants, etc.

Prévention : contrôles de fermeture des établissements publics, patrouilles diurnes et nocturnes.

Police judiciaire : enregistrements des plaintes, réquisitions et enquêtes locales, constats, identifications, interpellations.

Interventions : accidents, cambriolages, incendies, pollutions, tapages nocturnes.

Organisation : planification, administration, rapports, contacts divers.

Les agents ont effectué 179 services préventifs.

sur notre Commune et donnant des conseils de prévention. Ceux-ci sont affichés aux piliers publics.

POLICE ADMINISTRATIVE

Ce service est composé de trois personnes :

M. Roland Leder, chef du service ;

M. Lakasi Jean-Claude Kivuila, assistant sécurité publique (ASP) ;

Mme Joëlle Pillot, secrétaire.

Dans le cadre de l'Association Vaudoise des Services de la Sécurité publique, des formations continues sont organisées pour les collaborateurs. Mme Pillot et M. Leder ont participé à deux demi-journées relatives à la Loi sur les Procédés de réclame et sur les nouveautés de la Loi sur les Auberges et les débits de boissons entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Mme Pillot a également suivi deux journées de formation de base pour les formateurs d'apprentis de commerce au CEP (Centre d'Education Permanente).

Comme à l'accoutumée, M. Leder a participé à un cours de perfectionnement comme délégué à la sécurité au sein du Bureau de prévention des accidents (BPA). L'objectif du cours était d'informer le délégué sur les réels dangers d'une déchèterie, de places de jeux en centre-ville et des fontaines publiques.

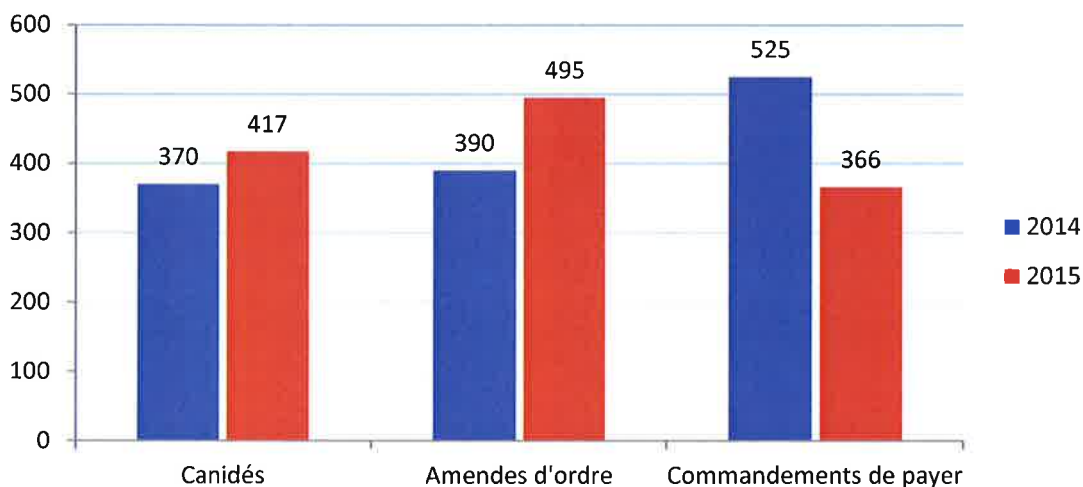
Les tâches assurées par le service sont :

- Gestion administrative
- Police du commerce
- Cimetière
- Signalisation routière
- Manifestations
- Santé et sécurité au travail
- Sécurité sur les chantiers (en collaboration avec l'Aménagement du territoire)
- Surveillance devant les établissements scolaires
- Numérotations des bâtiments / logements (en collaboration avec le Service de la population et le Service technique)
- Commission des naturalisations

Gestion administrative

Enregistrement, délivrance, notification, expulsion de :

- 417 canidés
- 495 amendes d'ordre
- 146 ordonnances (véhicules en mouvement)
- 366 commandements de payer
- 5 ordonnances d'expulsion



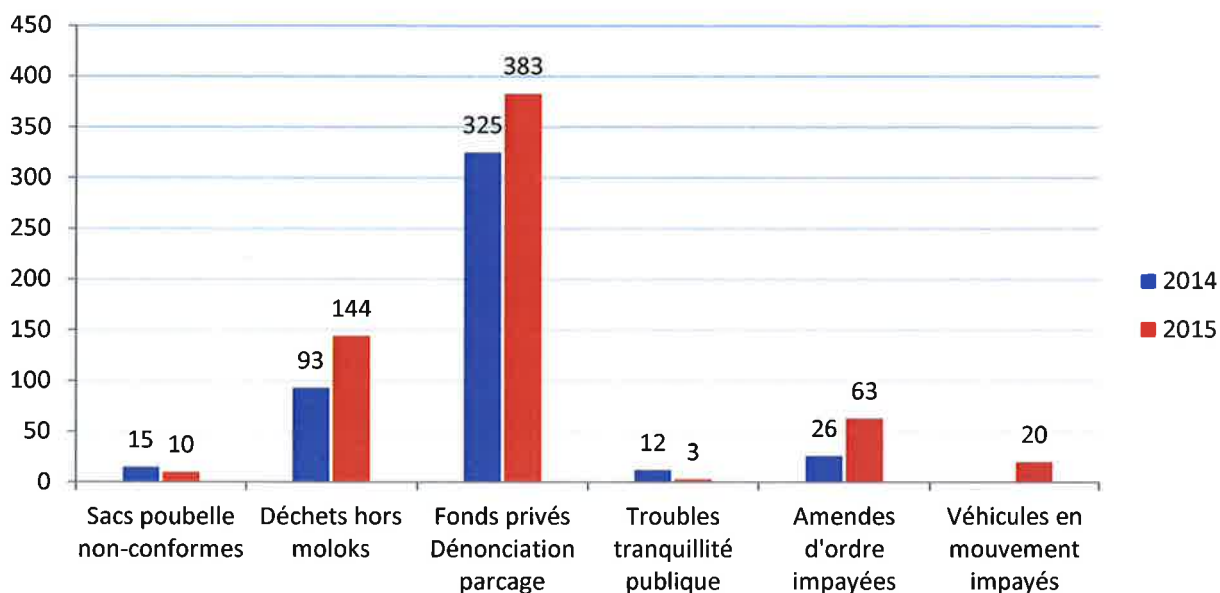
On relève que depuis septembre 2013, date à laquelle la première étape du processus de notification des commandements de payer a été déléguée à la Poste, ceux-ci sont en nette diminution.

Sur les 5 avis d'expulsion, deux ont été annulés et trois mis à exécution. Les biens d'un seul expulsé ont été pris en charge par la Commune. Cette dernière a le devoir de mettre à disposition des locaux qui font office de garde-meubles pour une durée d'une année.

La Commission de police est composée de quatre membres :

Mme Geneviève Hochstrasser	présidente
M. André Guex	membre
M. Jacques Marchand	membre
M. Roland Leder	secrétaire

Elle a dû établir 623 ordonnances pénales, en augmentation de 152 par rapport à 2014, réparties de la manière suivante :



Les véhicules en mouvement n'ont pas été pris en compte en 2014.

Objets trouvés

Sur 28 objets déposés, 8 ont été restitués au propriétaire.

Pour les objets non restitués :

- certains sont donnés aux dépositaires après 12 mois ;
- d'autres sont évacués ;
- les lunettes et montres sont données à Terre des Hommes.

Police du commerce

Dans le cadre de la réorganisation "Le Mont une ville", toutes les tâches liées à la police du commerce ont été transférées du Secrétariat municipal à la Police administrative dans le courant du printemps 2015.

Procédés de réclame, patentes, licences et taxes diverses ont été encaissés.

Plusieurs marchés se tiennent tout au long de l'année dans différents endroits de notre

Commune. Ils ont fait l'objet de contrôles, notamment l'affichage des prix. Il s'agit notamment du traditionnel marché du jeudi après-midi qui se tient aux abords de l'Eglise. A noter que ce dernier a cessé toute activité au 31 décembre 2015. Rappelons également la Fête de Mai au Petit-Mont et la Saint-Nicolas au Châtaignier.

Cimetière

La Commune a enregistré 96 décès, dont 25 dans les EMS (Pensée et Paix du soir), 36 habitants de la Commune et 35 hors localité. Il y a eu 13 inhumations de corps.

Signalisation routière

Ce service a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et mandaté une entreprise spécialisée afin de rénover le marquage routier à divers endroits de la Commune.

A 21 reprises, le personnel est intervenu pour la remise en état de signaux endommagés et de bornes en béton démolies à la suite d'accidents.

Contrôle radar

La Police cantonale met en place annuellement un certain nombre de contrôles radar sur les routes cantonales (routes de Lausanne et Blécherette). En 2015, ceux-ci démontrent un dépassement de 5,93 % de conducteurs dénoncés, en diminution de 2,5 % par rapport à l'année dernière. Un total de 28'500 véhicules ont été contrôlés, soit 3'000 de plus qu'en 2014.

Plusieurs contrôles sur différentes routes communales sont également effectués à l'aide de l'appareil "Info-radar". Il a aussi pour but de compter les véhicules et est spécialement utilisé pour de la prévention.

Les données relatives à ces contrôles sont représentées par le tableau ci-dessous :

Tableau contrôles Info-radar 2015

Endroits / Sens / Période	Nombre de jours	Nombre de véhicules	Vitesse moyenne	Dépassement vitesse pourcentage	Percentiles V85
Chêne, au droit du N° 17	6	849	28 km/h	0.24%	37 km/h
Martines-Lausanne					
12 au 18 mars					
Chêne, au droit du N° 23	6	1091	28 km/h	0.11%	34 km/h
Lausanne-Martines					
19 au 25 mars					
Lausanne, entrée parking Grangette	6	11262	44 km/h	17.39%	51 km/h
Montée					
16 au 22 avril					
Châtaignier, en amont débouché tennis	8	1453	34 km/h	2.13%	42 km/h
Baud / Cantine					
14 au 22 octobre					
Châtaignier, en amont débouché tennis	4	1044	31 km/h	0.44%	39 km/h
Baud / Cantine					
12 au 16 novembre					
Blécherette, en face du N° 18 à 32	4	13678	46 km/h	18.15%	51 km/h
Montée					
19 au 23 novembre					
Martines, débouché ch. du Chêne	4	3520	33 km/h	1.53%	41 km/h
Descente					
29 octobre au 2 novembre					
Martines, au droit du N° 62	5	5392	41 km/h	3.57%	47 km/h
Montée					
4 au 9 novembre					

Le **percentile V85** est la vitesse respectée par 85 % des conducteurs ou encore au-dessus de laquelle 15 % des conducteurs roulent. Le V85 donne une idée de la dispersion de la vitesse. Si le V85 est proche de la moyenne, cela indique que les

vitesse pratiquées sur un axe routier sont assez homogènes.

Si le contraire est constaté, cela signifie qu'une proportion non négligeable des conducteurs roule à des vitesses nettement supérieures à la norme.

MOB

Depuis mai 2014, la Commission mobilité, transport, gestion de l'espace public, MOB est pilotée par le Service de la Police administrative.

Elle est composée de :

- 3 municipaux : Mme G. Hochstrasser, MM. M. Odier et J.-P. Sueur
- 3 chefs de service : MM. R. Leder, V. Porchet et A. Turiel

Manifestations

Préparation, mise en place de signalisation et service de parcage pour différentes manifestations, dont les plus importantes sont :

Santé et sécurité au travail

Le concept Santé et sécurité au travail se poursuit. M. Leder, Préposé à la sécurité et MM. Pittet, Mombelli et Spinazza, Préposés à la sécurité de domaine respectivement à la voirie, aux espaces verts et aux bâtiments, ont suivi une rencontre des Chargés de Sécurité romands à Lausanne au sein de l'Entreprise Afiro

Sécurité sur les chantiers

Il a été procédé à 75 contrôles de fouilles. Ils ont pour but principal de vérifier la pose de la signalisation de chantier et la mise en place de protection pour les usagers (barrières, passerelles, lampes clignotantes etc..). Le personnel de la police administrative est l'organe de contrôle au sein de la Commune pour la prévention des accidents sur chantiers. Il effectue ce travail la plupart du temps avec un collaborateur de la Suva et inspecte les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Le contrôle est axé sur

Surveillance devant les établissements scolaires

Une surveillance accrue a été effectuée aux abords des collèges lors des entrées et sorties des classes.

Son rôle est d'étudier et de préavisier sur tous projets relatifs à l'amélioration de la mobilité et de la sécurité sur l'espace public. Par exemple, des aménagements routiers, des modérations de trafic, zone 30, etc.

Elle intervient notamment dans le cadre de l'élaboration des réponses à des pétitions ou demandes de citoyens. Ses propositions sont ensuite soumises à la Municipalité qui décide de leur mise en œuvre ou de leur rejet.

Elle a statué 3 fois en 2014, une fois en 2015.

matchs de foot (graines de foot), Fête de Mai, St-Nicolas, soirées de gymnastique et Le Mont Musical.

(structure occupant des personnes sur mandat de l'AI). Lors de cette journée, les thèmes suivants ont été abordés : comment concilier opérationnel et stratégique, les risques psychosociaux à la place de travail et comment gérer le stress et la fatigue.

l'équipement personnel individuel (casque, protections d'ouïe, chaussures de sécurité, lunettes, etc..) puis sur les installations de décroisseurs, grues, nacelles, échafaudages, etc. Sur 6 contrôles, 2 avertissements ont été délivrés à l'égard d'entrepreneurs pour des postes de travail qui ne pouvaient pas être atteints par des passages sûrs, des protections latérales qui n'étaient pas réalisées dans les normes et pour une scie à béton dont la cape de protection faisait défaut. M. Leder fait également partie du GRPA (Groupement Romand de Prévention des Accidents sur les chantiers du bâtiment).

Patrouilleurs scolaires

Un seul patrouilleur est encore en faction au collège des Martines.

Plan canicule

Pour la 6^{ème} année consécutive, le plan canicule a été mis sur pied. Celui-ci a été activé deux fois dans le courant du mois de juillet. Sur les 47

personnes de plus de 75 ans susceptibles d'être visitées, une seule a fait appel à nos services.

Numérotation des bâtiments et des logements

Pour toutes nouvelles constructions, un numéro de bâtiment/logement est attribué. Ceci se fait

en étroite collaboration avec le Service de la population et le Service technique.

Commission des naturalisations

La loi sur la naturalisation vaudoise est régie par la LDCV (loi sur le droit de cité vaudois) :

Art. 8 : demande de naturalisation suisse dans le Canton de Vaud (demande ordinaire).

Art. 22 : procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^{ème} génération ;

Art. 25 : procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse ;

Art. 27 : procédure fédérale facilitée pour une personne mariée à un conjoint suisse.

L'actuelle Commission de naturalisation désignée par la Municipalité et présidée par Mme Hochstrasser est composée de Mmes L. Muller Ahtari, E. Parolini-Sutter, I. Taher Selles et MM. C. Mottier, C. Roduit et O. Weber. Elle procède pour une demande ordinaire à l'audition des candidats. Le préavis municipal est ensuite envoyé au Département Cantonal - Service de la Population puis au Secrétariat d'Etat aux Migrations à Berne. La durée du processus peut prendre deux ans et demi environ. La Commission s'est réunie à 6 reprises pour auditionner 23 personnes.

Les naturalisations facilitées (art. 22 et 25) sont exemptes d'audition et de rapport de police. La Municipalité décide de l'octroi de la bourgeoisie communale pour les candidats remplissant les conditions selon la LDCV.

Des demandes faites en 2015, M. Leder a établi 15 rapports de police pour des naturalisations ordinaires et 6 sur demande de la Commune de Lausanne pour des citoyens ayant déménagé en cours de procédure.

Dans le cadre des naturalisations ordinaires, les membres de la Commission peuvent émettre un avis négatif à l'encontre des candidats lors de leur audition. Dans ce cas, ces derniers sont invités à une nouvelle réaudition dans les semaines à venir.

Sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, la bourgeoisie prend effet au moment de la prestation de serment devant le Conseil d'Etat vaudois.

En 2015, quelque 30 adultes et 13 enfants ont obtenu la naturalisation suisse sur notre Commune.



La Commission de salubrité

Celle-ci a été transférée au Service de l'urbanisme et du développement durable dans le courant du mois d'octobre.

Contrôle des champignons

Mme Véronique Niklas-Lyon, au titre d'experte champignons en milieu hospitalier, habitante montaine et présidente de la Société La Myco du Jorat, est la contrôleuse officielle pour notre Commune. Elle a organisé et participé notamment à :

- Février : stand pour la soirée en faveur des nouveaux habitants
 - Fête de mai : stand de présentation
 - Juillet : 1 journée "Passport vacances" a été organisée mais malheureusement annulée en raison de la sécheresse et de l'absence de champignons
 - Septembre : expo à la cantine du Châtaignier, 290 espèces exposées, sortie APE
- Septembre : Ramassage des déchets et découverte des champignons avec une classe et présentation de 20 espèces à 3 autres classes du Mottier.

Contrôles mycologiques tous les dimanches en saison de 18h à 19h ou sur rendez-vous le reste de la semaine.

168 contrôles ont été effectués dont :

- 61 récoltes contenant des champignons non comestibles et,
- 26 récoltes contenant des toxiques dont 2 récoltes de champignons mortels.

SERVICE COMMUNAL DE LA POPULATION

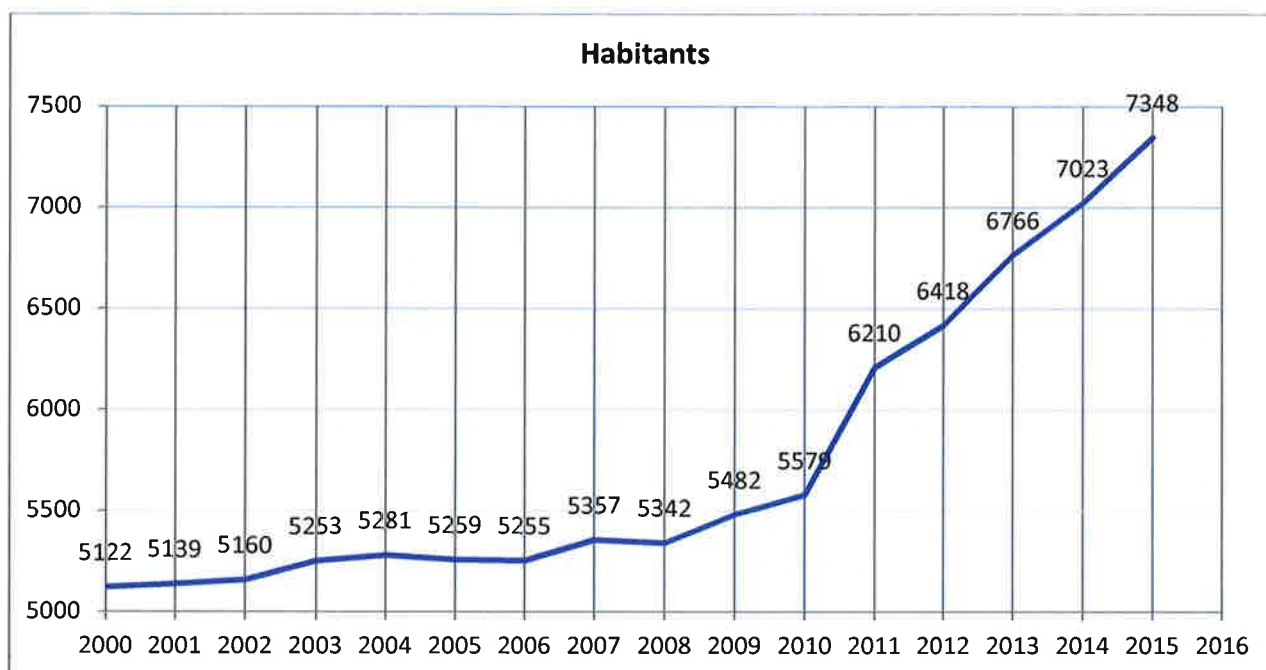
Le Service communal de la Population est régi par la législation cantonale, à savoir la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants et son règlement d'application du 28 décembre 1983. Cette législation est complétée par les règlements communaux qui traitent essentiellement des émoluments.

Le 31 décembre 2015, notre Commune comptait 7'348 habitants réparti dans 3'057 ménages. 4 personnes âgées de plus de 100 ans vivent sur notre Commune.

Courant 2015, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante :

	Suisses		Etrangers		Total
Situation au 31.12.2014	5'200	74.04 %	1'823	25.95 %	7'023
Population au 31.12.2015	5'406	73.57 %	1'942	26.43 %	7'348
Différence	+ 206		+ 119		
Répartition de la population 31.12.2015					
Total	5'406		1'942		7'348

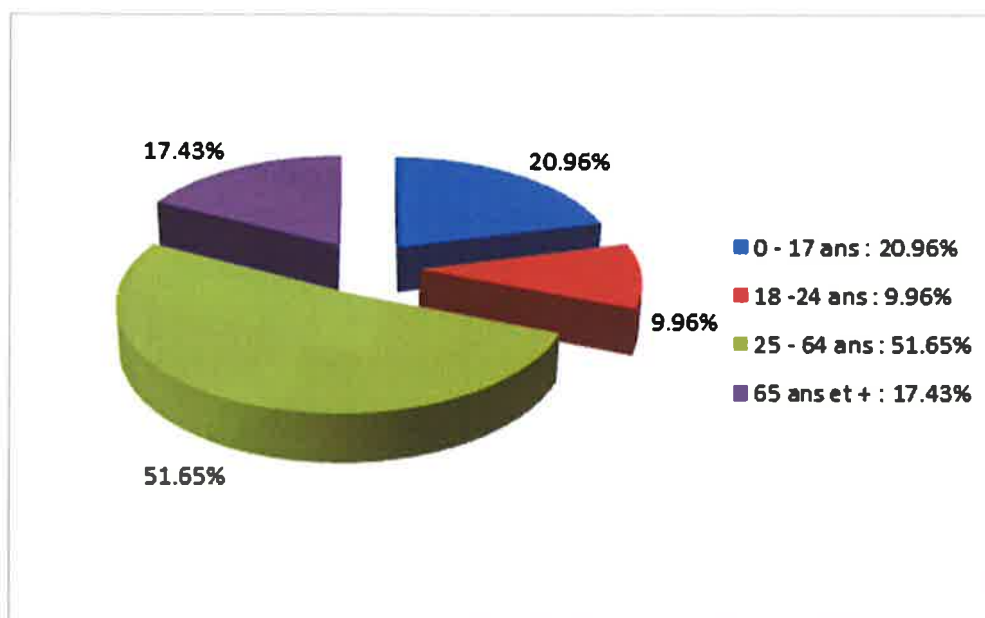
Evolution démographique du Mont-sur-Lausanne



ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2015

ÂGES	HOMMES				FEMMES				TOTAL			
	CH	ETR.	Total	%	CH	ETR.	Total	%	CH	ETR.	Total	%
00-17	584	229	813	22.13 %	526	201	727	19.78 %	1110	430	1540	20.96 %
18-24	244	130	374	10.18 %	295	63	358	9.74 %	539	193	732	9.96 %
25-64	1238	674	1912	52.06 %	1349	534	1883	51.24 %	2587	1208	3795	51.65 %
65-+	514	60	574	15.63 %	656	51	707	19.24 %	1170	111	1281	17.43 %
TOTAL	2580	1093	3673	100 %	2826	849	3675	100 %	5406	1942	7348	100 %

Répartition de la population par classes d'âge



Sont compris dans cette répartition :

Requérants d'asile 96
Les requérants d'asile doivent être enregistrés même si leur séjour est parfois très court.

Les personnes en résidence secondaire 90

Confessions

La loi sur le contrôle des habitants (LCH), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1984, précise que les indications relatives à l'appartenance religieuse sont facultatives et que, du point de vue légal, seules les trois communautés reconnues (Protestant, Catholique et Israélite) peuvent être renseignées.

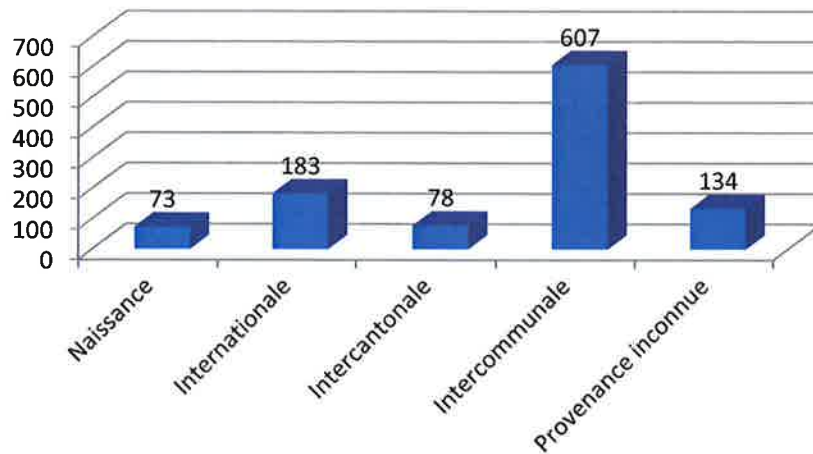
Le Service communal de la Population a commencé à enregistrer, dès le 1^{er} janvier 2015, les autres religions nommées ci-dessous uniquement à titre de statistique.

Les différentes religions étaient réparties de la manière suivante :

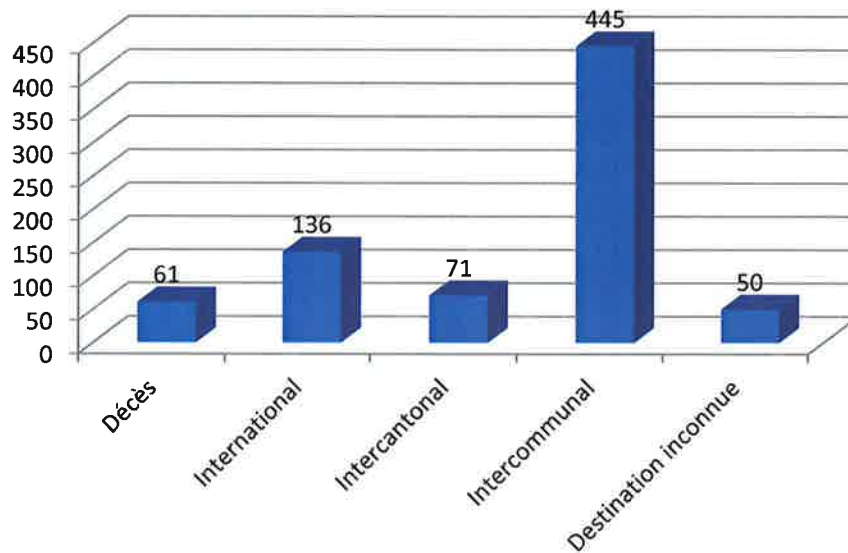
Protestants : 2'221	Catholiques : 2'555	Israélites : 13
Musulmans : 70	Orthodoxes : 34	Bouddhistes : 2
Autres : 633	Sans : 1'818	

Mouvement de la population

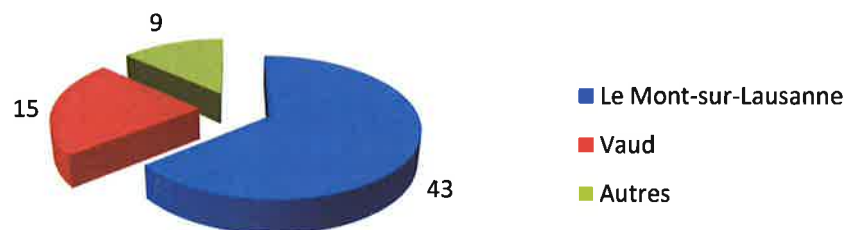
Arrivées : 1'075



Départs : 763

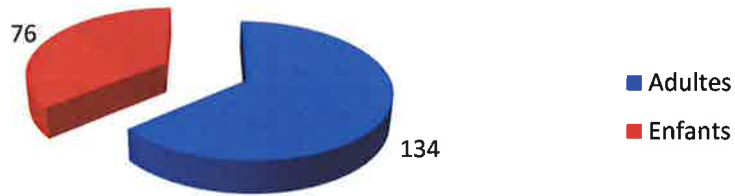


Personnes ayant acquis la naturalisation en 2015



Durant l'année 2015, 67 personnes ont obtenu la nationalité suisse par voie de la naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV) ou simplifiée (art. 22, 25, 27 LDCV).

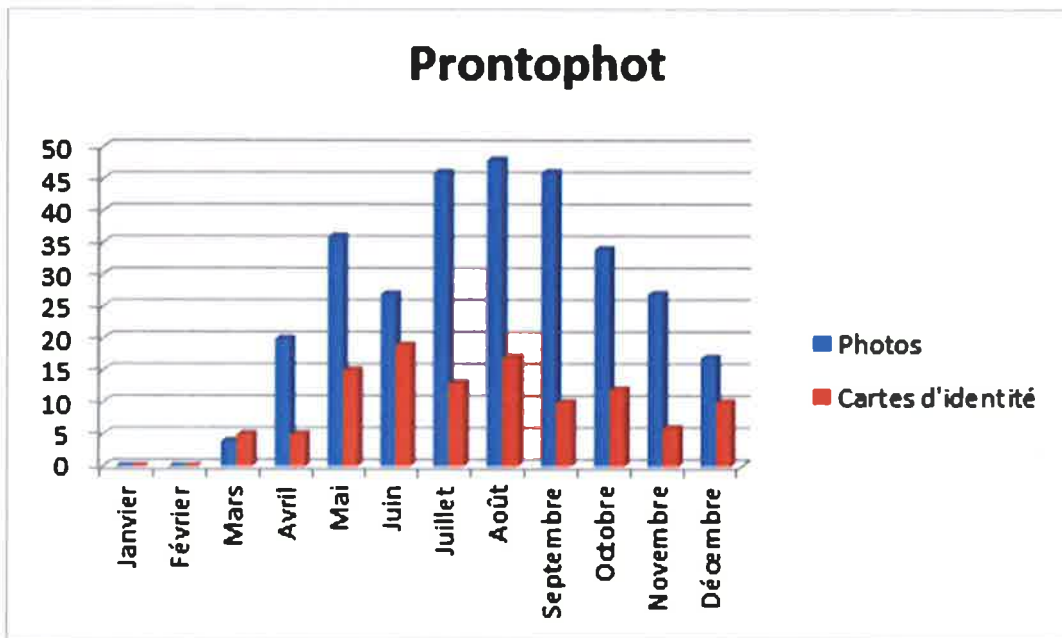
Cartes d'identité : 210



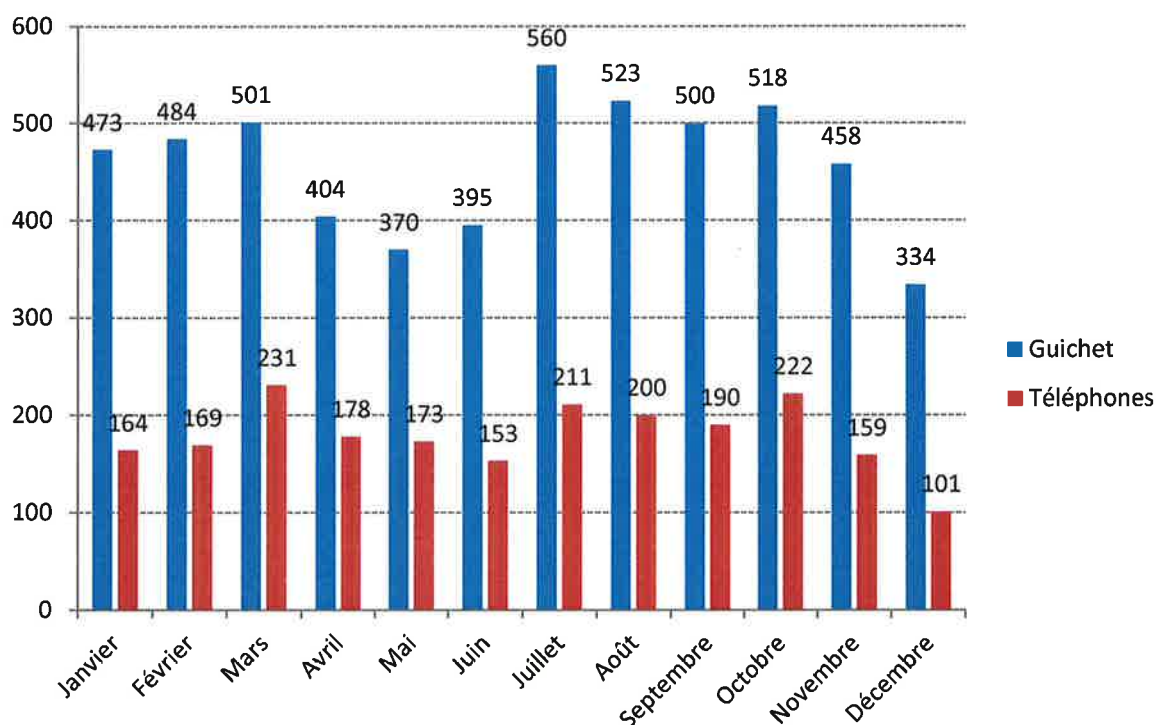
Depuis le 1^{er} octobre 2014, la transmission des demandes de cartes d'identité se fait électroniquement par le système fédéral NAVIG.

La Commune s'est dotée d'une cabine photos "Prontophot", installée depuis mars 2015 dans le hall de l'Administration communale. Elle est reliée à notre système informatique et permet la transmission numérisée des photos pour les demandes de pièces d'identité :

Cabine-photos



Guichets et téléphones



L'une des activités principales du Service communal de la Population est le service aux guichets. Cette activité nous permet d'accueillir, de renseigner, d'établir différents documents (cartes d'identité, permis pour étrangers, attestations, etc.), d'informer les différents habitants de notre Commune. Pour l'année

2015, nous avons accueilli à nos guichets **5'520 personnes**.

De plus, le personnel du Service communal de la Population a répondu aux différentes sollicitations de nos administrés. Durant cette année 2015, nous avons eu **2'151 appels**.

Registre civique

Electeurs / Electrices	4'910
Suisses	4'251
Etrangers	659
Jeunes citoyens suisses de 18 ans	74
Votations fédérales et cantonales	4
Elections fédérales	2

Attestations

Attestations pour l'ORP - CSR - AAS	148
Attestations diverses	784

Logements

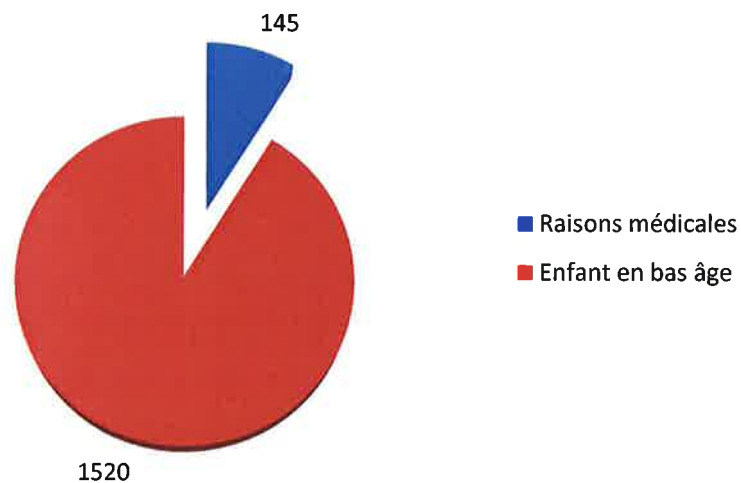
Suite à l'introduction pour les habitations des données fédérales (n° EGID et n° EWID), des contrôles sont encore nécessaires. Pour effectuer cette tâche, une collaboration avec la Police administrative est nécessaire. La mise à jour des No EGID et No EWID est intégrée dans

les activités administratives courantes de la Commune. (Voir Police administrative).

Remise des sacs taxés

Avec l'introduction des sacs officiels taxés dès le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a décidé de remettre gratuitement, par année civile, cinq rouleaux de dix sacs de 35 litres aux familles qui ont des enfants âgés de 0 à 3 ans révolus ainsi qu'aux personnes, pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation du CMS.

Pour 2015, il a été remis à notre guichet 1665 rouleaux de sacs officiels aux ayants droits :



ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31.12.2015

ÂGES	HOMMES			FEMMES			TOTAL			
	CH	ETR.	Total	CH	ETR.	Total	CH	ETR.	Total	
00-05	175	47	222	175	152	58	210	327	105	432
06-10	172	66	238	172	140	62	202	312	128	440
11-15	164	83	247	164	134	56	190	298	139	437
16-20	138	71	209	138	188	45	233	326	116	442
21-25	179	92	271	179	207	43	250	386	135	521
26-30	148	83	231	148	150	49	199	298	132	430
31-35	144	110	254	144	167	110	277	311	220	531
36-40	145	131	276	145	162	105	267	307	236	543
41-45	153	103	256	153	164	95	259	317	198	515
46-50	177	95	272	177	200	75	275	377	170	547
51-55	187	72	259	187	202	54	256	389	126	515
56-60	168	56	224	168	169	33	202	337	89	426
61-65	146	29	175	146	164	17	181	310	46	356
66-70	138	22	160	138	162	15	177	300	37	337
71-75	142	9	151	142	145	11	156	287	20	307
76-80	79	14	93	79	115	5	120	194	19	213
81-85	61	5	66	61	89	7	96	150	12	162
86-90	38	3	41	38	63	5	68	101	8	109
91-95	23	2	25	23	36	3	39	59	5	64
96-100	3	0	3	3	13	1	14	16	1	17
100 +	0	0	0	0	4	0	4	4	0	4
TOTAL	2580	1093	3673	2580	2826	849	3675	5406	1942	7348

**ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'AGE DE
0 A 20 ANS ET PAR SEXE**

ÂGES	GARCONS			FILLES			TOTAL		
	CH	ETR.	Total	CH	ETR.	Total	CH	ETR.	Total
00	32	8	40	24	7	31	56	15	71
01	41	12	53	36	12	48	77	24	101
02	36	5	41	38	14	52	74	19	93
03	43	12	55	30	11	41	73	23	96
04	23	10	33	24	14	38	47	24	71
05	28	15	43	36	13	49	64	28	92
06	44	13	57	27	15	42	71	28	99
07	33	9	42	25	8	33	58	17	75
08	33	15	48	27	13	40	60	28	88
09	34	14	48	25	13	38	59	27	86
10	31	9	40	32	11	43	63	20	83
11	33	13	46	23	8	31	56	21	77
12	34	20	54	25	15	40	59	35	94
13	36	18	54	26	6	32	62	24	86
14	30	23	53	28	16	44	58	39	97
15	27	13	40	31	11	42	58	24	82
16	29	12	41	37	9	46	66	21	87
17	17	8	25	32	5	37	49	13	62
18	31	20	51	47	10	57	78	30	108
19	34	18	52	41	10	51	75	28	103
20	33	22	55	40	11	51	73	33	106
TOTAL	682	289	971	654	232	886	1336	521	1857

A la rentrée 2015, 847 (+ 40 élèves) enfants, répartis dans 44 classes sont scolarisés dans l'Établissement scolaire du Mont. Quelques dérogations sont attribuées après concertation entre la Direction des Ecoles et la Municipalité.

La Direction est assumée par M. Thierry Wolters depuis 2008.

Projet des 3 danseuses : après l'ouverture du Mottier A en 2012 et du Mottier C en 2013, le Mottier D a ouvert ses portes en août 2015. Ce bâtiment est composé de 13 classes et d'une salle de gymnastique. Avec l'inauguration du site du Mottier, nous achevons ainsi la construction du site et répondons au besoin en classes pour les 5 années scolaires 7P à 11 S (anciennement appelées "secondaire") et cela jusqu'à une population de plus de 10'000 habitants.

Toutefois, pour le primaire (1 à 6P), le besoin en salles de classe a évolué très rapidement ces 2

Autorités scolaires

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), par le directeur, exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement.

Les aspects financiers, incombant à la Commune, sont détaillés dans nos budgets et comptes communaux et sont élaborés conjointement par la municipale des écoles, le boursier communal et le directeur.

Conseil d'établissement

Présidence : Mme G. Hochstrasser, municipale,

Vice-présidence : M. K. Mazouni, représentant des parents, Conseiller communal,

Secrétaire : Mme S. Jatou, secrétaire à la Direction des écoles.

Il est composé de 3 personnes par représentation

Représentants des autorités : Mme Hochstrasser, municipale des Ecoles, Police et Cultes ; MM. A. Guex, municipal des Bâtiments ; J. Marchand, municipal des Affaires sociales et petite enfance.

Représentants des parents : Mme M. Malherbe ; Mme N. Crausaz ; M. K. Mazouni.

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie scolaire : M. F. Barrat, Président FSG ; M. Ph. Gresslin, Directeur Institution La Feuillère ; M. Ph. Jeanfavre, Chef d'entreprise.

M. Gresslin ayant quitté l'Institution, son nouveau directeur, M. Morelli a repris la place.

dernières années avec l'arrivée des nouveaux habitants. Le besoin en infrastructure scolaire primaire pour les 1 à 6 P devient donc critique et la construction de classes supplémentaires est donc impérative à court terme.

L'entrée en vigueur de la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) est effective depuis la rentrée 2013.

La nouvelle numérotation des années scolaires se présente ainsi :

Pour le primaire : 1P à 8P avec école obligatoire dès 4 ans révolus. L'année 8P est une année d'orientation dans un système à 2 voies en secondaire : voie générale à niveaux (VG) et la voie pré-gymnasiale (VP).

Pour le secondaire : les années 9 à 11^{ème}, VG ou VP.

89 enseignants se répartissent sur 4 sites scolaires et 7 bâtiments.

Les aspects touchant à l'entretien des bâtiments scolaires sont traités par le municipal et le service des bâtiments avec l'appui de M. R. Vega, doyen administratif.

Les aspects touchant à la prévention, à la sécurité et aux transports sont du ressort de la municipale et le service de la Police administrative.

Les aspects liés aux besoins d'infrastructures scolaires sont traités par la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles.

Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : M. T. Wolters, directeur ; Mme V. Luethi, enseignante primaire ; M. P. Neyroud, enseignant secondaire.

M. Neyroud ayant pris sa retraite, il a été remplacé par M. Aguet dès la rentrée 2015-2016.

En 2015, le Conseil d'établissement s'est réuni à 4 reprises. Il s'est notamment intéressé à l'offre très complète et active de l'orientation professionnelle (OCOSP) au sein de l'établissement (20 % ETP).

Le nouveau règlement de l'établissement a été adopté.

Il a pris connaissance de 2 actions menées par l'APE (Association des parents d'élèves).

- Un sondage au sujet de la satisfaction des parents d'élèves face à l'offre des transports scolaires. Les résultats englobant 6 critères différents montrent un taux de satisfaction de 68 % quant au service. La demande la plus fréquente concerne l'amélioration des horaires ou la sécurité aux arrêts. Quant à la question posée sur la mise en place de pédibus, les réponses données montrent l'impossibilité de réalisation par manque de personnes prêtes à s'engager.

- L'APE a mis en place le projet d'un cortège de fin d'année organisé pour les 1-6P, soutenu par la Municipalité. Pour cette première édition une centaine d'enfants ont participé au cortège ainsi qu'au lâché de ballons au Châtaignier.

Effectif des enseignant-e-s de l'EPS : 89 personnes réparties de la manière suivante :

	Temps plein	Temps partiel	Total
Primaire	20	32	52
Secondaire	18	19	37

Effectif et enclassement des élèves

Primaire - Situation au 31.12.2015				Secondaire - Situation au 31.12.2015			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Mottier
1-2 P	152	7	2C 2G 3M	9 VP	26	1	D
3-4 P	171	9	2C 2G 3M 1B	10 VP	36	2	C
5-6 P	150	8		11 VP	29	2	C
7-8 P	140	7		9 VG	43	2	D
COES	9	1		10 VG	42	2	C
EI 4-6 P	13	1		11 VG	36	2	C
01.10.15	635	33		01.10.15	212	11	
01.10.14	582	29		01.10.14	225	12	
01.10.13	536	28		01.10.13	212	11	
01.10.12	350	18		01.10.12	328	17	
01.10.11	320	17		01.10.11	332	18	

C = Crétalaison, G = Grand-Mont, M = Martines, A, B, C et D = Mottier A ou B ou C ou D.

Etat des salles disponibles par collège

Primaire

Grand- Mont	6 classes	+ salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+ petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+ salle de gymnastique

Primaire et secondaire

Mottier A	1 classe	+ 10 classes spéciales : 2 arts visuels, 2 musique, 2 économie familiale, 3 sciences, 1 ACT
Mottier B	10 classes	+ Aula, 1 salle de travaux manuels, 1 salle de dessin, 2 salles de sciences, 1 salle informatique, Médiathèque, Secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	12 classes	+ infirmerie + réfectoire + salle polyvalente
Mottier D	13 classes	+ 1 salle de gymnastique
Mottier Complexe sportif	0 classe	+ 2 salles de gymnastique et 1 piscine

Pour l'année scolaire 2015-2016, 8 classes primaires (5-6 P) et 1 classe de 4 P se trouvent sur le site du Mottier B. Avec la LEO, les classes de 9-11 S sont dédoublées pour les cours de français, math, allemand.

Orientation en fin de 8 P

Année 2015	VP	VG	Autres	Total
élèves	22	33	9	64
%	34.37 %	51.56 %	14.06 %	100 %
2014	39.7 %	49.2 %	11.10 %	100 %

Orientation postscolaire

Une conseillère en orientation est présente sur le site du Mottier pour des entretiens avec les élèves et les parents et pour fournir toutes les informations disponibles.

Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2015 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	Transition 1	Autre	Total
VSO	3	0	0	4	7	0	14
VSG	7	0	7	4	1	5	24
VSF	3	44	0	0	0	2	49

Service PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire)

Le Service PPLS de l'Établissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. Le service couvre les communes de Cugy, Froideville, Epalinges et Le Mont.

En 2015, l'équipe est composée de 8 personnes (3 psychologues, 2 psychomotriciennes et 3 logopédistes).

Infirmière scolaire

L'infirmière scolaire dispose d'un local au Mottier C. Elle procède à diverses activités telles que des entretiens, par exemple auprès des parents des futurs élèves de 1P ou avec des partenaires santé. Elle effectue les différentes vaccinations ou autres contrôles. Les élèves

sont reçus en cas de symptômes de maladie ou en cas d'accidents de faible gravité. Elle gère et contrôle les pharmacies des différents bâtiments ainsi que ceux des camps et sorties. Elle rédige et distribue un courrier en cas d'épidémie dans une classe.

Elèves en difficulté

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire,

etc.), fonctionnant sur la base de la pluridisciplinarité est prête à intervenir pour assister des élèves en difficulté.

Echange linguistique

Voilà 13 ans que notre école a créé un échange linguistique avec la ville de Cham (ZG).

La rencontre « bilan » a eu lieu le 8 mai au Mont réunissant la quasi-totalité des enseignants de français de Cham et d'allemand de Cugy et du Mont. Celle-ci a permis de donner un souffle nouveau à ce projet qui, on l'espère, durera encore de nombreuses années.

En 2015, des échanges individuels d'élèves de 9S à 11 S (élèves de Cham au Mont et du Mont à Cham pour 2 à 5 jours), des échanges épistolaires entre classes et des projets d'activités communes entre deux classes pour les degrés 7-8P ont eu lieu. La charte qui régit ce projet est disponible sur le site internet de l'école.

Camp à l'Île d'Yeu

Le camp de l'Île d'Yeu en début de 8P a un impact extrêmement important et positif sur nos enfants. La sensibilisation en milieu marin dure 8 jours et toute l'année sur le plan pédagogique.

En 2015, le camp à l'Île d'Yeu a concerné 76 élèves, uniquement de l'établissement du Mont impliquant 14 demi-journées d'activités.

Cette activité organisée par le passé en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont se fait de manière séparée désormais, en raison du nombre d'élèves concernés. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2016, prévue du 24 août au 2 septembre, sont déjà effectuées.

Tâches communales partiellement confiées à l'école

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches incombent aux communes (organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés, etc.), et sont confiées partiellement au directeur ou au secrétariat de l'établissement scolaire contre rémunération. L'inventaire des tâches a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et a

fait l'objet d'une mise à jour en juin 2015. Ceci s'explique par le nombre d'élèves en croissance rapide ainsi que l'augmentation de l'offre du parascolaire. Est inclus dans ce cahier des charges, le suivi des constructions scolaires, la relation avec le parascolaire (réfectoire, UAPE). La convention est adaptée à 0.38 ETP (17 % direction et 21 % secrétariat).

Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud

En application de l'article de loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes doivent faire contrôler annuellement la dentition des enfants. En 2015, 790 élèves se sont fait contrôler. Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents

Etudes surveillées au Mont

Les surveillants font partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant sont confiés au directeur de

Parascolaire à but éducatif

L'établissement du Mont, avec le soutien de la Commune, a organisé plusieurs cours facultatifs pour les élèves de 7-8P et de 9-11S sur le site du Mottier. Les élèves sont au nombre de 12 par

Sport scolaire facultatif

Le sport scolaire facultatif (SSF) organisé dans les écoles primaires et secondaires a un caractère facultatif pour les élèves. Ils s'inscrivent et suivent le cours régulièrement, généralement une fois par semaine. Les cours de SSF sont donnés en dehors des heures scolaires soit entre 12h et 14h ou dès 15h40.

Un cours dure 60 minutes, il est donné par des moniteurs J+S ou les maîtres EPH de l'établissement. La durée du cours peut être parfois plus courte ou plus longue, mais ne dépassera pas 90 minutes selon le sport

Transports scolaires

En mars 2014, le Conseil communal accepte le règlement communal sur les transports scolaires conformément au règlement cantonal. Le règlement communal règle des questions de comportement dans les transports et doit intégrer en annexe le plan des arrêts et des zones concernées par un éloignement de plus de 2,5 km des sites scolaires. Cinq bus d'une capacité totale de 170 places assises sont utilisés afin de transporter tous les enfants inscrits.

ou personnes responsables. Les factures de traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au Boursier de la commune concernée. Celle-ci prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

l'établissement scolaire. En 2015, le règlement a été adapté.

A ce jour, 12 élèves de 4P à 6P et 3 élèves de 7 à 8 P fréquentent cette offre.

cours pour 5 à 10 séances. Cette offre reste actuellement assez faible. En effet, pour l'année 2014- 2015, seul des cours de cuisine-pâtisserie ont été proposés aux élèves.

enseigné. L'objectif du SSF est de faire découvrir à l'élève un sport qu'il ne connaît pas encore ou peu. L'élève a aussi la possibilité de progresser dans un sport qu'il affectionne plus particulièrement sans avoir l'obligation d'appartenir à un club. Cependant, la durée des entraînements se limite à 6 mois.

A l'avenir, les enseignants d'éducation physique espèrent, dès que la nouvelle salle de sports sera disponible en août 2015, offrir un plus large éventail d'activités aux élèves tels que l'escalade ou le badminton, etc.

La problématique concernant les horaires s'est trouvée modifiée par différents paramètres tels que, par exemple, le trajet à l'UAPE et son évolution en nombre d'enfants inscrits.

Entre 30 à 40 enfants se rendent et reviennent de la structure à pied au départ du collège des Martines.

Le règlement comprenant le plan des arrêts ainsi que les horaires sont disponibles sur le site internet de la Commune et le site scolaire.

La police cantonale effectue de la prévention routière 1x/an pour toutes les classes de l'EPS. Les thèmes sont en relation avec l'âge des enfants concernés. Par exemple, apprentissage de la traversée de routes pour les petits ; bases

de circulation pour les moyens ; permis de conduire (vélomoteur) et causes/conséquences d'accidents à l'aide d'une valise média pour les grands.

Sécurité aux abords des sites scolaires

La sécurisation des abords des sites primaires a été améliorée notamment:

Grand Mont: un cheminement piétonnier séparé de la voie de circulation a été aménagé et équipé de 5 bornes lumineuses.

Aux Martines: une zone de dépose atteignable depuis la rte des Martines a été ouverte pour les parents, laissant ainsi l'accès devant l'entrée principale du bâtiment uniquement aux bus scolaires.

La présence d' ASP devant les 4 sites aux heures d'entrée et de sorties scolaires, a été renforcée.

Réfectoire scolaire

Depuis l'ouverture de l'UAPE le 3 mars 2014, l'accès au réfectoire est réservé aux élèves de la 5P à la 11S. Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, toutes les classes de ces niveaux sont scolarisées sur le site du Mottier.

L'entreprise Novae prépare les repas sur place. Deux menus sont proposés avec entrée / plat / dessert au prix de Fr. 12.--. Les critères de confection des repas répondent aux critères "Fourchette Verte".

L'inscription au réfectoire est obligatoire. Des bons nominatifs et numérotés sont vendus à la Police Administrative. Un système de paiement par carte bancaire a été mis en place.

Le règlement a été complété signifiant, entre-autre, que les pique-nique sont autorisés, et que deux micro-ondes sont à disposition.

La surveillance durant toute la période (12h00 - 13h55) s'effectue par 3 à 4 personnes, dépendant du nombre d'élèves présents. Elles sont chargées du bon déroulement du repas, du contrôle des micro-ondes, de la surveillance durant la pause. Un périmètre extérieur a été établi dans lequel les élèves sont sous la surveillance des responsables du réfectoire.

La possibilité de fréquenter la Médiathèque scolaire est proposée dès 12h30 aux enfants inscrits au réfectoire.

Les chiffres hebdomadaires sont très fluctuants, dépendant aussi des diverses activités scolaires telles que camps et courses. La moyenne de fréquentation quotidienne oscille entre 60 à plus de 120 enfants, ce qui correspond à la capacité totale de la salle.

UAPE

Le 3 mars 2014 s'ouvrait au Rionzi 55-57 une unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Cette structure de 96 places atteint déjà à fin 2015 une occupation quasi complète certains jours. L'UAPE est exploitée par le réseau EFAJE, elle jouxte immédiatement une parcelle communale affectée en zone de construction et d'aménagement d'utilité publique qui, à terme, servira à l'édification d'un collège primaire.

Les élèves du primaire (1-6 P) y sont accueillis dès 07h00 jusqu'à 18h30. Ils sont transportés

vers et depuis les différents sites scolaires par les bus de Carpostal. Seuls les enfants du collège des Martines, au nombre d'environ 25, se rendent à l'UAPE à pied. La moyenne de fréquentation de l'UAPE est de 2,7 jour /semaine. La fréquentation durant la pause de midi et l'après-midi s'équilibre avec 60 à 70 enfants inscrits, le mercredi étant toujours le jour le moins fréquenté.

Les repas sont préparés et livrés par Novae à partir du réfectoire scolaire du Mottier.

Médiathèque scolaire et communale

Responsable : Mme M. Reynolds Henchoz à 75 %

Assistante en information documentaire (AID), Mme F. Vuadens à 95 % jusqu'en juillet, puis Mme Doris Sapin à 70 % dès août 2015.



Mme Sapin a été engagée au 15 août 2015 pour le poste d'AID. En reconversion professionnelle (article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle), elle devrait obtenir son CFC en juin 2016. Actuellement engagée à 70 %, son taux d'engagement sera revu l'année prochaine.

Un total de 0,9 ETP est pris en charge financièrement par le Canton. Une nouvelle convention est établie entre la DGEO et la Commune.

Collaboratrice : Mme E. Durmaz 30 %.

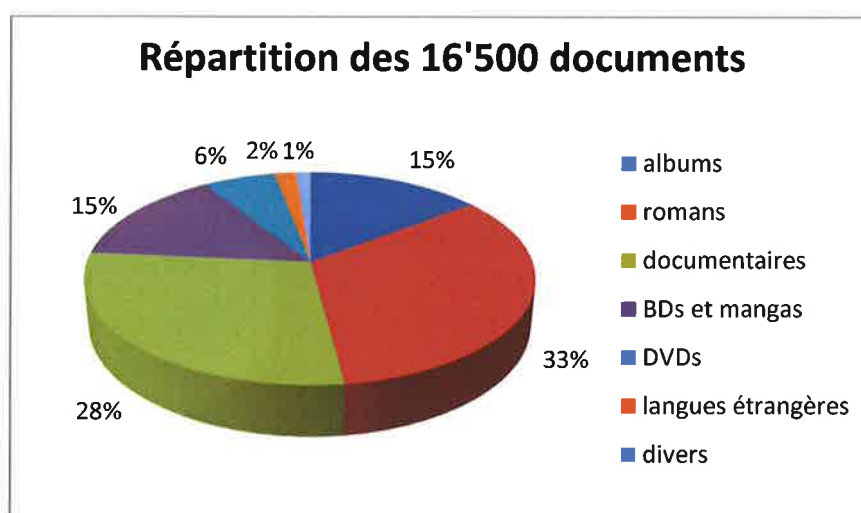
Engagée pour assurer l'accueil aux élèves inscrits au réfectoire scolaire à midi, elle est aussi en charge des préparations. Ses heures de travail sont réparties sur les 4 jours ouvrables du réfectoire.

Horaires d'ouverture

	Scolaire	Accès enfants du réfectoire	Public
Lundi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Mardi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Mercredi	8h30 - 12h		13h30 - 15h30
Jeudi	8h30 - 12h / 14h - 15h30	12h30 - 14h	15h30 - 17h30
Vendredi	fermé	12h30 - 14h	fermé

Acquisition des documents

Le fonds documentaire est composé d'environ 16'500 documents :



Lectorat

La médiathèque compte 1146 lecteurs inscrits, dont 884 lecteurs actifs (= ayant emprunté des documents au moins une fois en 2015). Plus de 35'000 documents ont été empruntés durant l'année.

Evénements 2015

Public

Spectacles et ateliers dans le cadre communal

Le défi actuel des bibliothèques réside dans l'évolution des outils, l'accroissement de la masse d'information, les nouveaux usages numériques et l'accessibilité aux contenus, tant papier que numérique. L'on associe les bibliothèques du 21^e siècle au concept de « troisième lieu », un endroit dédié à la vie sociale, où les individus créent du lien et peuvent échanger de façon informelle. Dans le but de se rencontrer, découvrir des techniques liées au papier, à l'écriture et à l'illustration, les ateliers suivants ont été organisés :

20 mai : papier découpé avec Corinne Cornamusaz

16 septembre : technique de l'origami avec Evelyne Christen

4 novembre : écriture et illustration avec « Plume et pinceau », Noémie et Jenay, artistes lausannoises

2 décembre : fabrication d'un carnet relié avec

Ursula Scherer

Décembre : ateliers numériques tous les lundis et mardis du mois de décembre pour découvrir des applications et livres numériques sur iPad

Spectacles :

Les marionnettes Rikiko d'Elise Joder ont joué huit spectacles. Ces derniers se déclinent en deux représentations, pour les petits dès 18 mois et pour les plus grands dès 3 ans.

Et dans le cadre de la Nuit du Conte en Suisse, David Telese, conteur et illustrateur de kamishibai (technique de narration japonaise), a donné deux représentations le samedi matin 14 novembre. Thé, café, tresse et chocolat, ainsi qu'un atelier de dessin étaient proposés en parallèle.



Scolaire

Animations scolaires

La médiathèque collabore avec les enseignants en leur proposant des animations pédagogiques. L'objectif est de faire découvrir aux élèves le monde du livre et ses acteurs et de les initier à la recherche documentaire. Avec plus d'une centaine de visites réparties sur l'année, les bibliothécaires proposent des lectures, présentent auteurs et illustrateurs, organisent des jeux de pistes littéraires, des rallyes documentaires, des initiations à la recherche dans le catalogue en ligne, des concours, des quizz. En outre, elles proposent des discussions, débats et créations autour du livre. Un projet pilote de rallye avec iPads et codes QR a été testé auprès des élèves.

Au vu du succès rencontré, ce projet numérique devrait être développé l'année prochaine.

Quelques événements ponctuels ont agrémenté 2015, comme la présentation du théâtre d'ombres chinoises de la classe 1-2P aux élèves de 11VP, et l'organisation d'une semaine de jeux de société avec toutes les classes de 5P et 6P.

Durant le premier semestre, trois étudiantes de la filière I&D de la Haute Ecole de Gestion de Genève ont travaillé sur l'utilisation des iPads en bibliothèque publique. Un document final présente différentes pistes de réflexion et d'action exploitables en bibliothèque.

Ecole de musique

Au 1^{er} août 2012, une nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) est entrée en vigueur. Le but de cette loi est de permettre aux élèves de moins de 20 ans d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité, dans des écoles de musique reconnues. Tout enseignant doit être au bénéfice de titres professionnels reconnus.

En juillet 2014, L'Association des écoles de musique en réseau (EMVR) a été créée et regroupe les écoles de musique de Savigny-Forel, de Renens et du Mont-sur-Lausanne. Cette structure permet d'accueillir des écoles de petite taille en comparaison des Conservatoires.

L'année 2015 a été une année de transition importante pour l'école de musique du Mont. Le comité en place a démissionné en juin. Le directeur n'ayant pas souhaité poursuivre au sein du réseau créé à cet effet (EMVR).

Cette adhésion permet de toucher les subventions cantonales, provenant entre-autres d'une participation financière obligatoire des communes fixée à CHF 8,50/habitant pour 2015. La répartition Canton-communes étant environ de 50/50.

Certaines contraintes, notamment dans la gestion administrative de l'école, comme la présentation des comptes ou du budget, demandent de ce fait un plus grand investissement de la part de son (sa) directeur (trice) et de son comité. Un nouveau comité a été nommé lors d'une assemblée générale le 26 août.

La Commune assure la mise à disposition des locaux gratuitement.

Environ 90 enfants montains suivent des cours de musique répartis en une douzaine d'instruments.

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE

Le fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise contribue à l'offre et à la qualité de la vie culturelle lausannoise, reconnue bien au-delà des frontières cantonales. Il rassemble un vingtaine de communes de l'agglomération.

L'attribution de la contribution forfaitaire annuelle est répartie entre 4 Institutions:

- Opéra de Lausanne
- Théâtre de Vidy
- Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL)
- Béjart Ballet Lausanne (BBL)

Environ 150 abonnements aux 3 premières institutions sont en mains de montains. Le Béjart Ballet n'offrant quant à lui pas d'abonnement.

Passeport culturel

Le passeport culturel est introduit en 2015, ouvrant l'offre culturelle lausannoise et favorisant son accès auprès de l'ensemble des jeunes de l'agglomération lausannoise. Sous forme d'abonnement, au format de carte d'identité, au prix de CHF 25.-, il donne accès à tous les spectacles des 4 Institutions ainsi que l'accès gratuit aux musées communaux lausannois et pulliérans.

Les communes du Fonds Culturel participent à hauteur maximale de 50 % du tarif le plus bas (apprenti, étudiant, jeunes, etc.). Ce principe a été accepté en Assemblée Générale par la quasi-totalité des communes du Fonds.

Les jeunes de 18 à 25 ans sont aux alentours de 750 au Mont. Une estimation faite par le comité du Fonds Culturel montre que le quart de ces jeunes seraient potentiellement intéressés.

Le comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise est composé de :

Présidente :	Mme C. Wyssa, Syndique, Bussigny
Vice-Présidente :	Mme G. Hochstrasser, Conseillère municipale, Le Mont-sur-Lausanne
Trésorier :	M. B. Henzelin, Conseiller municipal, Prilly
Membres :	Mmes A.-C. Studer, Conseillère municipale, Ecublens, C. Canu, Conseillère municipale, Romanel, M. M. Zolliker, Conseiller municipal, Pully
Invité :	M. Fabien Ruf, Chef du Service de la culture de la Ville de Lausanne
Secrétaire :	Mme C. Keberlé Joyet, Prilly

Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise – APVRL

La Commune du Mont ainsi qu'une quarantaine de communes est membre de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise. Celle-ci a fêté ses 30 ans d'existence en 2009.

Elle édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur 2 semaines en juillet et 2 semaines en août.

Les activités proposées sur la Commune sont :

- Pétanque et grillade
- Découverte des champignons
- Les sapeurs-pompiers
- Planche à voile à Préverenges

Le Secrétariat municipal se charge depuis 2015 de la vente des passeports-vacances pour les élèves de la Commune.

46 passeports Traditionnel (10-15 ans) vendus CHF 45.-- (CHF 40.-- pour le 2^{ème} enfant et suivants).

19 passeports Farniente (13-15 ans) vendus CHF 25.--.

La Loterie Romande apporte son soutien aux activités des passeports-vacances.

En plus des activités et des visites proposées, chaque détenteur peut bénéficier durant la période choisie d'entrées gratuites aux piscines de Lausanne, Prilly, Pully et Renens, ainsi que dans les musées de la région lausannoise. Il peut utiliser les transports publics sans frais dans la zone et profiter de 3 entrées de cinéma gratuites du lundi au vendredi pour les séances avant 19h.

CULTES

Paroisse réformée

La paroisse est intégrée dans une entité nommée "Les Chamberonnes". Celle-ci rassemble 9 paroisses de la région du Nord-Ouest lausannois et est présidée par un Conseil Régional.

Le pasteur Alain Wirth est secondé par un pasteur à temps partiel. En mars 2014, un nouveau Conseil de 10 membres a été nommé pour la législature 2014-2019.

Le groupe d'enfants fréquentant la paroisse est en constante augmentation, nécessitant de nombreuses personnes pour leur encadrement.

Le groupe des jeunes, animé par un animateur jeunesse, rassemble une soixantaine de jeunes.

Plusieurs camps pour tous les âges sont organisés chaque année.

Paroisse catholique

La paroisse catholique de Saint-Amédée se gère de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Froideville, Bretigny, Morrens, Cugy, Montheron, Le Mont, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales.

St-Amédée totalise quelques 7'500 paroissiens dont environ 30 % proviennent de la Commune du Mont. Le subventionnement cantonal et

communal est régi par convention, proportionnellement au nombre effectif de catholiques déclarés.

La paroisse Saint-Amédée fait partie de l'unité pastorale "Notre Dame de Lausanne" qui regroupe également les autres paroisses de Notre-Dame (Lausanne-Valentin), de St-André (Lausanne-Blécherette), et du St-Esprit (Lausanne-Boisy).

Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse réformée de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes, selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

SOCIETES LOCALES

Une quinzaine de Sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des Présidents des Sociétés locales (UPSL). Elle se réunit 2 fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives.

La société de Développement a organisé traditionnellement la Fête de Mai, la réception des nouveaux habitants, la St-Nicolas ainsi que la Torrée qui drainent à chaque fois une partie importante de la population.

En janvier, une pièce de théâtre à la grande salle et en septembre, une sortie champignons viennent compléter cette offre diversifiée. En 2015 eut lieu la bisannuelle fête des Abbayes.

Puis, les 1-2-3 octobre, la fête en l'honneur de l'inauguration du site du Mottier a réuni 4 sociétés locales afin de proposer à la population

des collations variées. La météo radieuse a permis à un nombreux public de partager ce moment.

Les soirées annuelles de la gym, de la chorale et de la fanfare ravissent différents publics.

Le festival "Mont musical" et les concerts à l'église viennent ajouter un côté musical à l'offre culturelle montaine.

La Commune continue de soutenir les activités des Sociétés locales en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes.

La Municipalité remercie toutes les sociétés, associations et groupements qui s'investissent sans compter pour ces moments d'animation, de détente, de partage et d'amitié.

Municipal responsable : M. Jacques MARCHAND

AFFAIRES SOCIALES

ARASPE - Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens

Rappel du contexte

Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont-sur-Lausanne fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 42 communes au 1^{er} janvier 2015.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un Conseil intercommunal (Législatif) composé de 42 Conseillers municipaux représentant les 42 communes membres, désignés par leur Municipalité.

Comité de direction

Les Comités de directions (CoDir) des Associations régionales d'action sociale (RAS) ont pour mandat d'exercer un contrôle politique sur l'activité des Centres sociaux régionaux (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS). Il faut bien reconnaître que leurs moyens sont limités. Le contrôle effectif se fait en première ligne par le biais du Conseil des régions d'action sociale et le Conseil de politique sociale. A ce niveau des audits sont menés de manière professionnelle avec des outils efficaces. Une enquête sur l'aide sociale accordée à des personnes imposées à la source par exemple a démontré qu'il y a environ 7% d'aide versée de manière indue.

Le Comité de direction de l'ARASPE (Exécutif) se compose de 9 Conseillers municipaux. Werner Blum (Echallens / Président), Anne Bourquin Büchi (Prilly / Vice-présidente), Michèle Gay-Valloton (Cheseaux-sur-Lausanne), Jean-Pierre Sterchi (Cugy), Jacques Marchand (Le Mont-sur-

Lausanne), Sandrine Favre (St-Barthélémy), Roger Weissbrodt (Vufflens-la-Ville), Françoise Arlaud (Jorat-Menthue), Yves Jauner (Penthalaz).

Le directeur du CSR, M. Pascal Roduit prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

Durant l'année 2015, le Municipal du Mont, M. Jacques Marchand, a participé à 8 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, et à deux assemblées du Conseil intercommunal.

En collaboration avec le directeur M. Pascal Roduit, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires.

Direction opérationnelle

La direction opérationnelle est assurée par M. Pascal Roduit, directeur de l'ARASPE.

CSR

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Romanel, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 42 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social

Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 un soutien logistique, administratif et social afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

PC Familles

En fin 2014, les Agences d'Assurances Sociales (AAS) assumaient le premier contact et établissaient les dossiers des requérants de PCFam. Ces dossiers étaient transmis ensuite à un centre de taxation qui donnait le feu vert pour l'octroi d'un soutien. Suite à des retards, le DSAS a pris l'optique de faire enregistrer le dossier et de le taxer par la même personne. Des pôles de compétences devraient être mis en place. Notre région ne présente pas un nombre de dossiers suffisamment important pour atteindre la masse critique qui justifierait

la création d'un tel pôle à Prilly, avec les charges financières pour les communes que cela implique. Consulté par le canton, le comité de direction a estimé qu'avec un tel centre à Lausanne et un autre à Yverdon, un accès confortable pour les requérants de notre région sera assuré. Néanmoins, le Codir a décidé de proposer que les AAS d'Echallens et de Prilly seraient habilitées à rembourser les frais médicaux et de garde. A ce jour, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Revenu d'insertion (RI)

Pour renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau du RI et à la demande du Comité de direction, le CSR transmet régulièrement aux Syndics la liste des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. Cependant, c'est au CSR d'améliorer ses moyens de surveillance en matière d'abus RI, les Syndics n'ont légalement aucun moyen de contrôle.

Les familles monoparentales arrivent en deuxième position (~20 %), avant les familles avec enfant(s) (~10 %) et les couples sans enfant (~5 %). Cette répartition est pratiquement la même que celle que l'on peut observer sur l'ensemble des communes de l'ARASPE.

Environ 20 % des bénéficiaires ont entre 18 et 25 ans, 59 % entre 26 et 45 ans et 21 % entre 46 et 64 ans. Il s'agit principalement de personnes seules (~65 %).

En 2015, l'Agence intercommunale d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne a traité 132 dossiers, soit deux de plus que l'année précédente. Le nombre de dossiers actifs au 31.12.2015 est de 86.

ARASPE – Projet d'optimisation

Un projet pilote a été réalisé, en partie financé par les communes à hauteur de 5 centimes par habitant par année. L'ARASPE et la JUNOVA (Région Jura Nord vaudois) ont été désignées

Région pilote. Le personnel de nos agences a accueilli ce challenge avec satisfaction. Il y a une part de créativité stimulante qui rend le travail intéressant.

Agences d'Assurances Sociales – Vision 2020

Le 8 mai 2015, a eu lieu à Echallens l'Assemblée générale de l'Association vaudoise des agents d'assurances sociales. A cette occasion, le chef du Département de la santé publique et de l'action sociale a dévoilé les grandes lignes du futur rôle des Agences d'Assurances Sociales. Les outils de travail se modernisent. Le travail administratif sera facilité. En revanche, on

connaîtra une évolution majeure de la prise en charge d'une population vieillissante. Les Régions d'Action Sociale, la Caisse cantonale AVS et le Service d'aide sociale et de l'hébergement doivent réunir leurs forces afin de redéfinir les champs de compétences des différents intervenants.

Rencontre avec le personnel et leur syndicat

Le 8 juillet 2015, le CoDir a rencontré le personnel et leur syndicat. Nos collaboratrices et collaborateurs ne se sentaient pas rassurés par le discours de Pierre-Yves Maillard du 8 mai. Ils se montraient aussi déçus parce que la gestion des PCFam a été déléguée à Lausanne et à Yverdon. Une des porte-parole estimait même que le CoDir ne faisait pas confiance à

AIAS du Mont-sur-Lausanne – Agence Intercommunale d'Assurances Sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville

Sise dans les locaux de l'ancien collège du Petit-Mont, l'agence est sous la responsabilité de l'ARASPE.

Nous l'avons déjà relevé en 2013, le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par exemple la gestion des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste ainsi que les prestations cantonales de la rente-pont. Pour l'ARASPE, 13 dossiers sont traités en moyenne chaque mois.

Mme Nadja Broccard est la responsable de l'agence (à 85 %). Elle est aidée dans sa tâche par Mme Sylvia Gatti (à 60 %), collaboratrice.

Elles appliquent les directives et instructions, transmettent aux institutions tous renseignements, prêtent leur aide à la population, contrôlent l'exactitude des

Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie et accidents.

Budget et comptes

Les comptes 2014 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport, ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

son personnel. Pour le CoDir, il s'agissait de faire une pesée d'intérêt. Le rapport entre le coût et les avantages était en défaveur d'une solution « maison ». Ceci d'autant plus que le volume de travail en jeu ne dépassait pas 0.3 ETP. Dans le cas présent, la décision finale appartient au Département.

renseignements indiqués par les requérants. Elles collaborent avec les autorités suivantes :

- La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens en matière d'AVS, AI, Prestations Complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, Allocations Perte de Gain (APG), Allocations Familiales (AF) ;
- L'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM);
- L'Office de l'assurance-invalidité (OAI).

Avant d'être transmis à la Caisse cantonale, les dossiers concernant les nouvelles demandes de soutien à des habitants du Mont (demandes des prestations complémentaires à l'AVS/AI PC) sont soumis pour visa au Municipal responsable.

Pour notre Commune, 988 personnes bénéficient de subsides relatifs aux assurances sociales.

APROMAD - Association pour la Promotion de la santé et Maintien à Domicile - Couronne lausannoise

Préambule

L'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes

APROMAD - Organisation

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (22 ans d'existence en 2015) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les Centres Médicaux Sociaux (CMS) de la Couronne lausannoise.

Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et

APROMAD – Comité de direction (CoDir)

En 2015, le CoDir de l'APROMAD s'est réuni à 7 reprises pour adopter les Comptes 2014, le Budget 2016, préparer l'assemblée générale du 15 avril 2015 et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice, Mme Isabelle Brès-Bigey.

APROMAD – Finances

Le financement de l'APROMAD, et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques sont assurées par le canton et les communes. Dans nos budgets et comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

De manière générale, les mesures d'économie, consistant à garder moins longtemps les

dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région, desservies par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD s'appuie sur près de 650 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population forte d'environ 145'000 personnes. Les bureaux de l'APROMAD sont situés au Mont-sur-Lausanne, en Budron C7.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Jacques Marchand, Conseiller municipal au sein du CoDir de l'APROMAD.

personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances qui, ici comme ailleurs, disputent les décomptes présentés.

AVASAD – Association Vaudoise d’Aide et de Soins à Domicile

L’AVASAD est l’autorité cantonale de surveillance de l’APROMAD. Elle a également confié à l’APROMAD le mandat de gestion de l’activité de soins infirmiers pédiatriques à

domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l’objet de budgets et comptes séparés et l’entier du subventionnement est assuré par l’AVASAD.

CMS – Aide et soins à domicile

Le CMS du Mont s’occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Monthéron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de

Morrens. Sa responsable, Mme Marie-Alix Souyris a une formation d’infirmière en soins généraux et une longue expérience dans les soins.

Sites Internet

Pour plus d’informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l’APROMAD www.apromad.ch
- le site d’AVASAD www.aide-soins-domicile-vaud.ch

Vous y trouverez les derniers rapports annuels de l’AVASAD/OMSV, de l’APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

SAF - Service d’Aide à la Famille Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville Groupe de bénévoles

Préambule

Selon ses statuts, le Service d’Aide à la Famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les 5 communes en : Encourageant et en soutenant le bénévolat et

les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin.

Développant et mettant sur pied d’autres prestations d’aide à la famille.

Organisation opérationnelle

L’année 2015 fut celle du renforcement pour tout ce qui concerne le domaine opérationnel. L’efficacité retrouvée de cette structure par l’arrivée en 2012 de Mme Christiane Fardel qui a repris la partie financière du SAF, en cumulant la tâche de coordinatrice centrale. Pour sa part, Mme Françoise Jaccoud a d’abord offert ses services en qualité de secrétaire. En 2014, ces

deux personnes ont assuré le poste de coordinatrice centrale. En 2015, M. Jean-Daniel Pelloux est venu compléter la structure de coordination et ainsi épauler les deux coordinatrices susmentionnées. Ce trio de bénévoles, de par leur engagement, consolide la direction organisationnelle.

Comité

Le Comité s’est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l’assemblée générale tenue le 1^{er} juillet 2015 au Mont-sur-Lausanne. Le Président, respectivement M. le Municipal Jacques Marchand a traité les affaires courantes avec Mmes Fardel et Jaccoud.

Le SAF est affilié à l’Entraide Familiale Vaudoise (EFV). A ce titre, le Président a participé à l’assemblée générale de l’EFV.

Bénévoles

En 2015, le SAF a pu compter sur 28 bénévoles, dont 12 sur la Commune du Mont, qui ont rendu les services en effectuant des transports et des accompagnements chez le médecin ou à l'hôpital, promenades, visites et lecture. Le Service d'aide à la famille soutient activement les contacts entre les personnes en difficulté et les bénévoles disponibles.

Le tableau ci-après permet de dire que le nombre de bénévoles reste toujours constant. Il est à relever que, pour l'année 2015, on constate une diminution de l'effectif par le départ de personnes ne pouvant plus assumer cette activité.

Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
33 bénévoles	39 bénévoles	33 bénévoles	28 bénévoles

Activité

L'activité d'une telle association, basée uniquement sur le bénévolat, dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir et à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes.

Ces bénévoles ne sont pas rémunérés, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les malades d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
5'816 km	8'218 km	7'888 km	10'330 km
798 transports	661 transports	475 transports	552 transports

59 personnes, dont 45 au Mont, font régulièrement appel aux services du SAF pour des transports. Ceux-ci sont, pour l'essentiel, à destination de l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie, du CHUV et de cabinets médicaux.

Au Mont, malgré une moyenne de 12 bénévoles, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir accepter un transport et de devoir solliciter l'aide des bénévoles des autres communes.

Pour l'ensemble des activités 2015, les bénévoles se sont mis au service de la communauté durant 1'570 heures. Cela correspond à l'activité d'un EPT à 80 %.

EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

Préambule

La Commune du Mont-sur-Lausanne est membre de l'EFAJE depuis le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants (RAJE) conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les Les membres de l'association sont :

structures d'accueil de jour des enfants ; favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine ; améliore l'information des usagers ; distribue les subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

- a) 31 communes du Gros-de-Vaud (39'701 habitants),
- b) Les entreprises partenaires du réseau,
- c) Les structures affiliées à l'EFAJE avec voix consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le Comité Directeur et adoptés par l'Assemblée Générale.

Direction

Compte tenu des nouvelles dimensions de l'EFAJE, consécutives à l'augmentation des garderies, du préscolaire et du parascolaire, un centre administratif a été constitué, à Echallens rue St-Jean 5.

Ainsi, M. Olivier Simon, directeur de l'EFAJE, peut compter sur un groupe de personnes se trouvant au même endroit et lui permettant de gérer l'ensemble des structures.

Comité directeur

Les membres du CoDir sont Mme Françoise Arlaud, Présidente (Jorat-Menthue), M. Jacques Marchand, vice-président (Le Mont-sur-Lausanne), M. Alexandre Gyax (Essertines-sur-Yverdon), M. Werner Blum (Echallens), Mme Anne-Lise Isaz (Etagnières), Mme Véronique

Pittet-Allaz (Villars-le-Terroir), M. Dominique Tille (Oulens).

Excepté M. Dominique Tille, Syndic d'Oulens, toutes les personnes citées sont Conseillers-municipal-e-s dans leur commune.

Activités du Comité directeur (CoDir)

Au cours de l'année 2015, le CoDir a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau.

- 2 assemblées générales
- 4 séances pour la gestion financière
- 1 GT Commission du personnel
- 3 autres GT
- 1 rencontre FAJE

En 2015, M. Jacques Marchand, Municipal au Mont, membre du CoDir de l'EFAJE, a participé à :

Soit un total de 20 séances.

- 9 séances du CoDir

Domaines d'activités

Ils sont au nombre de trois, respectivement :

- Accueil Familial de Jour (AFJ) – Réseau des mamans de jour
- Préscolaire – Prise en charge dans des garderies des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans
- Parascolaire – Prise en charge dans des structures (UAPE) des enfants en milieu scolaire dès 4 ans

Accueil Familial de Jour (AFJ)

Ce service est animé par quelque 100 mamans de jour. Toutefois, cette forme d'accueil familial a atteint ses limites pour notre Commune. Durant l'année 2015, quatre mamans de jour ont œuvré sur la Commune du Mont-sur-Lausanne. Conformément aux statuts de l'EFAJE, des enfants de notre Commune sont accueillis par des mamans de jour dans d'autres communes de l'EFAJE.

Concernant les coordinatrices, Mmes Julie Girard (60 %) et Martine Schibli (60 %), chargées du secteur comprenant Echallens ont été engagées par la commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff, chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens et de Bottens est

engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont.

Les communes du Mont et d'Echallens refacturent au réseau EFAJE la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite, toutes les communes participent à ces coûts pour les enfants habitant leur territoire.

En remplissant toutes les conditions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) et en étant ainsi reconnu par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention la quasi-totalité du salaire des coordinatrices ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

Pré-scolaire – Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE)

Pour la prise en charge des enfants jusqu'à 4 ans, les garderies du réseau EFAJE disposent de 202 places, réparties dans les structures suivantes :

Rev'eil Matin	Echallens	66 places
Budron	Le Mont	44 places
L'Hirondelle	Bercher	27 places
Perlimpinpin	Bettens	21 places
Les Fontaines	Villars-Tiercelin	44 places

Fin 2015, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum qui se situe à quelque 85 %. Du fait que certaines plages horaires ne peuvent pas être totalement remplies, une garderie n'est jamais occupée à 100 %.

Parascolaire

Dans le cadre de la prise en charge des enfants en milieu scolaire (UAPE), pour les parents qui en font la demande, l'EFAJE dispose de 372 places dans les structures suivantes :

L'Hirondelle	Bercher	12 places
Les Aventuriers	Oulens	36 places
Les Moussaillons	St-Cierges	12 places
Pop-Corn	Echallens	72 places
UAPE	Cugy	72 places
UAPE	Froideville	72 places
UAPE	Rionzi	96 places (108 places selon autorisation OAJE)

Finances

Les comptes 2015 de l'EFAJE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport, ce qui ne permet pas de présenter un tableau comparatif des coûts avec les années précédentes.

Il est à préciser que les frais administratifs qui sont facturés aux communes sont répartis dans celles-ci en fonction de leur population. Pour les structures d'accueil, les montants à charge des communes se répartissent en fonction du nombre d'heures consommées par les enfants d'une commune, soit selon la formule du « Consommateur – Payeur ».

En synthèse, le budget consolidé 2016 prévoit pour les communes les charges financières suivantes :

• Administration centrale	Fr. 271'270.--	Fr. 6.83/habitant
• Accueil familial de jour	Fr. 943'221.--	Fr. 3.12/heure
• Préscolaire	Fr. 2'150'685.--	Fr. 4.79/heure
• Parascolaire	Fr. 1'716'614.--	Fr. 5.29/heure

Jardin d'enfants «Les Mille-Pattes»

Cette structure d'accueil de la petite enfance, non gérée par l'EFAJE, est dirigée par Mme Francine Golay. Dans cette tâche, elle peut compter sur l'aide de deux monitrices. Ainsi, ce jardin d'enfants a une capacité d'accueil de quinze places. De ce fait, quelque 50 enfants sont accueillis le matin, du lundi au vendredi.

subvention dont le montant est alloué en fonction de la fréquentation. Les locaux sont mis gracieusement à disposition. Par cette manière de faire, la Municipalité offre une prestation complémentaire afin de pallier en partie au manque de places dans les garderies sises sur la Commune du Mont-sur-Lausanne.

Cette structure, située au Collège des Planches, est soutenue par la Commune avec une

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le SDIS La Mèbre, comprenant les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, le Mont-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, est placé sous le commandement du major Bernard Borgeaud de Cheseaux. Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont, il s'agit du cap Christophe Corbaz.

Effectifs au 01.01.2015

Etat- major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Alain Blanc
Chef du site de Romanel :	Cap. Lionel Marti
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont		Site opérationnel de Cheseaux		Site opérationnel de Romanel	
Officiers	8	Officiers	8	Officiers	3
Sous-officier supérieur	1	Sous-officiers supérieur	1	Sous-officiers supérieur	3
Sous-officiers	10	Sous-officiers	6	Sous-officiers	5
Appointés	2	Appointés	5	Appointés	2
Sapeurs	20	Sapeurs	21	Sapeurs	18
Recrues	4	Recrues	2	Recrues	5
Total	45	Total	43	Total	36

Total des 3 sites : 124 dont 60 au DPS et 64 au DAP.

Actuellement, aucun sapeur-pompier n'est domicilié sur la commune de Jouxtons-Mézery.

Durant l'année, le SDIS a enregistré dans son effectif 14 arrivées et 24 départs. Ces derniers sont dus pour la plupart à des déménagements ou des raisons professionnelles.

Le SDIS est complété par une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans, entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Commission consultative du feu

Elle se compose comme suit :

M. D. Crot, municipal Romanel	président
M. S. Sandoz, municipal Cheseaux	membre
M. J. Marchand, municipal Le Mont	membre
M. S. Roy, syndic Jouxtons-Mézery	membre
M. J.-C. Amiguet, Conseiller communal Le Mont	membre
M. S. Piguet, Le Mont	membre
6 membres (Cheseaux 2 / Romanel 2 / 2 Jouxtons-Mézery)	
Commandant B. Borgeaud	Cdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre
Chef de site, Le Mont cap. Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. A. Blanc	membre
Chef de site Romanel, cap Lionel Marti	membre

La Commission du feu s'est réunie à quatre reprises, pour examiner les comptes 2014, approuver le budget 2016, évaluer l'acquisition de véhicules et agréer le rapport annuel 2014.

Le décès de Jean-Pierre Lambercy, membre depuis 2010, a endeuillé la Commission et tout le SDIS.

M. Jean-Pierre Amiguet et Thierry Auberson ont rejoint la Commission durant l'année 2015.

Formation

Comme chaque année et afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs ont participé à divers cours cantonaux. Durant l'année 2015, 220 jours de cours ont été suivis au Centre de formation de la Grangette, à Lausanne et au Centre PCi de Gollion.

Le total général de l'ensemble des cours représente 1'792 heures.

Activités de l'année 2015

Activités programmées

Recrutement	1
Planification intercommunale recrues	1
Séance de la Commission du feu	4
Séance d'état-major	12
Séance d'état-major de site	2
Exercice officier	4
Exercice sof	4
Exercice détachement d'appui (DAP)	6
Exercice détachement 1 ^{er} secours (DPS)	8
Exercice porteurs ARI 1	10
Exercice porteurs ARI 2	10
Exercice porteurs ARI 3	6
Exercice JSP	8

Séance EM JSP	4
Cours de cadre JSP	3

En 2015, les recrues de Lausanne et Epalinges se sont jointes aux recrues de La Mère pour leurs exercices de formation ; ce qui a donné lieu à la remise en place de l'EFRI (école de formation des recrues intercommunales).

Les thèmes de l'instruction ont été le nouveau règlement des connaissances de base et les actions opérationnelles, les échelles et divers exercices d'intervention.

Les JSP ont suivi une formation sur les mêmes thèmes que ceux du SDIS.

Interventions

Le SDIS La Mère est intervenu à 116 reprises (109 en 2014), lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1'925 heures (1'594 heures 2014).

Elles se répartissent comme suit :

Feu	17
Alarme automatique	34
Inondation	40
Sauvetage	8
Assistance sanitaire	2
Officier de service	2
Renfort éléments naturels	4
Divers	9

Promotions

Les promotions 2015 sont les suivantes :

Cap	Alain Blanc	major
Plt	Luis Mendez	capitaine
Adj	François Campart	lieutenant
Adj	Sergio Dumas	lieutenant
Sgt	Eric Bourqui	adjudant
Cpl	Than Trinh	sergent
Cpl	Clément Bouaraphanh	sergent
Cpl	Thierry Francfort	sergent
Cpl	Christelle Bregnard	sergent
Sap	Jérôme Thuillard	appointé
Sap	Raphaël Pittier	appointé

Le major Alain Blanc a repris le commandement du SDIS le 1^{er} janvier 2016, en remplacement du major Bernard Borgeaud qui a demandé à prendre sa retraite au 31 décembre 2015.

Le capitaine Luis Mendez a repris le poste de chef de site de Cheseaux en remplacement du major Alain Blanc.

Le premier lieutenant Gaël Berthoud a repris le poste de chef de l'instruction et succède au premier lieutenant Charles Gujer qui a fait valoir son droit à la retraite de pompier.

Autres prestations

Fête nationale du 1er août dans trois communes

Passeport vacances sur les trois sites.

Représentations

Le SDIS La Mèbre a été régulièrement représenté aux assemblées de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-pompiers, au Groupement des Jeunes Sapeurs-pompiers, au rapport annuel de la PCi et à celui du SPSL.

SECURITE CIVILE

Préambule

Après moult réunions et négociations depuis 2011, les cinq communes du district sont arrivées à conclure un contrat de droit administratif définissant la structure de l'organisation régionale de protection civile de Lausanne-district. Après approbation par le Conseil d'Etat, ledit contrat est entré en vigueur le 24 juin 2015.

Comité directeur

Au cours de l'année 2015, le comité directeur s'est réuni à trois reprises.

Les municipaux membres de comité directeur sont :

Cheseaux-sur-Lausanne	Serge Sandoz	Conseiller municipal
Epalinges	Alain Monod	Conseiller municipal
Jouxens-Mézery	Serge Roy	Syndic
Lausanne	Marc Vuilleumier	Conseiller municipal
Le Mont-sur-Lausanne	Jacques Marchand	Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne	Daniel Crot	Conseiller municipal

Direction PCi Lausanne-District

Le corps de la PCi Lausanne-District est placé sous le commandement du Lt col Marc-André Marchand.

Organisation

Sur le plan opérationnel, les cinq communes, rattachées au district de Lausanne (Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne) ainsi que Lausanne sont comprises dans le périmètre de la PCi Lausanne-District.

L'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC) est intégrée au SPSL. Cette organisation fonctionne différemment d'une autre ORPC du canton. La collaboration avec les partenaires de la protection de la population s'en trouve

accrue et régulière. Au surplus, étant dotée d'une structure professionnelle élargie, l'encadrement des miliciens permet de maintenir une capacité à l'engagement accrue. Début 2015, la loi vaudoise sur la protection civile est entrée en vigueur. Avec elle, c'est donc la régionalisation en district qui devra se réaliser dans un délai de de 3 ans. L'ORPC Lausanne-District peut déjà compter sur une telle structure opérationnelle depuis 2012.

Principales tâches

- Garantir le niveau technique et opérationnel de l'organisation régionale de protection civile, respectivement de la PCi de Lausanne-District ;
- organiser et diriger les cours de compétence communale ;
- collaborer avec les autres entités SPSL et les partenaires en matière de formation et d'engagement ;
- coordonner et conduire les engagements lors de situations d'urgence et d'événements.

Effectifs

Evolution de l'effectif professionnel de la protection civile

2011	2012	2013	2014	2015
19*	20*	20*	18*	17*

* sans le personnel du Centre de formation de La Rama

Il y a lieu de mentionner le départ de deux collaborateurs, l'un pour cause de retraite et l'autre pour réorientation professionnelle, alors qu'un nouveau cadre (chef opération) a été engagé durant le 1^{er} semestre 2015.

Evolution de l'effectif des astreints de la protection civile

2011	2012	2013	2014	2015
1'069	1'035	1'112	1'188	1'270

Formation

Les jours de service destinés à la formation sont fractionnés en rapports préparatoires, cours de cadres et cours de répétition. La vision des engagements, tant au profit des partenaires que pour des situations d'urgence, reste une priorité qui dicte la stratégie de la formation. Pour l'essentiel, les cours de répétition ont porté sur :

- la conduite et la technique de travail en état-major ;

- la prise en charge de personnes et l'accueil de celles-ci ;
- le perfectionnement des engins de sauvetage dans les décombres et la construction d'ouvrages en bois ;
- le perfectionnement dans le domaine de la télématique ;
- la révision des bases sanitaires ;
- la gestion de la circulation routière.

Interventions

Il convient, en préambule, de différencier les interventions au profit des collectivités (art. 27a LPPCi) des interventions en situation d'urgence (art. 27 LPPCi).

Huit cours ont été mis sur pied pour le soutien aux manifestations totalisant 1'011 jours de service. Il est à noter que les manifestations les plus importantes ont nécessité l'appui de 258 jours de service, pour les 20 KM de Lausanne et 308 jours pour le Triathlon.

Dans le domaine des interventions en situation d'urgence, le service de piquet a été alarmé à 24 reprises, nécessitant dans certaines situations la mise en place de mesures plus importantes comme :

- activation du plan « Grand-Froid » ;
- appui des forces de police lors de la conférence sur le nucléaire iranien ;
- appui des forces de police lors de la visite du président de la République française ;
- activation à deux reprises du plan « Canicule » ;
- soutien aux sapeurs-pompiers lors d'une inondation aux Boveresses.

Toutes ces interventions totalisent la mise sur pied de 342 personnes et 896 jours de service.

Jours de service

Désignation	Jours de service 2014	Jours de service 2015
Cours dans cadre communal	5'504	6'229

Engagement des volontaires et miliciens

6'229 jours auront été accomplis en 2015, soit 700 jours de plus qu'en 2014. Cette augmentation provient essentiellement d'engagements importants tels que cités sous point 8.

Des planifications et des pré-alarmes ont été organisées à la demande du SSCM au profit d'autres régions de protection civile (crues du Lac de Neuchâtel, accident de Daillens). Relevons que toutes les prestations effectuées dans le cadre de la protection civile le sont majoritairement par une structure de milice. Sur un bataillon d'un effectif de 1'200

Collaborations (internes et externes)

A l'occasion des cours de répétition, la formation en matière de circulation routière s'est effectuée avec le concours de la Police municipale de Lausanne. La révision en matière de bases sanitaires a été réalisée, quant à elle, avec la collaboration du DPMA. Les engagements en situation d'urgence ont

Matériel et équipement

Sur la base des directives fédérales et avec l'aide du SSCM, une liste du matériel obsolète avait été établie en 2010. Une partie de ce matériel a été détruite et une autre a été remise à l'Organisation Internationale de Protection Civile (OIPC). Cette opération de remise étant importante, elle sera poursuivie en 2016. En outre, un concept de nouvelle tenue cantonale PCi a été développé et adopté. La distribution de cette nouvelle tenue débutera durant le premier trimestre 2016 de manière échelonnée.

Véhicules

Suite à la mise hors service, en 2014, du véhicule équipé pour le ravitaillement, celui-ci a été remplacé en automne 2015 par un nouveau véhicule, de même catégorie.

Contrôle périodique des abris

Le nombre d'abris contrôlés pour 2014 s'élève à 685. Le résultat de ces contrôles se décompose de la façon suivante:

- 612 abris jugés en ordre (89 %)
- 33 abris comportant des défauts mineurs (5 %)
- 40 abris comportant des défauts graves (6 %)

personnes, seuls 17 professionnels assurent la gestion et l'encadrement. Les cours de répétition destinés à maintenir le niveau opérationnel de la milice ont touché les domaines de l'appui (pionnier et sauvetage), de l'assistance, de l'aide à la conduite (renseignements et télématique) ainsi que de la logistique. Ils représentent le 70 % des activités, le solde étant essentiellement voué à la collaboration avec les partenaires de la Ville, à l'appui aux collectivités ainsi qu'aux interventions en situation d'urgence.

nécessité des prestations en commun avec les sapeurs-pompiers du SPSL, le SSCM, les autres ORPC du canton et les forces de police (ville et canton). La collaboration avec l'Office Fédéral de la Protection de la Population (OFPP) en matière de formation des futurs instructeurs professionnels complète ce tableau.

Les constructions protégées ont été mises à disposition de sociétés à 12 reprises pour des séjours de plus ou moins courte durée. Celle de la Vallée de la Jeunesse a bénéficié d'une rénovation des infrastructures (dortoirs et sanitaires), alors que l'ensemble du circuit d'eau a été changé dans la construction de la Rouvraie.

A noter au surplus que les constructions du Mont-sur-Lausanne (Crétalaison) et d'Epalinges (Ofréquaz) sont occupées par l'EVAM.

Essai annuel des sirènes

Les sirènes ont été déclenchées le 4 février à 13h30 par le CTA de Pully et le CET de la Blécherette, puis manuellement à 13h45. 47 sirènes n'ont pas fonctionné lors du premier cycle et 12 lors du second cycle. Relevons que

2015 a constitué une année de transition avec le passage progressif du système sur Polyalert pour l'ensemble du réseau. De ce fait, une partie du dispositif se trouvait en travaux lors de l'essai annuel.

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons. Nous lui savons gré de la confiance qu'il témoigne à l'Exécutif.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des Commissions permanentes et des Commissions ad hoc, plus particulièrement chargées d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de Gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de l'Exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jean-Pierre Sueur




Le Secrétaire
Sébastien Varrin

GLOSSAIRE

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CAT	Centrale d'alarme et de transmission (ECA)
CCL	Commission de classification
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CET	Centrale d'engagement et de transmission (PolCant)
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPMA	Détachement post-médical avancé
DPS	Détachement de premiers secours

EC - EU	Eaux claires - Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat-major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EWID	Identificateur fédéral de logement
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GED - GID	Gestion électronique des documents - Gestion intégrée des documents
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HT	Hors taxes
JSP	Jeune sapeur-pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
Périmètre AF	Améliorations foncières
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation

PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches
SAF	Service d'aide à la famille
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SPOP	Service de la population
SPSL	Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC - CDAP	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. TA)
TF	Tribunal Fédéral
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options